

# Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir dans l'Ouest des Côtes d'Armor



**Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord  
Année 2018**



**Ce document est un diagnostic des pratiques de pêche à pied de loisir réalisé en 2018 sur trois sites de l'Ouest des Côtes d'Armor par VivArmor Nature à partir d'enquêtes sur l'estran et de comptages réguliers des pêcheurs à pied.**

**Ce travail a été réalisé dans la continuité des actions de gestion durable de la pêche à pied de loisir engagées depuis plus de dix ans par VivArmor Nature dans les Côtes d'Armor. Beaucoup d'éléments de contexte et de méthode sont repris des précédents rapports de diagnostic (Delisle F. *et al.*, 2012 ; Delisle F., 2017).**

**En 2018, les actions ont été financées par la DREAL Normandie dans le cadre d'un appel d'offre pour la mise en place d'un Observatoire de la pêche à pied de loisir en Manche – Mer du Nord.**

*Retrouvez les précédents rapports de diagnostic et toutes les informations pour une pêche à pied durable dans les Côtes d'Armor sur le site [www.vivarmor.fr](http://www.vivarmor.fr) / Rubrique « Pêche à pied ».*

## SOMMAIRE

L'OBSERVATOIRE DE LA PÊCHE À PIED DE LOISIR MANCHE – MER DU NORD..	5
PRESENTATION DE VIVARMOR NATURE.....	7
CHAPITRE 1. Description du territoire .....	9
1.1. Description générale du territoire .....	9
1.2. La pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor .....	10
1.2.1. Contexte et enjeux de la pêche à pied.....	10
1.2.2. Les pratiques locales et espèces pêchées à pied .....	11
1.2.3. Profil type des pêcheurs à pied .....	18
1.2.4. Législations applicables .....	19
1.3. Description des sites pilotes et enjeux locaux .....	23
1.3.1. Site de Martin-Plage à Plérin.....	24
1.3.2. Site des Godelins à Binic-Étables sur Mer .....	26
1.3.3. Site de Port Blanc/Buguélès/Pellinec/St-Gildas à Penvénan.....	28
CHAPITRE 2. La gouvernance du projet.....	30
2.1. L'animation du réseau d'acteurs locaux .....	30
2.2. Les instances de concertation .....	30
2.2.1. Les comités techniques et de concertation nationaux du réseau Littorea .....	30
2.2.2. Le comité de concertation de l'Observatoire .....	31
2.2.3. Le comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir.....	32
2.2.4. Autres instances de concertation et de diffusion des résultats du Life .....	32
CHAPITRE 3. Evaluation quantitative de la pêche à pied : les comptages.....	34
3.1. Généralités sur la fréquentation des sites .....	34
3.2. Les facteurs d'influence de la fréquentation des sites.....	35
3.3. Le comptage collectif national 2018.....	36
3.2.1. Méthodologie.....	36
3.2.2. Résultats du comptage national 2018 à l'échelle des Côtes d'Armor.....	39
3.2.3. Hiérarchisation des sites de pêche à pied des Côtes d'Armor suivant leur fréquentation .....	41
3.3. Les comptages réguliers sur les sites pilotes.....	45
3.3.1. Méthodologie.....	45
3.3.2. Calendrier des comptages .....	46
3.3.3. Résultats : fréquentation des sites pilotes .....	47
CHAPITRE 4. Evaluation qualitative de la pêche à pied : les enquêtes.....	53
4.1. Méthodologie .....	53
4.2. Objectifs, calendrier et saisie des données .....	56
4.3. Résultats d'enquêtes .....	58

4.3.1.	Profil des pêcheurs à pied.....	58
4.3.2.	Espèces pêchées et outils de pêche utilisés .....	67
4.3.3.	Niveau d'information des pêcheurs à pied .....	73
4.3.4.	Analyse des récoltes .....	82
4.3.5.	Utilisation d'un outil de mesure.....	87
4.3.6.	Attitude des pêcheurs à pied face aux enquêteurs .....	89
<b>CHAPITRE 5. Description des actions de sensibilisation et de communication</b>		<b>92</b>
.....		
5.1.	<b>Enjeux de la sensibilisation .....</b>	<b>92</b>
5.1.1.	Objectifs de la sensibilisation.....	92
5.1.2	Organisation de la sensibilisation sur le territoire.....	92
5.3.	<b>Les actions de sensibilisation et de communication menées en 2018.....</b>	<b>92</b>
5.3.1.	Diffusion des réglottes .....	92
5.3.2.	Formation de structures relais .....	94
5.3.3.	Stands et conférences « Quand pêche à pied rime avec Biodiversité ».....	95
5.3.4.	Animation découverte de l'estran .....	96
5.3.5.	Mobilisation des médias .....	97
<b>CHAPITRE 6. Conclusions et perspectives .....</b>		<b>98</b>
6.1.	<b>Limites et difficultés rencontrées .....</b>	<b>98</b>
6.1.1.	Une base de données perfectible .....	98
6.1.2.	Des supports pédagogiques insuffisants .....	98
6.2.	<b>Actions à prévoir en 2019.....</b>	<b>98</b>
6.2.1.	Un diagnostic à compléter .....	98
6.2.2.	Mise en œuvre de marées de sensibilisation sur les sites suivis .....	98
6.2.3.	Mise à jour et déploiement des supports pédagogiques à l'échelle du territoire .....	99
6.2.4.	Animation et formation de structures relais et de bénévoles .....	100
6.2.5.	Participation aux instances de concertation nationales et locales.....	101
6.3.	<b>Conclusions et retours sur le diagnostic 2018.....</b>	<b>102</b>
6.3.1.	Un diagnostic nécessaire.....	102
6.3.2.	Aller vers la résolution des problèmes... Ensemble.....	102
6.3.3.	Des actions qui ont prouvé leur efficacité .....	103
6.3.4.	Merci aux bénévoles !.....	104
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>106</b>

## L'OBSERVATOIRE DE LA PÊCHE À PIED DE LOISIR MANCHE – MER DU NORD

L'Observatoire des activités de pêche à pied de loisir correspond à la mise en œuvre de la mesure 308 MMN du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine Manche – Mer du Nord, co-pilotée par la Direction Inter-régionale de la Mer Manche Est-Mer du Nord (DIRM MEMN) et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Ce projet part du constat d'un besoin de connaissances sur les activités de pêche à pied de loisir, comptant près de 2 millions d'adeptes sur les côtes françaises, pratiquées sur des milieux riches en biodiversité et concentrant les enjeux (préservation des gisements, des habitats, aspects sanitaires...). Cette démarche s'inscrivant dans la continuité du projet LIFE Pêche à pied de loisir 2013-2017, vise donc à accompagner l'acquisition de connaissances (qualitatives et quantitatives) afin de favoriser la prise en compte des problématiques liées aux activités de pêche à pied de loisir dans les politiques publiques des territoires, sur un littoral allant de la frontière belge jusqu'à la pointe finistérienne.



Carte des territoires et structures de l'Observatoire MMN (source : URCPiE Normandie)

-  Territoires couverts par des actions de diagnostic en 2018 (comptages, enquêtes) ou déjà diagnostiqués
-  Sites pilotes suivis dans le cadre du marché DREAL
-  Actions de suivi ponctuel sur 2018, diagnostics à réaliser en 2019, ou actions de sensibilisation (si sites déjà diagnostiqués dans le LIFE)
-  Territoires dits « orphelins » pas de suivis opérés pour l'Observatoire

Impliquant en 2018 plus d'une vingtaine d'acteurs de terrain déjà investis sur cette thématique depuis plusieurs années (associations, collectivités, établissements publics), cet observatoire vise à pérenniser et étendre les réseaux de collecte de données mis en place dans le cadre du projet LIFE : suivi de la fréquentation des sites, profils et pratiques des usagers, espèces (coques, moules...) et milieux ciblés (champs de blocs, herbiers de zostères...). Il doit également contribuer au suivi du

niveau de connaissance des pêcheurs à pied et de la qualité des récoltes sur les sites faisant l'objet d'actions de sensibilisation.

**L'ensemble des informations ainsi recueillies seront intégrées et accessibles au sein de la [base de données ESTAMP](#).**

L'Union régionale des CPIE de Normandie, association regroupant plusieurs acteurs contributeurs à cet observatoire (*CPIE du Cotentin dans la Manche, CPIE Vallée de l'Orne dans le Calvados, Etran-Cité de la Mer en Seine-Maritime*), a été retenue fin avril 2018 par la DIRM MEMN pour animer cet observatoire. Cette animation se fait en cohérence avec les actions mises en œuvre au niveau national au sein du Réseau Littorea, réseau co-animé par VivArmor Nature et rassemblant l'ensemble des structures s'investissant dans le suivi, la connaissance et l'accompagnement de la pêche à pied de loisir en France.

Sur cette première année de mise en œuvre, l'Observatoire s'est développé d'une part autour de programmes de suivi et de sensibilisation déjà en cours (en Normandie, Hauts de France) ainsi que sur de nouvelles démarches de diagnostics, initiées dans le cadre d'un appel d'offre financé par la DREAL (Normandie). Territoires pour la plupart engagés dans le projet LIFE, les structures retenues dans cet appel d'offre ont donc réalisé des diagnostics (étude de la fréquentation, enquêtes sur les connaissances et pratiques des pêcheurs à pied), suivant la méthodologie issue du LIFE (**A. Privat et al., 2017**).



Photo : Pêcheurs à pied rejoignant le Rocher à Martin, site pilote de l'Observatoire. © F. Delisle

## PRESENTATION DE VIVARMOR NATURE



Fondée en 1974 par des professeurs de biologie et des spécialistes de la biodiversité, VivArmor Nature travaille à l'étude de la nature et à la protection de l'environnement dans les Côtes d'Armor.

Agréée au titre de la protection de la nature et habilitée à représenter l'environnement dans les commissions officielles, l'association compte plus de 1000 adhérents en 2018.

Co-gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc, VivArmor Nature apporte son expertise scientifique en accompagnant les collectivités dans la gestion durable des enjeux de biodiversité. C'est ainsi que l'association a co-porté avec la ville de Plérin, la première expérimentation d'Atlas de la biodiversité communale qui a valu à cette dernière d'être reconnue en 2013 comme Capitale Française de la biodiversité des villes de moins de 20 000 habitants. Sur ce thème l'association expérimente la mise en place de « Plans d'action biodiversité » par les collectivités, travaille à la déclinaison de cette prise en compte sur le territoire de Lamballe communauté et a organisé le premier colloque national sur les ABC en septembre 2015.

VivArmor Nature possède également une solide expérience en concertation locale dans la gestion des littoraux. Après avoir expérimenté en Côtes d'Armor, la gestion durable de l'activité de pêche à pied de loisir, VivArmor Nature a fortement contribué au succès du projet national Life Pêche à pied de loisir et assure aujourd'hui une assistance technique sur l'ensemble du littoral métropolitain.

Soucieuse de faire partager au plus grand nombre les richesses naturelles locales, l'association organise chaque année le festival Natur'Armor dédié au patrimoine naturel breton et ayant attiré plus de 8700 visiteurs les 17 et 18 février 2018.

### Identification et contacts du porteur de projet

Nom : VivArmor Nature n° SIRET : 389 116 765 000 14  
Président : Didier Toquin  
Responsable du projet (nom et qualité) : Franck Delisle – Chargé de mission Biodiversité  
Forme juridique : association Loi 1901  
Tél : 02 96 33 10 57 – 06 27 47 49 81  
Bureaux : 18C rue du Sabot, 22440 Ploufragan  
Adresse électronique : [franck.delisle@vivarmor.fr](mailto:franck.delisle@vivarmor.fr)

Site internet : [www.vivarmor.fr](http://www.vivarmor.fr)

## **Une expertise reconnue en matière de diagnostic et de suivi de la pêche à pied de loisir**

L'association VivArmor Nature et ses partenaires œuvrent depuis plus de dix ans à la gestion durable de la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor, faisant de ce département, un territoire pionnier en matière de diagnostic et de suivi de cette activité.

**Au niveau local**, l'association a coordonné deux précédents diagnostics de la pêche à pied de loisir de 2007 à 2011 et de 2013 à 2017 dans le cadre d'un Contrat Nature et du projet Life « Pêche à pied de loisir » sur les Côtes d'Armor.

Les rapports de diagnostics sont disponibles sur le site de l'association à l'adresse suivante :

[www.vivarmor.fr](http://www.vivarmor.fr) / Rubrique Pêche à pied

L'expertise de VivArmor Nature est désormais reconnue par l'ensemble des acteurs locaux associés depuis la mise en œuvre des premières actions de suivi de la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor. Ces actions ont prouvé leur efficacité : meilleure connaissance de la pratique sur le département, amélioration des comportements et des récoltes des usagers sensibilisés.

Le travail de concertation locale de l'association permet une meilleure prise en compte de la pêche à pied de loisir par l'ensemble des acteurs concernés : collectivités locales, associations de plaisanciers, de protection de l'environnement, gestionnaires d'aires marines protégées, services de l'Etat, professionnels du tourisme, de la pêche et scientifiques.

Depuis 2015, VivArmor Nature, est également membre permanent du comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir animé par la Délégation Départementale des Territoires et de la Mer.

Ces instances de concertation locale permettent de décider ensemble des stratégies locales, valider les données recueillies par les diagnostics, évaluer les progrès obtenus, etc.

**Au niveau national**, VivArmor Nature a participé aux premières rencontres nationales de la pêche à pied de loisir en 2008 organisées à Oléron et au premier comité national de la pêche à pied de loisir en 2009, piloté à l'époque par le Conservatoire du Littoral. Entre 2010 et 2012, VivArmor Nature et l'association IODDE – CPIE Marennes Oléron se sont vu confier par l'ex-Agence des aires marines protégées, le Conservatoire du Littoral et des mécènes privés, la structuration d'un réseau national de partenaires souhaitant œuvrer à une gestion durable de cette activité en France et la rédaction d'un cahier méthodologique pour l'étude de la pêche à pied de loisir. La dernière version est parue en février 2018 et est disponible sur le site de l'association.

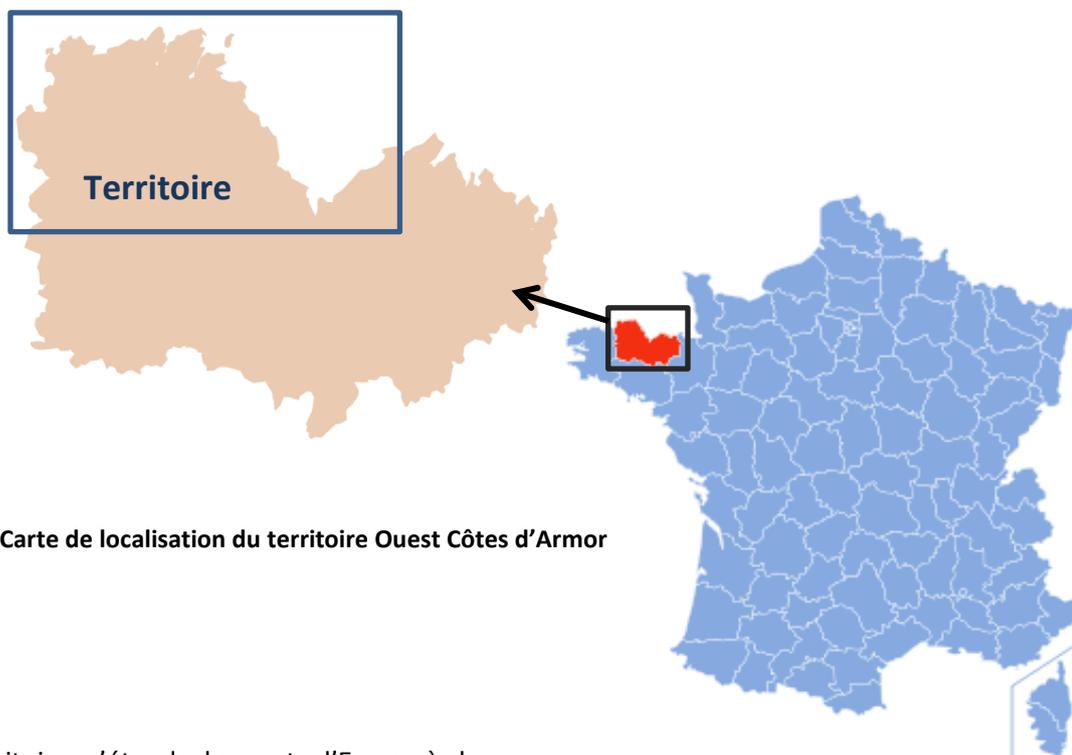
Ces travaux ont débouché sur le projet européen Life Pêche à pied de loisir 2013-2017. Dans le cadre de ce projet, VivArmor Nature a coordonné le diagnostic dans l'Ouest des Côtes d'Armor et a assuré une assistance méthodologique auprès des porteurs d'actions locales en France. Cette assistance se poursuit depuis 2018 dans le cadre du Réseau Littorea, réseau national pour une pêche à pied de loisir durable.

## CHAPITRE 1. Description du territoire

### 1.1. Description générale du territoire

Avec 370 kilomètres de côtes et 21 800 ha d'estran (dont 18 200 ha sur le territoire Ouest suivi par VivArmor Nature), les Côtes d'Armor disposent d'une des plus grandes façades maritimes de France (**Anonyme, 2018**) et présentent une grande diversité de paysages et une succession d'habitats littoraux offrant un large choix de coquillages et de crustacés aux pêcheurs à pied : estran sablo-vaseux très vaste en baie de St-Brieuc, côtes rocheuses dans le Trégor-Goëlo, falaises de Plouha, estuaires du Trieux et du Jaudy, milieux insulaires (Verdelet, Roches St-Quay, Bréhat, Sept Îles...), etc.

Dans le cadre de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord, et dans la continuité du projet LIFE 2013-2017, VivArmor Nature s'est vu confier la coordination du **territoire Ouest Côtes d'Armor** en région Bretagne.



Carte de localisation du territoire Ouest Côtes d'Armor

Le territoire s'étend du port d'Erquy à la commune de Plestin-Les-Grèves et couvre **6 aires marines protégées** :

- la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc, créée le 28 avril 1998 sur les communes de Saint-Brieuc, Hillion, Langueux, Morieux et Yffiniac ;
- la réserve naturelle nationale des Sept Îles, créée le 30 octobre 1976 sur la commune de Perros-Guirec ;
- la réserve naturelle régionale du sillon de Talbert, créée le 22 décembre 2006 sur la commune de Pleubian ;
- trois zones Natura 2000 : Côte de Granit rose – Sept Îles, Trégor-Goëlo et baie de Saint-Brieuc.

## 1.2. La pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor

### 1.2.1. Contexte et enjeux de la pêche à pied

#### La pêche à pied en France et en Bretagne

Cette activité compte **2 millions de pratiquants en France (Levrel H., 2009)** dont un quart en Bretagne. C'est l'activité récréative de prélèvement sur la faune sauvage la plus importante par comparaison avec la chasse (1,1 million de pratiquants) ou la pêche en eau douce (1,4 million de pratiquants).

Activité ancestrale et identitaire, faisant l'objet de transmission intergénérationnelle, elle fut longtemps peu prise en compte dans la gestion des usages littoraux. Mais c'est une activité en forte mutation. Au cours des dernières décennies, les usagers se sont multipliés, les pratiques et les espèces cibles ont aussi évolué : d'une pêche locale, de subsistance, l'activité a évolué en loisir ouvert à tous.

#### Les enjeux multiples de la pêche à pied

La durabilité de l'activité a tout d'abord été questionnée au regard de **ses impacts sur les milieux et les ressources** prélevées : non-respect des tailles minimales de capture, des quotas et des périodes de pêche, utilisation d'outils ravageurs, dégradation d'habitats sensibles (champs de blocs retournés, herbiers de zostères labourés, etc). Confirmés dès les années 2000 par différentes études (**Delisle F., 2004 ; IODDE, 2005**), ces aspects ne sont pas les seuls à prendre en considération.

- **Des aspects socioculturels** : fortement identitaire pour les habitants du littoral, la pêche à pied offre à un large public un réel rapport à la nature, relevant d'instincts « primaires » (prélever sa propre nourriture), mais aussi des occasions de découverte et d'attachement à la qualité des milieux.
- **Des aspects sanitaires et sécuritaires** : la consommation de coquillages susceptibles de concentrer les éléments pathogènes présents dans les gisements contaminés nécessitent d'évaluer et de communiquer sur les risques encourus par les pêcheurs à pied en s'appuyant sur le projet RESP<sup>2</sup>ONSable porté par l'Agence régionale de santé de Bretagne et l'Ifremer. Il en est de même pour les risques d'accidents parfois mortels (encerclement par la marée).
- **Des aspects organisationnels** : au-delà de la réglementation qui doit nécessairement s'adapter, la gouvernance des littoraux évolue également. Les enjeux économiques, environnementaux et touristiques en font un sujet concret de développement durable et de partage de l'espace, en reposant cette question cruciale : avec une population de plus en plus importante, comment faire pour préserver durablement les qualités des littoraux ?

La richesse des thématiques et la diversité des acteurs invitent à proposer de nouvelles formes de concertation et de dialogue. Elles doivent s'appuyer sur le partage de constats scientifiques.

La collecte de données objectives au plus près des pêcheurs à pied de loisir (comptages, enquêtes, étude des récoltes) pour la **réalisation d'un diagnostic partagé de la pêche à pied de loisir** est un préalable à la mise en place de mesures de sensibilisation et de gestion pour que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps, dans le respect de l'environnement.

### 1.2.2. Les pratiques locales et espèces pêchées à pied

La pêche à pied est une activité regroupant une grande variété de techniques visant à la collecte de nombreuses espèces.

Certaines pratiques nécessitent une bonne expérience et une connaissance approfondie de l'estran ; d'autres sont facilement accessibles aux débutants. Il est donc possible dans une certaine mesure de rattacher un certain profil de pêcheur à une activité.

Nous proposons ici une description des principaux types de pêche à pied rencontrés sur le département des Côtes d'Armor et décrits en partie dans le chapitre « La pêche à pied : description » du cahier méthodologique issu du projet Life (**Privat A. et al., 2017**).

- **La pêche à la gratte**

La gratte désigne la technique de pêche consistant à gratter le sédiment à la recherche de coquillages fousseurs. On peut la pratiquer à la main mais un outil à dents est souvent utilisé. Il s'agit souvent de simples petits outils de jardinage ou de râteaux, parfois non réglementaires. Rappelons qu'en Bretagne, un râteau ne doit pas être grillagé et ne doit pas comporter de poche (drague artisanale parfois utilisée par certains initiés). La largeur maximale à son extrémité est de 35 centimètres et les dents d'une longueur maximale de 10 centimètres.

La pêche à la gratte se pratique sur les sables abrités, les sables battus, les vases mais aussi sur l'estran rocheux dans les petites zones sédimentaires qui le parsèment. Il s'agit de la forme de pêche aux fousseurs la plus simple et sans doute la plus pratiquée.

Les espèces pêchées sont nombreuses. On peut citer de façon non exhaustive : **les coques, les palourdes, les praires et les amandes de mer**.



Photo : pêcheurs grattant le sable à la recherche de bivalves fousseurs à Goaz-Trez - Trébeurden. © F. Delisle

Les pêcheurs débutants ou peu expérimentés ramassent également des **spisules**, des **dosines** ou d'autres fousseurs (souvent confondus avec des palourdes) considérés comme peu savoureux mais parfois abondants.

Sur les sables, une variante de la pêche à la gratte, peu pratiquée, consiste à piétiner le sable quand les vagues arrivent avec la marée montante : certaines espèces comme les coques apparaissent alors sans trop d'effort.

- **Les pêches à la marque ou « aux trous »**

Beaucoup de pêcheurs plus expérimentés utilisent des techniques de pêche à la « marque ». Il s'agit d'observer le sédiment à la recherche d'indices de présence de l'espèce recherchée. On parle aussi de pêche « aux trous ».

Cette technique consiste à rechercher les trous laissés par les siphons des bivalves. Une fois repéré, il suffit d'extraire l'animal avec les doigts ou à l'aide d'un outil de type « couteau à palourdes ».



**Photo : pêcheurs recherchant des palourdes « aux trous » à Penvénan. © F. Delisle**

Cette pêche perturbe moins le milieu que la pêche à la gratte sans aucune perte d'efficacité mais nécessite plus d'expérience. La plupart des bivalves peuvent être pêchés ainsi. Dans les faits cette pratique concerne principalement **les palourdes**.

**Autres types de marques :**

Plusieurs indices trahissent la présence des coquillages quand les trous sont peu visibles. Par exemple les pêcheurs expérimentés recherchent les petites dépressions formées par les palourdes et les coques ou les petits tas de sédiments rejetés par leurs siphons et appelés « crottes ».

Sur certains sites une petite algue verte se développe fixée aux palourdes ou aux coques. Les pêcheurs initiés l'utilisent pour localiser ces coquillages.

- **La pêche des couteaux**

Les **couteaux** se rencontrent sur les estrans sableux abrités. Ils vivent dans un canal qu'ils creusent verticalement ou obliquement dans le sable (en fonction des espèces), et qui se termine en surface par un « trou » en forme de « huit » ou une légère dépression.



Le pêcheur fait couler du sel fin dans ce trou, ce qui provoque la remontée de l'animal qui n'a plus qu'à être cueilli. Il s'agit d'une pratique ludique très appréciée des pêcheurs qui découvrent l'activité.

Une autre technique consiste à insérer un fil de fer, un rayon de vélo ou une baleine de parapluie (engins de pêche interdits en Bretagne) dans le trou du couteau afin de faire remonter le couteau en tournant autour de sa coquille.

**Photo : Couteau saisi à la sortie de son trou par une pêcheuse à pied au Port St-Sauveur – Île Grande. © C. Vermillard**

Une autre technique consiste à utiliser une pelle, une fourche ou une bêche (engins de pêche interdits en Bretagne, la fourche n'étant autorisée que pour la récolte des vers marins) pour extraire une motte de sable dans laquelle on trouvera le couteau quand on maîtrise bien le geste. Cette pêche étant assez technique, elle demande une longue période d'apprentissage.

- **La pêche « à la pissée »**

Certains coquillages comme la **praire**, la **mye**, la **lutraire** ou les **mactres** se manifestent par un jet d'eau expulsé par leurs siphons quand on marche à proximité.

Les pêcheurs utilisent bien sûr cette particularité en tapotant le sable à l'aide d'un piquot ou du dos d'un râteau pour enclencher les « pissées » et les localiser. Il suffit alors de les extraire à la main ou à l'aide d'un outil adapté.

**Photo : pêcheur utilisant un piquot pour enclencher les « pissées » des praires à Port Lazo – Plouézec.**  
© A. Sturbois



- **La pêche « à vue » des coquilles Saint-Jacques**

**Les coquilles Saint-Jacques** se rencontrent par très fort coefficient sur les estrans meubles. Les coquilles sont souvent simplement posées sur le sable ou partiellement enterrées. Il est généralement possible de distinguer au moins leur valve supérieure dépassant du sédiment. Elles se ramassent donc à vue.



Parfois camouflée sous les algues ou les zostères à marée basse, la coquille Saint-Jacques est souvent trahie par le bruit caractéristique émis par la fermeture brutale de ses valves.

**Photo : Coquille St-Jacques posée à marée basse sur l'herbier de zostère de Port Lazo – Plouézec.** © F. Delisle

Quand le coefficient de marée ne suffit pas pour que les zones concernées soient découvertes, certains pêcheurs évoluent dans l'eau et utilisent une caisse en plastique transparente pour distinguer les coquilles depuis la surface. Cette technique semble moins répandue que l'utilisation de râteaux grillagés sur certains sites (qui permettent également la pêche des praires), appelés localement « ravageurs » par les autres pêcheurs qui condamnent généralement l'utilisation de ce matériel à fort impact sur le sédiment. Ce type d'outil est d'ailleurs interdit en Bretagne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En période d'interdiction, du 15 mai au 30 septembre, il n'est pas rare de trouver quelques coquilles Saint-Jacques dans les paniers des pêcheurs à pied ignorant la réglementation ou simplement tentés par cette prise de choix au risque de se faire verbaliser en cas de contrôle.

### ● **La pêche de cueillette**



Cette appellation a été donnée, concernant principalement l'estran rocheux, aux pêches d'espèces relativement accessibles : densités importantes, espèces épigées sur les faces supérieures des pierres et des bancs de roches.

Les espèces les plus pêchées de cette manière sont **les bigorneaux, les moules, les huîtres** creuses (occasionnellement les plates) et **les patelles**.

**Photo : Pêcheurs de moules à Piégu – Pléneuf-Val-André. © AAMP**

Selon les espèces, les pêcheurs peuvent être ou non équipés d'outils (couteau, détroqueur, marteau/burin, tournevis...).

La plupart des pêcheurs concernés se rencontrent en bord de plage ou en milieu d'estran, mais certaines espèces peuvent également être pêchées plus bas sur l'estran.

Dans certains cas, il s'agit d'une pêche monospécifique (pêche de « poignées » de bigorneaux à des fins apéritives, pêche de moules ou d'huîtres pour la famille et les amis), mais le plus souvent, les paniers sont panachés de plusieurs espèces. Certaines récoltes peuvent être conséquentes, notamment pour les huîtres ou les moules.

Dans les paniers de ces pêcheurs on peut également retrouver quelques crabes mélangés aux espèces précédemment citées. La plupart du temps, il s'agit de **crabes verts** collectés de manière opportuniste. Quelques **étrilles** et des juvéniles de **tourteaux** et d'**araignées de mer** peuvent également être observés dans les récoltes.

### ● **La pêche des crabes**

La pêche des crabes se pratique principalement sur l'estran rocheux, généralement par forts coefficients de marée (plus de 90), sur la zone la plus basse de l'estran. C'est l'un des types de pêche les plus emblématiques de l'activité et elle mobilise une part importante des pêcheurs à pied.

Les crabes sont recherchés sous les pierres des champs de blocs ou dans les anfractuosités, notamment celles des micros falaises. La non remise en place des pierres retournées par les pêcheurs de crabes constitue, d'ailleurs, l'une des principales causes de dégradation du milieu et de sa biodiversité.

Les pêcheurs soulevant les pierres, récupèrent les crabes à la main (souvent gantée) ou à l'aide d'une épuisette.

Les pêcheurs recherchant les crabes dans les trous utilisent un crochet à crabe ou « croc » (tige de fer fine portant un petit crochet à son extrémité). Certains pêcheurs s'équipent de combinaison (sans masque ni tuba) pour pêcher dans les trous et anfractuosités de la zone subtidale proche.



**Photo : Pêcheur muni d'un croc à la recherche d'étrilles sur l'îlot du Verdelet. © F. Delisle.**

Dans la plupart des cas, c'est l'**étrille** qui constitue l'objectif de la sortie mais le crabe vert est également fréquemment ramassé.

Le **crabe vert**, espèce plus ubiquiste que l'étrille, peut être ramassé sur les différents niveaux de l'estran rocheux. Il peut également être rencontré sur substrat meuble mais sa pêche est rarement observée sur ce type de milieu. S'il ne fait généralement pas l'objet d'une pêche ciblée, le crabe vert permet à de nombreux pêcheurs d'augmenter leur récolte. Certains habitués le destinent « pour la soupe » ou « pour le chien »... Il est fréquent que des novices le confondent avec l'étrille.

D'autres espèces, moins abondantes, peuvent être rencontrées dans les paniers, la plupart du temps comme complément de récolte et souvent au stade de juvénile (à des tailles inférieures aux tailles minimales réglementaires) : **le tourteau, l'araignée de mer, le homard**.

Sur certains sites de l'Ouest du département, les pêcheurs débutants ou peu expérimentés ramassent également des **xanthes**, crabes considérés comme peu savoureux mais parfois abondants.

#### • **La pêche du homard**

Le homard s'abrite dans un trou que le pêcheur expérimenté connaît généralement à l'avance ou qu'il repère par l'accumulation de sédiments à son entrée.

Comme pour les crabes, le homard est délogé à l'aide d'un croc. Le but n'est pas de le piquer mais de le gêner suffisamment pour entraîner sa remontée ou sa fuite par un autre trou repéré à l'avance. Il est alors saisi à la main.



**Photo : Homard observé à Landrellec – Pleumeur-Bodou. © F. Gully**

Ces pêches, autrefois très courantes, ne sont aujourd'hui pratiquées que par une poignée d'initiés, connaissant parfaitement les « trous à homard ».

Un homard capturé en pêche de loisir doit être marqué. Cela consiste en l'ablation d'une partie de la queue de l'animal. Cette mesure visant à limiter le braconnage est rarement appliquée par les pêcheurs à pied de loisir non équipés d'un outil tranchant ou par méconnaissance de la réglementation.

#### • **La pêche des ormeaux**



L'ormeau est une espèce sciaphile, vivant dans les anfractuosités de la roche ou sous les rochers qui découvrent aux très grandes marées (coefficient > 105-110). Sa capture n'est autorisée qu'en pêche à pied et limitée à 20 prises de plus de 9 cm. Elle est interdite du 15 juin au 31 août. Très réglementée et limitée à quelques jours dans l'année, cette pêche est pratiquée par quelques initiés.

**Photo : Ormeau trouvé sous une pierre à la pointe de Bifot – Plouézec. © F. Delisle**

On reconnaît rapidement un pêcheur d'ormeaux à son équipement : une combinaison néoprène pour pêcher dans les trous et anfractuosités de la zone subtidale proche, un croc ou un couteau pour déloger plus facilement les ormeaux des failles, et un filet autour de la ceinture pour y placer les captures.

- **La pêche des crevettes**



La **crevette rose** ou « bouquet » est recherchée par une part importante de pêcheurs à pied au cours de l'été et à l'automne, quand elle remonte à la côte pour se reproduire sur les estrans rocheux. Elle est alors récoltée à l'aide d'un haveneau ou d'une épuisette en frôlant le sable et en raclant les rochers encore immergés pour pêcher sous les algues à marée basse.

**Photo : Pêcheurs de bouquets à Martin-Plage – Plérin.**  
© F. Delisle

En plus de l'expérience du pêcheur qui n'hésitera pas à avoir de l'eau jusqu'à la taille, la météo conditionne le succès de la récolte. Par grand vent, les crevettes se réfugient dans des endroits inaccessibles et les pêcheurs rentrent souvent bredouilles.

Les crevettes sont également ramassées par de nombreuses familles dans les flaques se formant à marée basse. Cette pêche se pratique généralement à l'épuisette : c'est la pêche typique de vacances pour les enfants. Il s'agit davantage d'une pêche de découverte (*cf. infra*).

La pêche de la **crevette grise** se pratique sur les estrans meubles. Elle requiert une certaine condition physique pour marcher dans l'eau en poussant le filet ou « pousseux » sur plusieurs dizaines de mètres. En plus des crevettes grises, les pêcheurs sont susceptibles de capturer d'autres espèces qu'il convient de trier et relâcher : juvéniles de poissons plats, crevettes roses et crabes...

- **La pêche des appâts**

Certains pêcheurs à pied fréquentent l'estran pour ramasser des espèces qui leur serviront d'appâts pour la capture de poissons à la ligne, à bord d'un bateau ou depuis la côte. Les animaux recherchés sont généralement des **vers marins** : arénicoles, néréis, siponcles...

Mais certains pêcheurs utilisent également des bivalves (moules, coques, couteaux...) ou des gastéropodes (patelles).

**Photo : Pêcheur de vers à l'aide d'une fourche à la pointe de Bilfot – Plouézec.** © F. Delisle



Les vers sont recherchés par leurs marques (différentes selon les espèces) et déterrés à l'aide d'une bêche (outil interdit en Bretagne) ou d'une fourche (outil autorisé pour la récolte des vers marins à condition qu'elle soit composée de 4 dents d'une longueur maximale de 20 centimètres).

- **La pêche des lançons**



C'est une pratique rare dans les Côtes d'Armor qui nécessite une très bonne connaissance des coins de pêche limités à quelques bancs de sable. **Le lançon ou équille** désigne en fait plusieurs espèces de petits poissons appartenant à la famille des Ammodytidae.

A l'aide d'un butoir ou d'un râteau, le pêcheur creuse un sillon dans le sable afin d'y déloger les lançons. Ces derniers ainsi sortis du sable s'empressent d'y retourner au plus vite et il faut faire preuve d'adresse et de rapidité pour les attraper.

Cette pêche se pratique généralement en binôme : l'un tire le butoir pendant que l'autre récupère les lançons. Le lançon peut servir d'appât mais est également apprécié en friture ou au barbecue.

- **La pêche de découverte**

L'appellation a été choisie pour décrire une certaine catégorie de visiteurs des estrans. Cette activité, à la limite de la pêche, est pratiquée presque exclusivement par des familles avec enfants sur l'estran rocheux. L'objectif n'est pas de ramasser pour consommer mais plutôt de découvrir l'estran de façon ludique. On trouve dans les seaux des **petits crabes, des étoiles de mer, des crevettes, des petits poissons...**

La majorité des personnes interrogées déclare rejeter les animaux capturés avant de partir.

Pour les autres, on peut penser que leur vie se termine dans des poubelles ou sur le haut des plages.

La pêche de découverte concerne également les groupes d'enfants encadrés par des animateurs en classe de mer ou sortie scolaire. L'objectif de certaines de ces sorties est la réalisation d'un aquarium censé faciliter et prolonger l'observation des animaux et algues récoltés en salle. Au-delà de la question de l'intérêt pédagogique d'un aquarium qui limite la compréhension du milieu naturel, il est regrettable d'observer de mauvaises pratiques au sein de ces groupes, faute d'encadrement des enfants : non remise en place des pierres retournées, collecte d'animaux sous-maillés...



Photo : Groupe en sortie découverte de la pêche à pied et de l'estran à Piégu – Pléneuf-Val-André.

© F.Delisle

- **La récolte d'algues de rive**



La cueillette d'algues de rive est une pratique ancestrale pour des usages divers selon les époques (alimentation animale, fertilisants agricoles, gélifiants...). La récolte d'algues alimentaires est une activité récente qui tend à se généraliser : récoltants professionnels et occasionnels, sorties découvertes et ateliers cuisine aux algues... Cette pratique en plein essor fait l'objet d'une réglementation récente en Bretagne : **cf. § 1.2.4.**

Photo : récolte d'Himanthale à Landrellec – Pleumeur-Bodou. © F. Delisle

### 1.2.3. Profil type des pêcheurs à pied

De très nombreuses personnes bien différentes pratiquent la pêche à pied, cependant il ressort un profil type des différentes enquêtes réalisées par VivArmor Nature depuis plusieurs années (Contrat Nature 2007-2011, Life Pêche à pied de loisir 2013-2017).

Les pêcheurs à pied sont tout d'abord **des personnes plutôt âgées**. Plus de 60% des pêcheurs à pied ont plus de 50 ans. D'une manière générale les adolescents et les jeunes adultes sont assez peu représentés parmi les pêcheurs. Les enfants de moins de 15 ans qui sont souvent présents dans des groupes familiaux auprès de leurs parents ou grands-parents représentent environ 10% des pratiquants.



Photo : Couple de pêcheurs à pied à Port Lazo – Plouézec. © A. Sturbois

Accessible et familiale, **la pêche à pied attire aussi bien les hommes (56%) que les femmes (44%)** dans les Côtes d'Armor, sur les trois sites étudiés en 2018.

La grande diversité du littoral costarmoricaïn offre la possibilité aux pêcheurs à pied de pratiquer toutes les pêches décrites aux paragraphes précédents. Malgré cela, les pratiquants s'avèrent être **assez routiniers** : plus de la moitié des pêcheurs locaux ne fréquente que un ou deux sites tout au long de l'année, depuis plus de 30 ans en moyenne (**F. Delisle, 2017**). Durant la belle saison, les touristes viennent profiter des gisements connus le plus souvent à proximité de leur lieu de séjour, parfois de manière improvisée.

La pêche à pied de loisir est **une activité non fédérée**. Très peu de pratiquants sont adhérents d'une association de plaisanciers et malgré une nette amélioration ces dernières années, nombreux sont les pêcheurs à pied encore **mal informés sur la législation** de leur activité.

#### 1.2.4. Législations applicables

- **Définition réglementaire de la pêche à pied**

**Pêche maritime de loisir** : définie d'abord par son caractère non commercial (loisir), dont le produit est destiné à la consommation (ou l'usage) exclusif du pêcheur et de sa famille. Elle s'exerce sur le domaine public maritime et sur la partie des fleuves, rivières ou canaux où les eaux sont salées (Art. R921-83 du Décret n°2014-1608). Toute pêche à pied exercée par un pêcheur non professionnel dans un but de revente est qualifiée de pêche à pied commerciale à titre non-professionnel et est interdite, quelles que soient ses conditions d'exercice (engins, dates, etc.).

**Pêche à pied** : définie dans la réglementation concernant la pêche à pied professionnelle comme une « action de pêche proprement dite [qui] s'exerce : sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol et sans équipement respiratoire permettant de rester immergé » (Art. D921-67 du Décret n°2014-1608).

**Pêche à pied de loisir** : conjonction de ces deux définitions (mode et lieux de pêche (sur l'estran, au contact du sol et sans aide respiratoire) et caractère non commercial de la pêche.), cependant non définie spécifiquement dans les textes réglementaires.

**Est donc considérée comme pêcheur à pied récréatif** toute personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, algues ou crustacés pour sa consommation personnelle ou celle de ses proches, sans intention de revente. Les personnes en excursion sur l'estran, notamment les familles, qui ramassent dans les flaques quelques bigorneaux ou crevettes sont donc considérées comme des pêcheurs. Sont exclus les pêcheurs à la canne du bord (leurre manié, surf casting) et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l'estran (lignes de fond, filets fixes, casiers). Les pêcheurs d'appâts et les ramasseurs d'algues sont, par contre, considérés comme des pêcheurs à pied.



Photo : pêcheur de bouquets sur l'îlot du Verdelet – Pléneuf-Val-André. © F. Delisle

- **Textes réglementant les captures en pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor**

La réglementation de la pêche de loisir à pied est relativement complexe et complète et peut se faire à plusieurs niveaux : communautaire (règlements CE), national (codes, décrets et arrêtés ministériels), préfectoral (préfectures départementales et régionales) et municipale (arrête municipaux). Elle concerne principalement la qualité des prises (tailles minimales et aspects sanitaires), les quantités pêchées, ainsi que les périodes, zones et modes de pêche autorisés.

#### **Mesures applicables aux pêcheurs à pied de loisir dans les Côtes d'Armor :**

##### **Mesure communautaire**

Règlement CE n° 850/98 du conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de **mesures techniques de protection des juvéniles** d'organismes marins.

##### **Mesures nationales**

Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime. Il abroge le décret modifié n° 90/618 du 11 juillet 1990. Les articles R921-85 à R921-87 et R921-93, ajoutés par ce décret, introduisent notamment des dispositions permettant l'établissement de **régimes d'autorisation de pêche pour la pêche récréative de certaines espèces**.

Arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant **le marquage** de certaines espèces de poissons et crustacés capturées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

Arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié le 29 janvier 2013 et le 15 janvier 2018 et définissant **la taille minimale ou le poids de capture** des poissons et autres organismes marins dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

##### **Mesures régionales**

Arrêté n°2013-7456 du 21 octobre 2013 modifié par arrêté n°2014-9311 du 16 juin 2014 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins : **protection des milieux, quotas, périodes de pêche, engins autorisés...**

Arrêté préfectoral n°2018-16159 du 4 mai 2018 fixant les conditions de **récolte des algues de rive** en Bretagne.

##### **Mesures locales**

Arrêté du 22 octobre 1996 relatif à la pêche à pied sur la réserve naturelle des 7 îles et limitant les engins autorisés au couteau, à l'épuisette ou au croc à crabes et les captures à **5 kg toutes espèces confondues par pêcheur et par jour**.

- **Zones insalubres et classements sanitaires**

Sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor, on retrouve une information synthétique sur le classement sanitaire des zones de cultures marines et les zones interdites de pêche à pied de manière permanente sur certaines portions du littoral du département :

*Les zones d'exploitation des coquillages et de pratique de la pêche à pied font l'objet d'un suivi sanitaire par les services de l'État (Ifremer, Agence régionale de santé, Direction départementale de la protection des populations) qui permet de garantir le bon état sanitaire des coquillages consommés.*

*L'analyse de ce suivi permet l'établissement d'un classement sanitaire des zones de production arrêté par le préfet de département, qui définit, pour chaque groupe de coquillages (gastéropodes, bivalves fouisseurs et bivalves non fouisseurs) la qualité des zones de production. Ce suivi régulier permet également, en cas de détection de pollution ponctuelle, d'interdire certaines activités.*

*Ce classement est établi sur la base de textes réglementaires communautaires et nationaux dont l'abord est peu aisé pour le grand public. Il convient de retenir que, **dans les zones classés C, la pêche de loisir des coquillages est interdite** car ces zones présentent des risques importants de contamination microbienne.*

*Dans les zones classées B, la pêche de loisir est tolérée, mais les pêcheurs à pied doivent porter une grande attention à l'état des coquillages qu'ils consomment.*

*Dans tous les cas et en particulier en cas d'événement pluviométrique ayant pu générer une pollution ponctuelle des coquillages, les pêcheurs à pied sont invités à se renseigner sur l'état de salubrité de la zone avant de pêcher. Les fermetures ponctuelles, décidées après un résultat du réseau de suivi dépassant les seuils réglementaires, font l'objet d'une diffusion dans la presse et auprès des mairies.*

*Des arrêtés préfectoraux définissent la salubrité des zones conchylicoles et de zones de pêches à pied et peuvent interdire la pratique de la pêche à pied de loisir.*

*L'arrêté du 16 novembre 2017 porte principalement sur les zones d'exploitation des cultures marines et les zones de pêche à pied professionnelle, il définit les zones classées A, B ou C pour différents groupes de coquillages sur les zones exploitées par les professionnels.*

*Par ailleurs, l'arrêté du 22 septembre 2016 interdit à la pêche à pied de loisir des zones à la qualité des eaux particulièrement dégradée, notamment à proximité des émissaires des stations d'épuration.*

**Page mise à jour le 02/02/2018 :**

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Cultures-marines-et-pisciculture/Classement-sanitaire>

**Lien pratique pour les pêcheurs à pied souhaitant connaître en temps réel les zones à éviter et les risques de contamination en Bretagne :**



[www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)

- **Sanctions encourues**

Sanctions encourues en fonction des principales infractions en pêche de loisir :

Vente de produits de sa pêche par un plaisancier : 22 500 €
Pêche sous-marine avec foyer lumineux : 1 500 €
Pêche d'oursins pendant une période interdite : 22 500 €
Pêche sous-marine en zone interdite, temps interdit ou zone portuaire : 1 500 €
Pêche sous-marine avec un équipement respiratoire : 1 500 €
Pratique de la pêche sous-marine sans signaler sa présence au moyen d'une bouée : 1 500 €
Détention et utilisation d'engins de pêche supérieurs à ceux autorisés : 22 500 €
Contravention aux mesures de limitation de captures : 22 500 €



**Photo : Gendarmes contrôlant les pêcheurs à pied de l'îlot du Verdelet à Pléneuf-Val-André au retour de marée. © F. Delisle**

### 1.3. Description des sites pilotes et enjeux locaux

On entend par « sites pilotes », les sites ayant fait l'objet d'un diagnostic de la pêche à pied dans le cadre de l'Observatoire, à savoir un suivi de la fréquentation (comptages réguliers) et des pratiques (enquête, étude des récoltes).

**Dans l'Ouest des Côtes d'Armor, trois sites de pêche à pied de loisir n'ayant jamais fait l'objet d'un diagnostic ont été suivis en 2018 dans le cadre de l'Observatoire :**

- Martin Plage sur la commune de Plérin
- Les Godelins sur la commune de Binic-Étables sur Mer
- Port Blanc/Buguélès/Pellinec/St-Gildas sur la commune de Penvénan

Quelques comptages collectifs organisés par VivArmor Nature depuis 2012 ont permis d'identifier ces sites comme des zones de pêche parmi les plus fréquentées de l'Ouest des Côtes d'Armor.

Le comité de concertation locale du projet Life Pêche à pied de loisir du 26 juin 2017 les a identifiés comme des sites à suivre prioritairement.

La mise en œuvre d'un diagnostic complet sur ces trois sites permet d'étendre la collecte de données sur le territoire Ouest Côtes d'Armor. Les résultats obtenus peuvent être ainsi comparés à ceux des sites suivis depuis 2007 (Contrat Nature, projet Life) : profil et niveau de connaissance des pêcheurs à pied, qualité des récoltes, etc.

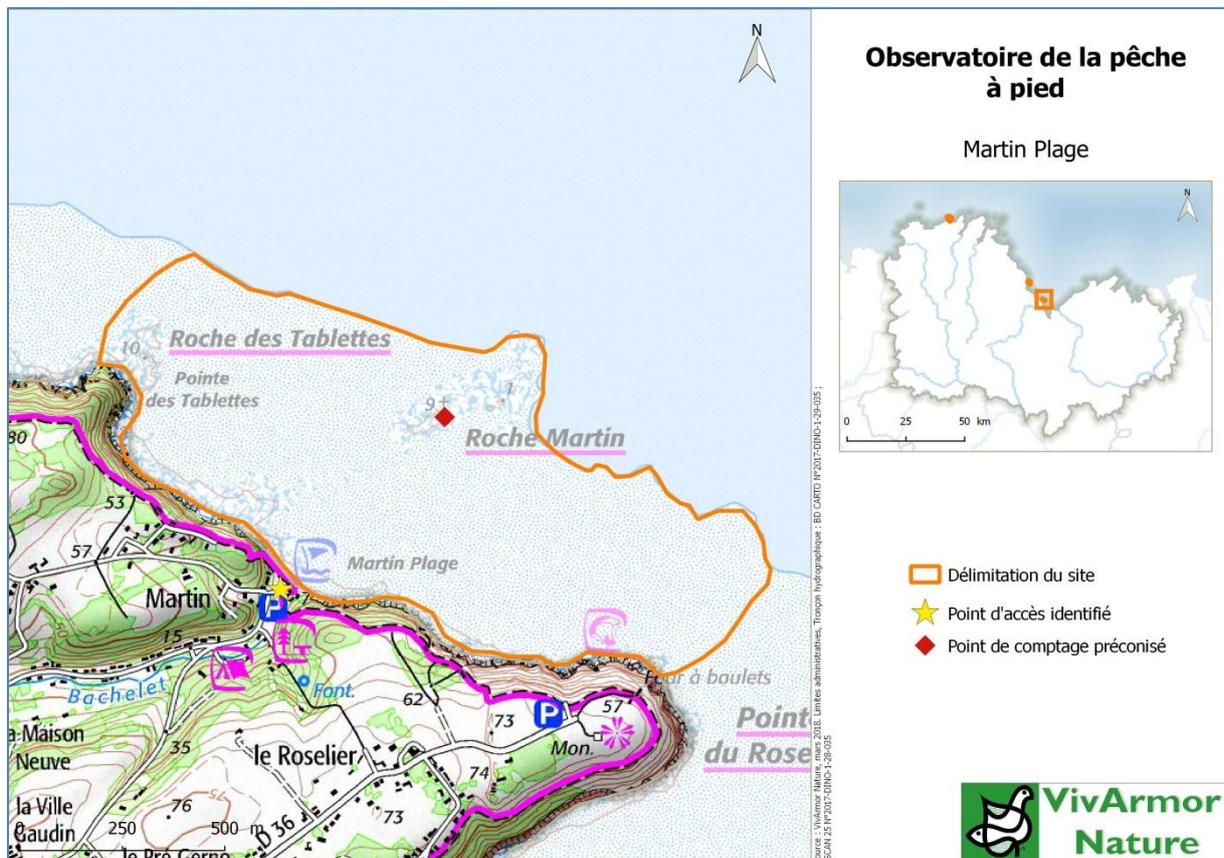
Une meilleure connaissance des pratiques et de la fréquentation de ses sites permet notamment de calibrer, avec les partenaires locaux, les actions de sensibilisation à mettre en place pour une gestion durable de l'activité à compter de 2019.



Photo : Mesure d'un homard capturé par une pêcheuse sur le site des Godelins. © P. Colas

### 1.3.1. Site de Martin-Plage à Plérin

- **Carte de localisation :**



- **Description :**

Situé sur la commune de Plérin, entre la Pointe du Roselier et la Roche des Tablettes, le rocher Martin est accessible à pied à marée basse aux coefficients supérieurs à 60. Le rocher attire de nombreux pêcheurs de crevettes, de moules, de crabes et de palourdes. Le site est également connu pour la récolte des coquilles-St-Jacques lors des grandes marées, autorisée d'octobre à mi-mai.



Photo : Pêcheurs de coquille-St-Jacques entre le Rocher Martin et la Roche des Tablettes. F. Delisle

Il s'agit du site le plus fréquenté de l'agglomération de Saint-Brieuc avec un maximum de 454 pêcheurs comptés le 12 août 2014 (coef. 113).

- **Enjeux identifiés liés à la pêche à pied :**

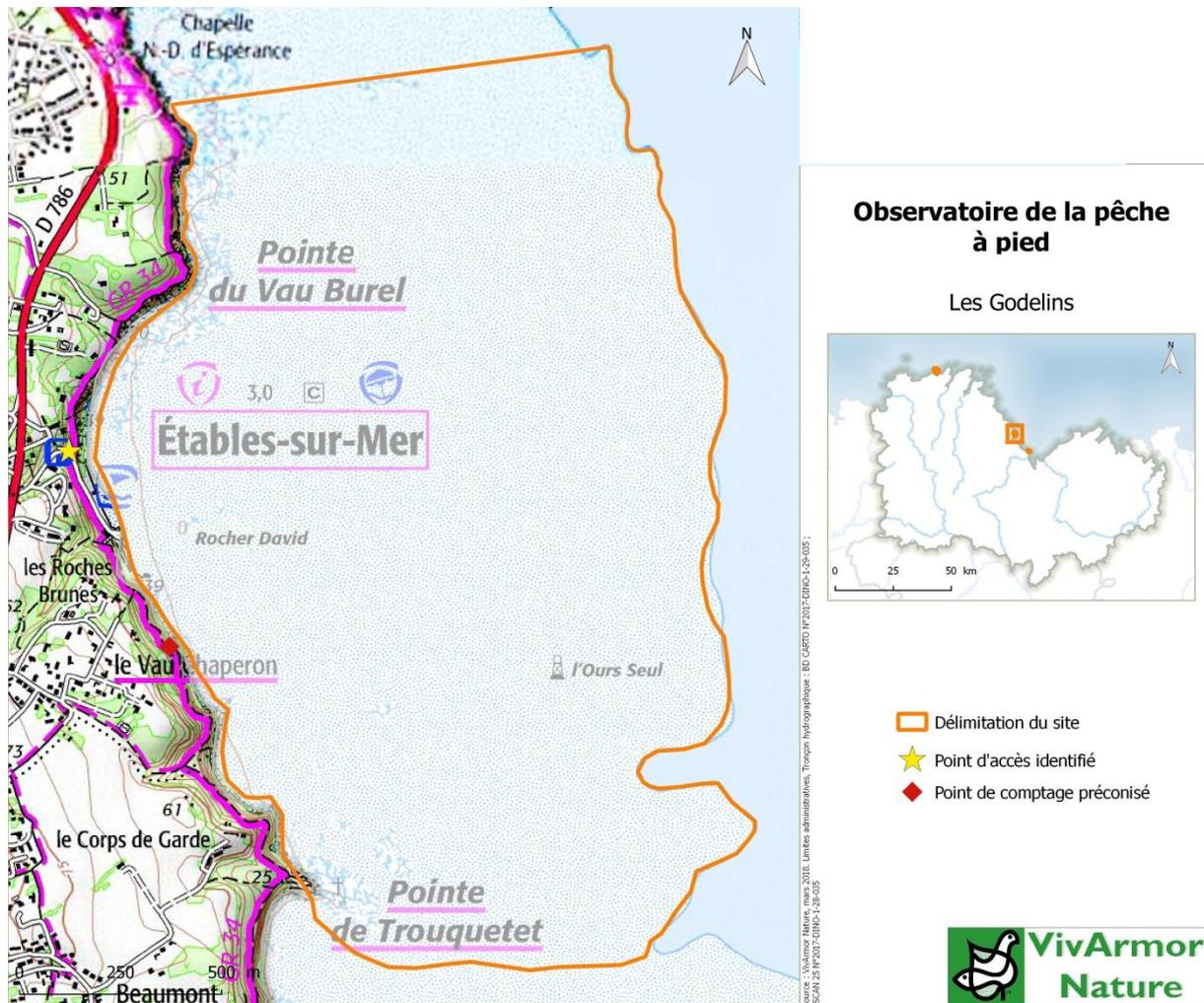
- Non-conformité des récoltes : collecte de prises sous-maillées (toutes espèces) ou en dehors des périodes autorisées (Coquille St-Jacques), dépassement des quantités maximales autorisées (moule),
- Dégradation des habitats sensibles : moulière, non remise en place des pierres retournées sur les champs de blocs intertidaux.



Photo : Pêcheurs de bouquet au Rocher Martin. © F. Delisle

### 1.3.2. Site des Godelins à Binic-Étables sur Mer

- **Carte de localisation :**



- **Description :**

Située entre les pointes rocheuses du Vau Burel et du Trouquetet sur la commune de Binic-Étables sur Mer, la plage des Godelins est connue pour son gisement de couteaux. Les bancs de sable des Bancs Roux qui découvrent lors des grandes marées attirent les pêcheurs à pied à la recherche de nombreux fousseurs (couteaux, mactres, bucardes, etc.), de coquilles-St-Jacques et de lançons.



Photo : Pêcheurs de couteaux sur la plage des Godelins. © F. Delisle

Jusqu'à 389 pêcheurs à pied ont été comptabilisés le 13 août 2018 (coef. 109).

- **Enjeux identifiés liés à la pêche à pied :**

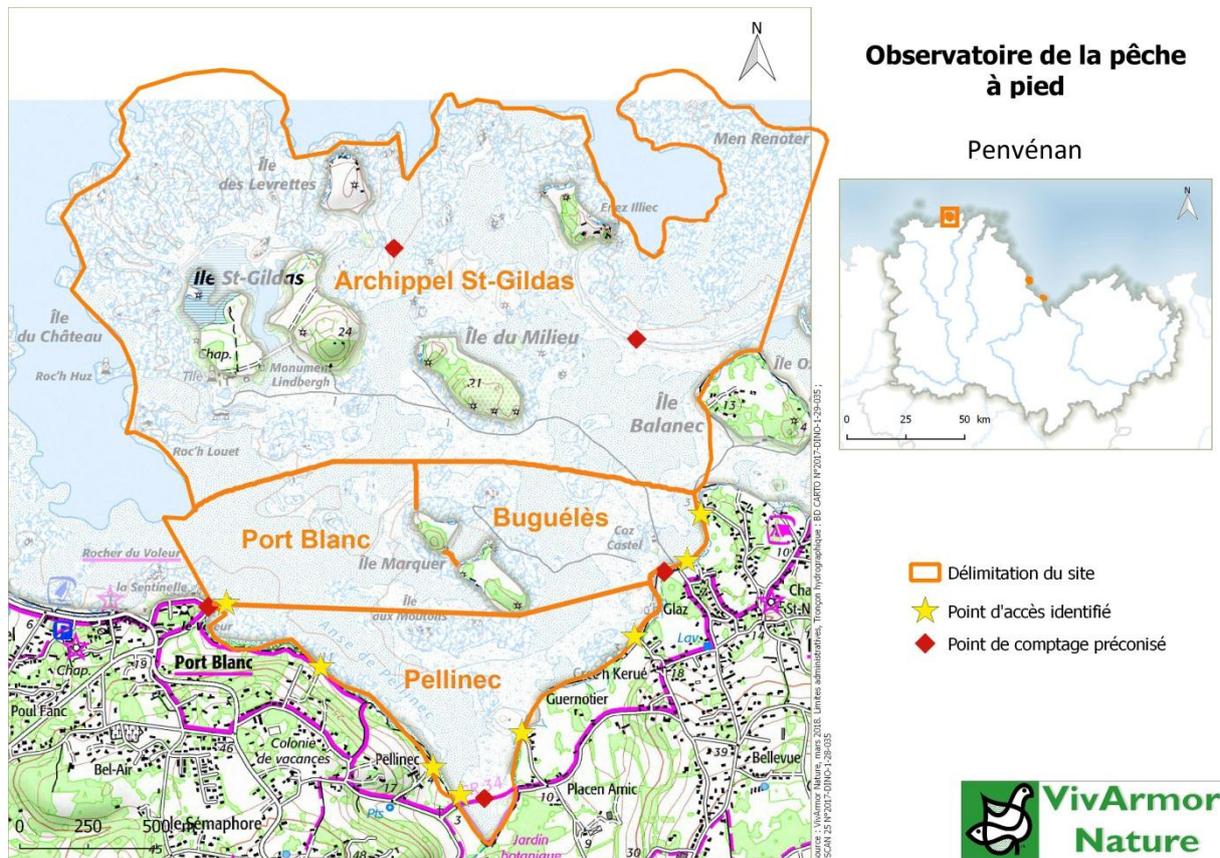
- Non-conformité des récoltes : collecte de prises sous-maillées ou de coquilles St-Jacques en dehors de la période d'ouverture ;
- Utilisation d'engins de pêche interdits pour la récolte des coquillages soumis à quota : fourche, bêche, etc. ;
- Risque important d'encerclement par la marée montante.



Photo : Panneau rappelant les risques d'encerclement des Bancs Roux par la marée. © F. Delisle

### 1.3.3. Site de Port Blanc/Buguélès/Pellinec/St-Gildas à Penvénan

- **Carte de localisation :**



- **Description :**

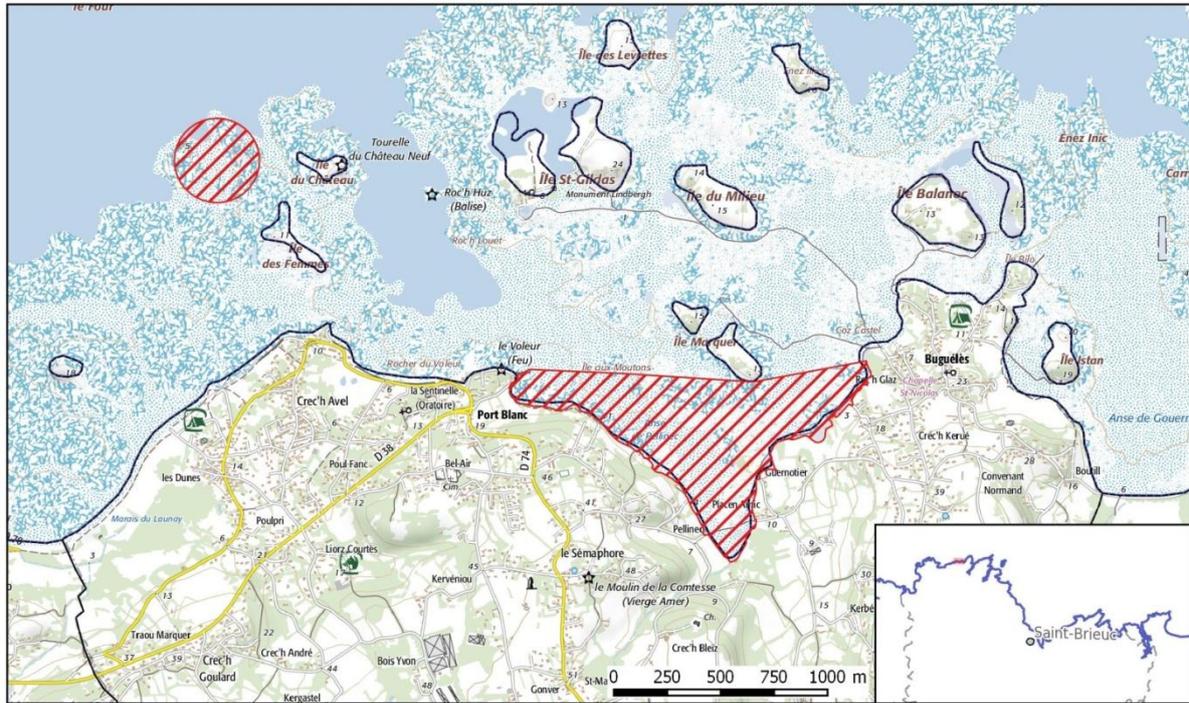
L'estran situé entre Port Blanc et Buguélès, sur la commune de Penvénan, présente une mosaïque de milieux qui attire différents pratiquants en fonction des différentes zones de pêche identifiées sur la carte ci-dessus.

L'anse de Pellinec découvre à marée basse quel que soit le coefficient de marée et permet à quelques plaisanciers d'y collecter des appâts à poissons (vers, couteaux). Il est possible d'y accéder par une route submersible à marée haute.

La zone de Port Blanc attire les pêcheurs de couteaux, d'huîtres et de palourdes. Le principal accès est la cale à bateaux.

Lors des grandes marées, les pêcheurs de bouquet (été, automne) et d'ormeaux (de septembre à mi-juin) rejoignent les nombreux platiers rocheux et criques de l'archipel St-Gildas.

Le littoral de Penvénan présente une urbanisation diffuse et n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif. La pêche et le ramassage de tous coquillages sont interdits au sud d'une ligne joignant la cale de Port-Blanc, l'île aux Moutons, la pointe Sud de la petite île, la roche d'Ar C'hoz Kastell et la pointe de Crec'h Kerue, par arrêté préfectoral du 22 septembre 2016 (source : [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr)) : **cf. carte ci-après.**



Carte extraite de l'annexe 1 (n°5) à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016 portant interdiction de pêche à pied récréative et de ramassage de tous coquillages sur certaines portions du littoral costarmoricain.

Sources : © I.G.N. / BD. Carto® /

• **Enjeux identifiés liés à la pêche à pied :**

- Non-conformité des récoltes : collecte de prises sous-maillées.
- Dégradation du milieu naturel par l'utilisation d'engins de pêche interdits pour la collecte des coquillages : fourche notamment.
- Non-respect de l'interdiction permanente de pêcher des coquillages dans l'anse de Pellinec.



Photo : Pêcheuse de coquillages à Port Blanc. © F. Delisle

## CHAPITRE 2. La gouvernance du projet

**La concertation est à la base de toutes les actions engagées dans le cadre du suivi de la pêche à pied de loisir. Il est important de rassembler l'ensemble des acteurs du littoral pertinents pour s'accorder sur les actions et les éventuelles mesures de gestion à mettre en œuvre.**

### 2.1. L'animation du réseau d'acteurs locaux

Depuis 2007 et la mise en place des premières actions de gestion durable de la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor, VivArmor Nature a systématiquement associé l'ensemble des acteurs souhaitant participer à la mise en place d'une évolution positive des comportements des pêcheurs à pied de loisir afin de préserver les ressources et les habitats marins mais aussi l'activité elle-même.

L'ensemble des contacts établis au cours de ces dernières années est régulièrement tenu informé par courriel des informations relatives à la pêche à pied.

Ces informations régulières contribuent fortement à l'animation du réseau et facilite la mobilisation des bénévoles et des médias. Elles permettent de maintenir le contact avec l'ensemble des acteurs identifiés. En 2018, la liste de diffusion « pêche à pied » constituée depuis 2007 par VivArmor Nature compte plus de **820 contacts**.

Parmi ces contacts, **près de 300 structures reçoivent les informations relatives à la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor** : état d'avancement des actions, appel à bénévoles, résultats obtenus, changement de réglementation, fermetures temporaires portées à connaissance...

### 2.2. Les instances de concertation

**Les instances de gouvernance et de concertation sont organisées suivant la déclinaison suivante :**

- **un comité de concertation national** (co-animé par VivArmor Nature dans le cadre du réseau national Littorea) ;
- **un comité de concertation sous-régional** (animé par l'URCPIE de Normandie dans le cadre de la coordination de l'Observatoire Manche-Mer du Nord) ;
- **une instance de concertation locale par territoire.**

#### 2.2.1. Les comités techniques et de concertation nationaux du réseau Littorea

En France, deux comités techniques pour les façades Manche – Mer du Nord et Atlantique – Méditerranée, ainsi qu'un comité de concertation national de la pêche à pied de loisir sont animés par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature dans le cadre de leur mission d'animation du Réseau Littorea\*, réseau national pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir.

- ⇒ Rôle des comités techniques : traiter des sujets techniques (diagnostic/protocole, saisie/bancarisation des données, sensibilisation), partager les expériences et bilans des actions réalisées, identifier les besoins collectifs du réseau (formations, ateliers techniques thématiques...), échanger sur la valorisation des données nationales, questionner ou solliciter les administrations nationales et représentants d'autres activités en interaction avec la pêche à pied de loisir par l'intermédiaire des coordinateurs nationaux.
- ⇒ Structures invitées : ouvert uniquement aux coordinateurs locaux et nationaux pour des échanges techniques et des prises de décisions techniques et organisationnelles.

- ⇒ Rôle du comité de concertation national : échanger sur les sujets stratégiques autour de l'avenir de la pêche à pied en France en s'appuyant sur les bilans et les demandes des coordinateurs locaux. Evaluer l'avancée des actions réalisées, orienter la feuille de route du Réseau Littorea et de l'Observatoire, réfléchir en prospective, mobiliser si nécessaire.
- ⇒ Structures invitées : comité restreint pour la prise de décision, ouvert :
  - aux coordinateurs nationaux,
  - à 2 coordinateurs envoyés par les comités de suivi technique (idéalement un par façade),
  - aux directions des ministères concernés (DEB, DPMA, DGS),
  - aux représentants de la pêche professionnelle et de loisir, de la conchyliculture (FNPP, CNPM, CNC),
  - aux principaux financeurs de l'Observatoire PAPL Manche – Mer du Nord et du Réseau Littorea (Agence de l'Eau Seine Normandie, DREAL Normandie, DIRM MEMN, Fondation de France, Agence Française pour la Biodiversité)
  - au Conservatoire du Littoral,
  - à l'association des élus du littoral.

*Deux comités techniques, Manche – Mer du Nord et Atlantique – Méditerranée, se sont tenus respectivement le 17 septembre et le 18 octobre 2018.*

*Le prochain comité national de concertation devrait se réunir en janvier 2019 à Paris. La coordinatrice de l'Observatoire ainsi qu'un ou deux coordinateurs locaux des territoires Manche et Mer du Nord y participeront.*

*Les comptes rendus des comités techniques passés et du comité de concertation national à venir sont disponibles auprès de Franck Delisle : [franck.delisle@vivarmor.fr](mailto:franck.delisle@vivarmor.fr).*

\*Pour en savoir plus sur le Réseau Littorea : [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr)

### **2.2.2. Le comité de concertation de l'Observatoire**

Il est organisé *a minima* une fois par an un comité de concertation au niveau de la sous-région marine, afin de garantir une certaine cohérence des actions décidées par les coordinateurs locaux au niveau de leurs territoires. Animé par le coordinateur de l'Observatoire des activités de pêche à pied Manche – Mer du Nord (l'URCPIE de Normandie), ce Comité est composé des coordinateurs locaux des différents territoires, des établissements publics (AFB, Agences de l'Eau, Conservatoire du Littoral...) et des services de l'Etat concernés (DIRM MEMNor, DDTM...). Il associe aussi des structures représentatives des usagers (FNPP) et des partenaires locaux (GEMEL Normandie...)

*Le Comité de concertation 2018 s'est déroulé au Havre le 26 juin et a abordé les points suivants :*

- *La pêche à pied de loisir en France : contexte national (quelques chiffres-clés, le Réseau Littorea) ;*
- *Présentation de la démarche à l'échelle de la façade (objectifs et gouvernance de l'Observatoire, outil BD ESTAMP, perspectives) ;*
- *Présentation des structures contributrices à l'Observatoire, des territoires couverts et des actions menées.*

*Le compte-rendu est disponible auprès de Franck Delisle : [franck.delisle@vivarmor.fr](mailto:franck.delisle@vivarmor.fr)*

### 2.2.3. Le comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir

Dans les Côtes d'Armor, un comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir a été créé par décision préfectorale du 29 septembre 2015 à la suite du Grenelle de la Mer : application de la charte d'engagement des différents signataires.

En France, seuls deux autres comités ont ainsi été créés en France, à savoir sur les départements de Charente-Maritime et de la Manche.

Il s'agit d'une instance de concertation entre institutions, professionnels et plaisanciers afin notamment d'échanger sur les éventuels changements de réglementation.

Les membres permanents sont désignés par le Préfet. VivArmor Nature en fait partie. Des membres extérieurs sont invités à participer aux réunions pour avis en fonction des points abordés.

Depuis 2017, ce comité départemental se substitue aux précédentes instances de concertation locales animées par VivArmor Nature dans le cadre du Contrat Nature 2007-2011 et du projet Life 2013-2017.

Les questions abordées au cours du comité départemental concernent les pêches de loisir en général et d'autres sujets en lien avec l'estran : sécurité des usagers, circulation des véhicules à moteur sur le DPM, nouveau classement sanitaire des zones de pêche, balisage des parcs ostréicoles, missions des gardes jurés, nouvelle réglementation sur le bar...

Animée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cette nouvelle instance a créé des liens privilégiés entre services de l'Etat et acteurs de la pêche à pied de loisir, multipliant ainsi les échanges et rencontres sous-jacentes entre instances de décision et acteurs du littoral : avis sollicité sur certains points réglementaires, validation du contenu des panneaux d'information, diffusion des supports pédagogiques aux contrôleurs sur l'estran.

*En 2018, le comité départemental s'est réuni à St-Brieuc le 11 avril et a abordé les points suivants :*

- *La pêche au bar et au thon rouge*
- *Présentation de l'Observatoire Pêche à pied par VivArmor Nature*
- *Point sur la fréquentation des sites de pêche à pied dans les Côtes d'Armor*
- *Etat sanitaire des gisements de coquillages*
- *Panneaux d'information des pêcheurs à pied*
- *La sécurité en mer*
- *Le balisage des parcs conchylicoles*
- *Les activités de plongée en baie de St-Brieuc*

*Le compte rendu est disponible auprès de Franck Delisle : [franck.delisle@vivarmor.fr](mailto:franck.delisle@vivarmor.fr).*

### 2.2.4. Autres instances de concertation et de diffusion des résultats du Life

**Forte de son expertise en matière de gestion durable de la pêche à pied, VivArmor Nature est régulièrement invitée à participer à d'autres instances locales de concertation et réunions d'information :**

05/06/2018, mairie de Trédarzec : **Comité de pilotage de l'étude de pré-diagnostic de vulnérabilité conchylicole sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.** Il y a notamment été convenu d'apporter une attention particulière aux pratiques de pêche à pied entre Trélévern et Penvénan afin d'identifier la nature des coquillages pêchés, en lien avec les enjeux sanitaires.

VivArmor Nature a ainsi pu fournir à la coordinatrice du SAGE quelques éléments de caractérisation des pratiques de pêche à pied sur les sites couverts lors du comptage national du 12 août 2018.

26/07/2018, Lannion-Trégor-Communauté : Réunion pour l'harmonisation des outils d'information au niveau des sites de pêche à pied récréative sur le territoire de LTC. Cette réunion, en présence des chargés missions Natura 2000, du service espaces naturels et des coordinateurs de SAGE, avait pour objectifs :

- d'identifier les points d'accès aux sites de pêche à pied à équiper de panneaux ;
- de définir le contenu des messages à faire paraître par le biais des panneaux / autres supports de communication ;
- de réfléchir à des possibilités de financement pour une mise en œuvre en 2019.

**Ces réunions, parfois en comité restreint, à travers différents réseaux thématiques contribuent largement à promouvoir les actions de gestion durable de la pêche à pied de loisir et à une meilleure prise en compte des enjeux de l'activité dans les politiques publiques.**

*Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles auprès de Franck Delisle : [franck.delisle@vivarmor.fr](mailto:franck.delisle@vivarmor.fr).*



**Comité de concertation du projet Life Pêche à pied de loisir en 2017 à Lannion. © D. Toquin**

## CHAPITRE 3. Evaluation quantitative de la pêche à pied : les comptages

### 3.1. Généralités sur la fréquentation des sites

Les sites de pratique de la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor sont nombreux et leur fréquentation reflète différentes caractéristiques locales.

Certains sites sont bien connus des locaux et fréquentés toute l'année. Il s'agit généralement de gisements de coquillages fouisseurs faciles d'accès qui verront leur fréquentation augmenter lors des grandes marées d'équinoxe et des grandes marées estivales avec l'arrivée des pêcheurs de passage.

D'autres sites présentent de fortes fréquentations ponctuelles qui dépendent surtout des périodes de pêche favorables ou autorisées en fonction de l'espèce ciblée : sites réputés pour la récolte des ormeaux ou des coquilles St-Jacques principalement fréquentés par des initiés lors des grandes marées d'équinoxe.

Rares sont les portions du littoral costarmoricain non pêchées. Même les plus difficiles d'accès attireront quelques pêcheurs à pied en quête de tranquillité et de coins de pêche mal connus : zones de falaises, îles et archipels éloignés de la côte.

Enfin, le manque de considération d'une majorité de pêcheurs à pied vis-à-vis des classements sanitaires se traduit aussi par la présence de pratiquants dans les zones interdites au ramassage de coquillages. En cause : une mauvaise information ou la non prise en compte des risques encourus.

**Les données de fréquentation des gisements des Côtes d'Armor obtenues par l'Agence Régionale de Santé au cours des étés 2009 et 2010 pour la définition des points de suivis sanitaires fournissent une estimation de 12 000 à 14 000 pêcheurs à pied par jour en vives eaux estivales : cf. figure ci-après.**

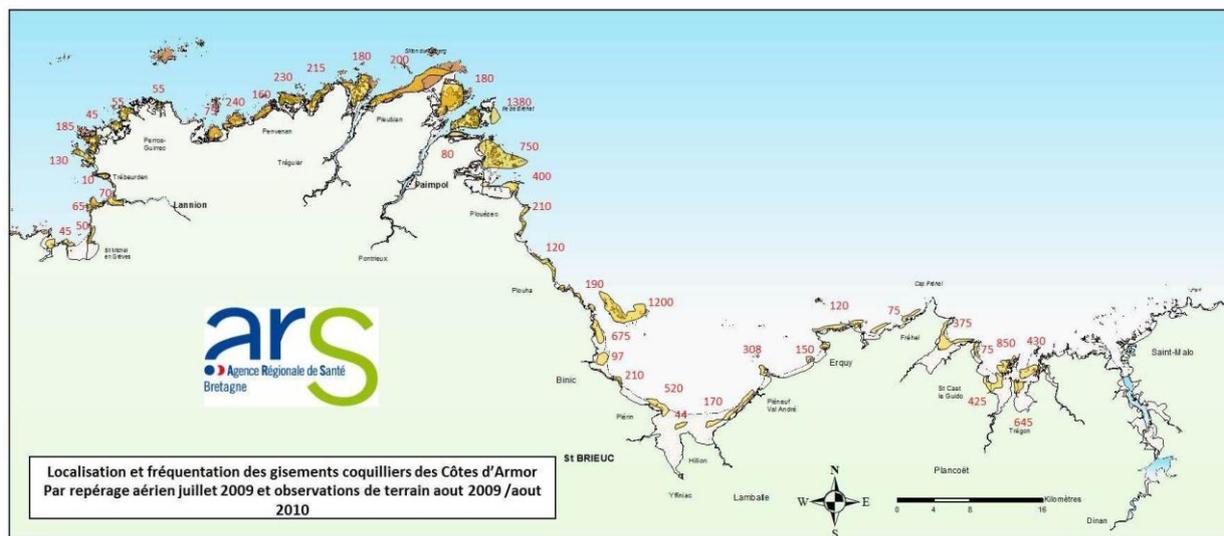


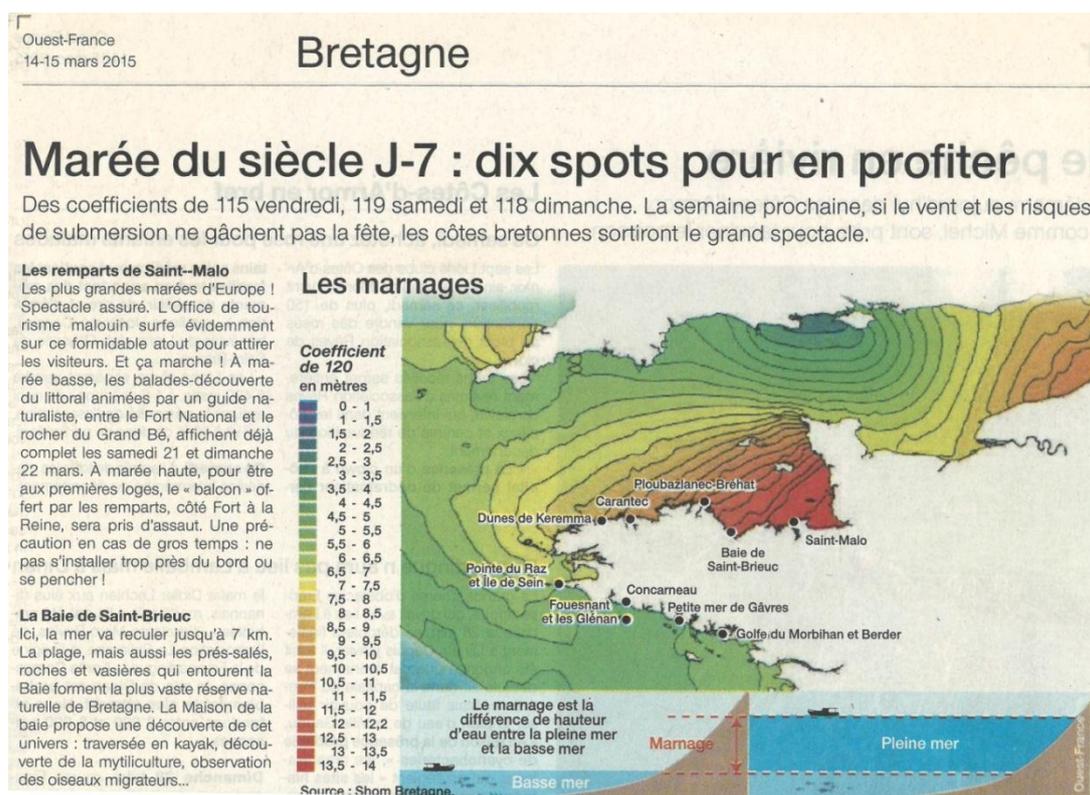
Figure : carte de fréquentation des gisements coquilliers des Côtes d'Armor obtenue par repérage aérien en juillet 2009 et observations de terrain en août 2009 et août 2010 (Chevé J. et al., 2017)

### 3.2. Les facteurs d'influence de la fréquentation des sites

Différentes études de la fréquentation des estrans par les pêcheurs à pied (Delisle F. et al., 2012 ; Privat A. et al., 2017 ; Delisle F., 2017) ont mis en évidence les principaux facteurs d'influence : le coefficient de marée, l'horaire de marée basse, la disponibilité des pêcheurs (congelés, weekends), l'accessibilité et la qualité supposée du site ainsi que les conditions météorologiques.

Dans les Côtes d'Armor, le coefficient de marée domine les autres facteurs de fréquentation des sites qui n'ont alors qu'une influence limitée. Les jours de grandes marées on assiste à des pics de fréquentation qui s'expliquent simplement par l'augmentation des surfaces de pêche et de la durée d'accès au gisement. On a pris l'habitude de parler de « l'effet grande marée ».

La communication autour des grandes marées influe également sur la fréquentation des sites de pêche à pied. Lors de la « grande marée du siècle » du 21 mars 2015 (coef. 119), ayant fait l'objet d'une couverture médiatique et d'une promotion touristique importantes, nous avons assisté à une affluence record sur les estrans des Côtes d'Armor avec environ 21 000 pêcheurs à pied présents ce jour-là...



Extrait d'un article du Journal Ouest France du 14 et 15 mars 2015 promouvant les grandes marées du siècle.

A l'inverse, d'autres grands événements peuvent entraîner une baisse ponctuelle importante de la fréquentation des sites de pêche à pied de loisir. Ce fut le cas lors de la finale de la Coupe du Monde de football du 15 juillet 2018. En ce jour de grande marée, de nombreux pêcheurs à pied sont restés chez eux... À Martin-Plage, ils n'étaient que 73 contre une moyenne de 250 lors des grandes marées estivales de ces dernières années.

### 3.3. Le comptage collectif national 2018

Les équipes de VivArmor Nature ont participé au comptage collectif national programmé à l'occasion des grandes marées du 12 et 13 août 2018 par les animateurs du Réseau Littorea.

#### 3.2.1. Méthodologie

Ce comptage est réalisé suivant le protocole détaillé dans la partie « Estimer la fréquentation » du cahier méthodologique issu du projet Life Pêche à pied de loisir (A. Privat et al., 2017).

Un secteur de comptage est attribué avec un ou plusieurs sites à couvrir par chaque compteur. Des fiches de comptage à destination des compteurs, pour la plupart bénévoles, ont été réalisées afin de standardiser les informations recueillies : exemple de **fiche de comptage page suivante**.

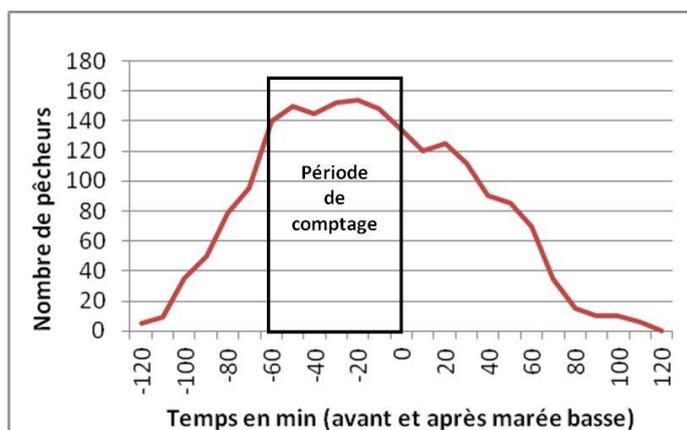
Certaines données sont obligatoires : date, conditions de marée (heure, coefficient, météo), nombre de pêcheurs comptabilisés, heure du comptage. D'autres sont facultatives : type d'estran, espèces pêchées, pêche sur les concessions conchylicoles, présence d'autres activités sur le site.



Pour faciliter le travail des bénévoles et éviter les doublons dans les comptages, chaque fiche précise les délimitations du ou des sites cartographié(s) et propose un ou plusieurs points de comptage. Les comptages sont réalisés à vue, à l'aide d'une **paire de jumelles** ou d'une longue vue, depuis la côte, sur des promontoires ou en se déplaçant sur l'estran.

Le comptage doit se dérouler dans l'heure précédant la marée basse, correspondant généralement au pic de fréquentation des estrans.

Si le compteur ne couvre qu'un seul site, il est préférable de compter une demi-heure avant l'étal. Si le compteur se propose de couvrir plusieurs sites, il est préférable de commencer une heure avant l'étal pour rester dans cette « fenêtre temporelle ».



Evolution du nombre de pêcheurs sur un site rocheux au cours d'une marée  
(source : CPIE Marennes-Oléron)

Le comptage consiste au dénombrement **exhaustif** des pêcheurs à pied récréatifs présents sur les sites couverts. Il s'agit donc de prendre en compte les pêcheurs en activité de récolte mais également ceux se préparant au niveau des parkings ou s'approchant des descentes à la mer (au départ ou au retour de pêche).

Le fait de compter les pêcheurs dans l'heure qui précède la basse mer et non sur l'intégralité d'une marée peut amener à une légère sous-estimation de leur nombre : certains pêcheurs peuvent avoir terminé tôt, d'autres peuvent arriver après l'heure de basse mer, d'autres enfin peuvent ne passer que peu de temps sur l'estran et échapper au comptage.



# Observatoire de la Pêche à pied de loisir

## Fiche Comptage des pêcheurs à pied

Protocole :

- Comptage simple
- Comptage collectif
- Marée d'enquête / sensibilisation
- Suivi habitat



Nom du compteur :

Site suivi : Martin-Plage - Plérin (22)

Date :

Heure basse mer :

Coefficient de marée :

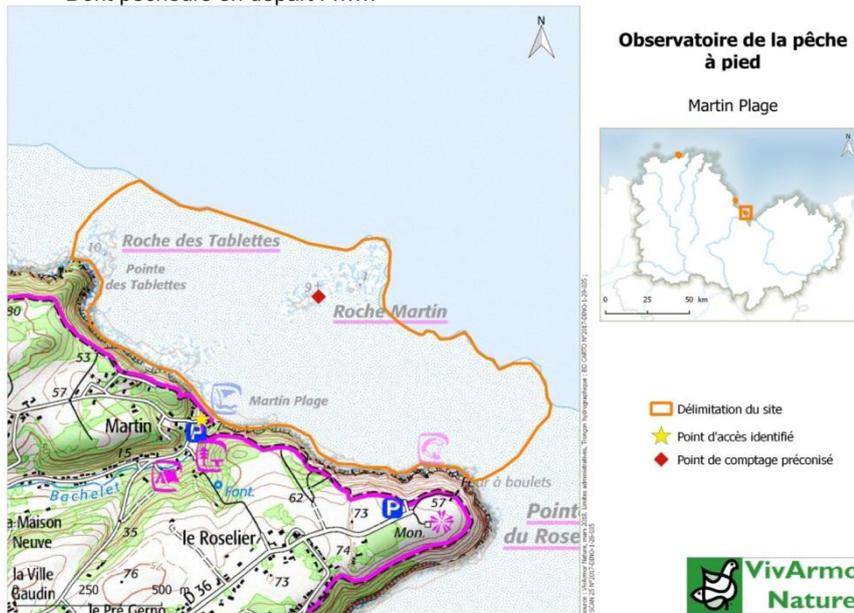
Force du vent (Beaufort) : 0-mer d'huile 1-mer ridée 2-vaguelettes 3-très petites vagues déferlantes  
4-petites vagues moutons 5-vagues modérées 6-crêtes d'écumes blanches 7-Lames déferlantes  
8-tourbillons d'écume à la crête des lames 9-Fort coup de vent 10-tempête 11-vents > 100 km/h

Couv. nuageuse : 0-25% 25-75% 75-100% Brouillard

Précipitations : pas pluie pluie fine pluies éparses pluie continue averses/orage/grêle

### 1) Obligatoire :

- Heure comptage : ....h....
- Nombre total de pêcheurs à pied :.....  
 Dont pêcheurs sur site (localiser les grands groupes sur la carte si possible) : .....  
 Dont pêcheurs en arrivée (se préparant sur parkings par exemple) : .....  
 Dont pêcheurs en départ : .....



### 2) Facultatif :

- Pêche dans zone(s) interdite(s) : oui non pas de zone interdite  
 Si oui, préciser : Nb pêcheurs concernés : .....  
 Type d'interdiction :  sanitaire temporaire  sanitaire permanente  
 gisement fermé  concessions de cultures marines  autre
- Autres activités sur le site : Professionnelles .....  
 Loisir : .....

### 3) Observations : espèces pêchées, outils de pêche utilisés...

Exemple de fiche de comptage pour le site de Martin-Plage.

Dans de nombreux cas, il peut être difficile de différencier les pêcheurs à pied des autres usagers de l'estran (professionnels, promeneurs, pêcheurs à la ligne...). Dans ce cas, une observation prolongée permet de prendre la bonne mesure de la fréquentation éliminant les « cas litigieux » : posture particulière du pêcheur à pied à la recherche de coquillages ou crustacés, équipement (outils visibles, panier de récolte, bottes...).



Photo : Grande marée estivale sur l'îlot du Verdelet – Pléneuf-Val-André. © F. Delisle

Sur les sites très fréquentés, il peut être nécessaire de compter plusieurs fois afin d'éliminer au maximum les erreurs d'observation. L'utilisation d'un **compteur à main** est préconisée.

**Un pêcheur à pied récréatif** est une personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, algues ou crustacés. Les enfants, s'ils participent aux récoltes, sont comptés parmi les pêcheurs à pied.

**Ne sont pas des pêcheurs à pied** : les pêcheurs à la ligne et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l'estran (lignes de fond, filets fixes, casiers).

#### **Cas particuliers :**

- Les pêcheurs à pied professionnels ne sont pas toujours facilement identifiables. Cependant, la présence de petites embarcations, vélos, quads, ou l'utilisation de certains outils comme des tamis et des sacs à bivalves sont souvent caractéristiques des pêcheurs à pied professionnels.
- Les personnes en excursion sur l'estran, notamment les familles, qui ramassent dans les flaques quelques bigorneaux ou crevettes sont considérées comme des pêcheurs à pied.
- Les pêcheurs d'appâts et les ramasseurs d'algues sont considérés comme des pêcheurs à pied.

### 3.2.2. Résultats du comptage national 2018 à l'échelle des Côtes d'Armor

Le comptage national sur l'Ouest des Côtes d'Armor a été coordonné par VivArmor Nature avec l'appui de ses bénévoles et de différentes structures relais entre Plestin-Les-Grèves et le port d'Erquy. **Ce comptage s'est déroulé le dimanche 12 août 2018**, à l'occasion de la plus grande marée estivale de l'année.

⇒ **Conditions de marée** : coefficient 109, Basse mer : 14h08 à Trébeurden, 15h23 à Erquy

⇒ **Conditions météorologiques désagréables** :

Température : 17°C

Précipitations : pluie fine, éparses et averses par endroit

Nébulosité : nuages 75-100%

Vent : très légère brise et mer ridée



⇒ **Mobilisation et résultats** :

**18 volontaires** ont répondu à l'appel.

**2346 pêcheurs à pied** ont été comptés sur 73 sites représentant 45,6% des estrans et 62% de la fréquentation des Côtes d'Armor.

⇒ **Enseignements du comptage** :

Les sites couverts représentant 62% de la fréquentation (analyse réalisée à partir des comptages collectifs antérieurs réalisés depuis 2012), on peut estimer à environ **3800 pêcheurs à pied présents dans les Côtes d'Armor le dimanche 12 août 2018**. Il s'agit d'une fréquentation relativement faible en raison de la météo pluvieuse et des averses orageuses par endroits. Ces conditions n'ont pas permis d'observer le pic de fréquentation attendu par comparaison avec les comptages effectués lors des précédentes grandes marées d'août :

- ✓ **7500 à 9000 pêcheurs à pied les 22 et 23 août 2017** (coef. 101) : fréquentation habituelle pour des grandes marées estivales.
- ✓ **8300 pêcheurs à pied le samedi 20 août 2016** (coef.103) : conditions de marée proches de 2017 avec une fréquentation comparable.
- ✓ **6300 pêcheurs à pied le dimanche 2 août 2015** (coef.101) : bonnes conditions de marée mais weekend de chassé-croisé des vacanciers.
- ✓ **13200 pêcheurs à pied le mardi 12 août 2014** (coef.113) **et le jeudi 22 août 2013** (coef.109) : des fréquentations records avec des coefficients de marée particulièrement élevés et une météo très agréable.

**Le lundi 13 août 2018 (coef. 109), le Syndicat Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et les associations CŒUR Emeraude et Saint-Jacut-Environnement se sont mobilisés pour couvrir l'Est du département.** VivArmor Nature était également présent sur le site des Godelins, dans l'Ouest, à l'occasion d'une marée d'enquête de sensibilisation des pêcheurs à pied. Au total, 3458 pêcheurs à pied ont été comptés le lundi 13 août 2018 sur 19 sites représentant 11,6% des estrans et 34% de la fréquentation des Côtes d'Armor.

On peut estimer à environ **10 100 pêcheurs à pied présents dans les Côtes d'Armor le lundi 13 août 2018 avec le retour du beau temps.** Une fréquentation 2,7 fois supérieure au dimanche et davantage représentative d'une grande marée estivale. Cette estimation est confortée par des doubles comptages effectués les deux jours sur trois sites :

- Les Godelins : 113 pêcheurs à pied le 12/08 contre 389 le 13/08
- Les Hébihens : 122 pêcheurs à pied le 12/08 contre 361 le 13/08
- Baie de l'Arguenon : 124 pêcheurs à pied le 12/08 contre 440 le 13/08

⇒ **Photos prises pendant le comptage :**



**Moins de 4 000 pêcheurs à pied dans les Côtes d'Armor le 12 août 2018... sous la pluie.**

*Photo : pêcheurs de coques à St-Laurent de la Mer. © Jacques Aumont*



**Plus de 10 000 pêcheurs à pied dans les Côtes d'Armor le 13 août 2018... sous le soleil.**

*Photo : pêcheurs de couteaux aux Godelins. © Franck Delisle, VivArmor Nature*

### 3.2.3. Hiérarchisation des sites de pêche à pied des Côtes d'Armor suivant leur fréquentation

En tenant compte du maximum de pêcheurs à pied comptés lors des grandes marées d'août de 2012 à 2018 sur chacun des sites des Côtes d'Armor, il est possible de les hiérarchiser selon leur fréquentation : cf. tableau suivant.

**Tableau : hiérarchisation des sites de pêche à pied des Côtes d'Armor en fonction de leur fréquentation.**

**Code couleur :**

> 200 pêcheurs à pied	16 sites représentant 59% de la fréquentation et 23,1% des estrans
50 à 200 pêcheurs à pied	39 sites représentant 29,6% de la fréquentation et 37,9% des estrans
20 à 50 pêcheurs à pied	34 sites représentant 11,6% de la fréquentation et 8,5% des estrans
< 20 pêcheurs à pied	46 sites représentant 3% de la fréquentation et 11,2% des estrans
données insuffisantes	milieux estuariens et insulaires principalement, représentant 16 % des estrans

Identifiants ESTAMP	Communes	Nom du site (Périmètre des sites disponible <a href="#">ici</a> )	Surface estran (ha)	% estran 22 (hors Rance)	Nb pêcheurs max. (grandes marées d'août)	% Fréquentation 22 (hors Rance)
GONB_01F	Saint-Briac, Lancieux	l'Islet	56,63202336	0,26%	285	2,27%
GONB_01E	Lancieux, Trégon, Ploubalay, St-Jacut-de-la-Mer	Baie de Lancieux	885,7372788	4,06%	1077	8,60%
GONB_01D	St-Jacut-de-la-Mer	Hébihens	185,2363881	0,85%	439	3,50%
GONB_01C	St-Jacut-de-la-Mer, Créhen, St-Cast-Le-Guildo	Baie de l'Arguenon	750,6648545	3,44%	1043	8,32%
GONB_01B	St-Cast-Le-Guildo	Pen Guen / Les Mielles	256,0667488	1,17%	305	2,43%
<i>non renseigné</i>		Port de StCast	5,669221655	0,03%	2	0,02%
GONB_01A		Sémaphore de StCast	12,948789	0,06%	20	0,16%
		Plage de la Mare	15,00159156	0,07%	27	0,22%
	Plage de Pissote	14,22953678	0,07%	15	0,12%	
GONB_00I	St-Cast-Le-Guildo, Plévenon	Baie de la Fresnaye	841,9418769	3,72%	902	7,20%
		La Latte	16,33251726	0,07%	0	0,00%
GONB_00H	Plévenon	Sévigné	11,52137634	0,05%	12	0,10%
		Fréhel	12,91586593	0,06%	zéro donnée	zéro donnée
		Jas	4,366472192	0,02%	zéro donnée	zéro donnée
		Port au SudEst	13,65724293	0,06%	16	0,13%
		Pory	7,712589575	0,04%	5	0,04%
		La Fosse	13,99536802	0,06%	47	0,38%
GONB_00G	Plévenon, Fréhel	Grèves d'en Bas	31,1902817	0,14%	105	0,84%
GONB_00F	Fréhel	Anse du Croc	20,38035458	0,09%	18	0,14%
GONB_00E		Pointe aux Chèvres	10,51013186	0,05%	42	0,34%
		Carrières Pléhérel	30,74775442	0,14%	53	0,42%
		Rocher Bernard	4,335998047	0,02%	7	0,06%
GONB_00D	Fréhel, Erquy	Plage des Sables d'Or	96,65863539	0,44%	9	0,07%
	Fréhel, Plurien, Erquy	Estuaire des Sables d'Or	49,38740381	0,23%	11	0,09%
GONB_00C	Erquy	Îlot Saint Michel	104,7899427	0,48%	500	3,99%
<i>non renseigné</i>		Roche Plate StMichel	7,430011646	0,03%	3	0,02%
<i>non renseigné</i>		Rocher Fourcoïn	2,070503345	0,01%	8	0,06%
GONB_00B		Guen	50,72191259	0,23%	155	1,24%
		Portuais	13,86020228	0,06%	0	0,00%
GONB_00A		Lortuais	38,50496821	0,18%	27	0,22%
		Cap d'Erquy	9,091215735	0,04%	17	0,14%
		Anse de Port Blanc	4,608317639	0,02%	7	0,06%
		Port d'Erquy	45,68999937	0,21%	55	0,44%
ARMO_036			Pointe de la Houssaye	26,37191942	0,12%	58
ARMO_037		Caroual	92,02053868	0,42%	14	0,11%
ARMO_038		Rochers de StPabu	26,29017651	0,12%	131	1,05%
ARMO_039						

ARMO_040	Erquy, Pléneuf-Val-André	Ville Berneuf	182,3936649	0,84%	10	0,08%
ARMO_041	Pléneuf-Val-André	Lingouar	41,33251002	0,19%	36	0,29%
ARMO_042		Piégu	12,71790837	0,06%	76	0,61%
ARMO_043		îlot du Verdelet	32,48230673	0,15%	400	3,19%
ARMO_154		Val André	105,2925743	0,48%	21	0,17%
ARMO_046		Dahouët	27,80033127	0,13%	189	1,51%
ARMO_047		Planguenoual	Port Morvan	56,31737096	0,26%	148
ARMO_048	Jospinet/Cotentin		176,0790479	0,81%	188	1,50%
ARMO_049	Hillion, Planguenoual, Morieux	Anse de Morieux	1121,478531	5,15%	59	0,47%
ARMO_050	Hillion	Pointe des Guettes	248,80447	1,14%	157	1,25%
ARMO_051	Langueux, Hillion, St-Brieuc, Yffiniac	Anse d'Yffiniac	781,5933318	3,59%	10	0,08%
ARMO_052	Plérin	St-Laurent-de-la-Mer	753,0854594	3,46%	250	2,00%
ARMO_053		Martin Plage	91,79428297	0,42%	454	3,62%
ARMO_054		Rosaires	164,2441672	0,75%	34	0,27%
ARMO_055	Plérin, Pordic	Tournemine	72,57437701	0,33%	64	0,51%
ARMO_056	Pordic	Barillet	28,12491858	0,13%	50	0,40%
ARMO_057	Pordic	Petit Havre	18,58977258	0,09%	31	0,25%
ARMO_058	Pordic, Binic - Etables sur Mer	Pointes de Bréhin au Trouquetet	469,7735743	2,16%	52	0,42%
ARMO_059		Les Godelins	218,0238049	1,00%	389	3,10%
ARMO_060		Grève du Moulin	154,4397549	0,71%	241	1,92%
ARMO_061	St-Quay-Portrieux	Port SaintQuay	13,08439011	0,06%	9	0,07%
ARMO_062		îlot de la Comtesse	16,69049763	0,08%	35	0,28%
ARMO_063		Roches de Saint Quay	24,13504063	0,11%	zéro donnée	zéro donnée
ARMO_064		Plage du Casino	18,52479122	0,08%	11	0,09%
ARMO_065		Grève de l'Isnain	6,786695557	0,03%	19	0,15%
ARMO_066		Grève de Fonteny	4,178898743	0,02%	18	0,14%
ARMO_067		Cléhé	8,353939343	0,04%	35	0,28%
ARMO_068		Tréveneuc	SaintMarc	12,42650612	0,06%	61
ARMO_069	Port Goret		3,515963586	0,02%	10	0,08%
ARMO_070	Tréveneuc, Plouha	Le Palus	71,22707313	0,33%	80	0,64%
ARMO_071	Plouha	BegHastel	8,617481653	0,04%	25	0,20%
ARMO_072		Gwinn Zegal	21,21941031	0,10%	62	0,49%
ARMO_073		Port Moguer	88,34381486	0,41%	65	0,52%
ARMO_074	Plouha, Plouézec	Bréhec	72,94145593	0,33%	49	0,39%
ARMO_075	Plouézec	Berjul	9,037512659	0,04%	3	0,02%
ARMO_076		Minard	21,23249103	0,10%	39	0,31%
ARMO_077		Armor Izel	31,94605006	0,15%	13	0,10%
ARMO_078-082-153		Port Lazo / Pointe de Bifot	507,1198626	2,27%	437	3,49%
ARMO_083	Paimpol	Beauport	286,5525826	1,31%	112	0,89%
ARMO_084	Ploubazlanec	Pointe de Guilben	73,76289551	0,34%	36	0,29%
ARMO_085		Baie de Paimpol	474,3083669	2,18%	70	0,56%
ARMO_086		SaintRion	130,078305	0,60%	21	0,17%
ARMO_087		Anse de Launay	135,2357327	0,62%	175	1,40%
ARMO_088		île Blanche	67,83607568	0,31%	20	0,16%
ARMO_89		Arcouest	66,71269934	0,31%	86	0,69%
ARMO_090		Gouern	133,8002226	0,61%	61	0,49%
ARMO_091		Loguivy	23,05043623	0,11%	20	0,16%
ARMO_092	Lézardrieux, Lanmodez	Estuaire du Trieux	412,9012275	1,89%	zéro donnée	zéro donnée
ARMO_093		Baie de Pommelin	284,8198764	1,31%	zéro donnée	zéro donnée
ARMO_094	Île de Bréhat	Archipel de Bréhat	856,3709185	3,93%	zéro donnée	zéro donnée
ARMO_095	Lanmodez	Laneros	118,8615925	0,55%	7	0,06%
ARMO_096	Pleubian	Sillon noir	712,2973144	3,27%	115	0,92%
ARMO_097		Sillon de Talbert	1467,303064	6,73%	54	0,43%
ARMO_098	Plougrescant	Estuaire du Jaudy	1643,731798	7,54%	zéro donnée	zéro donnée
ARMO_099		Pointe du Château	112,4500263	0,52%	36	0,29%

ARMO_100		Crec'h Mélo	104,116446	0,48%	30	0,24%
ARMO_101	Plougrescant, Penvénan	Pors Scaff	126,0142556	0,58%	12	0,10%
ARMO_102	Penvénan	Anse de Gouvermel	191,000711	0,88%	125	1,00%
ARMO_103		Buguélès	72,83566287	0,33%	10	0,08%
ARMO_104		Anse de Pellinec	50,29311189	0,23%	10	0,08%
ARMO_105		Port Blanc	100,1268765	0,46%	102	0,81%
ARMO_106		Archipèle Saint Gildas	271,543889	1,25%	38	0,30%
ARMO_107		Penvénan, Trévou-Tréguinec	Crec'h Avel	76,74704619	0,35%	27
ARMO_108	Trévou-Tréguinec	île Brug	168,3692661	0,77%	48	0,38%
ARMO_109		Royo	59,69263062	0,27%	39	0,31%
ARMO_110_111		Plage de Trestel	32,27749027	0,15%	15	0,12%
ARMO_112		Port le Goff île Siec	153,0555082	0,70%	100	0,80%
ARMO_113	Trélévern	Port l'Epine	204,7156042	0,94%	104	0,83%
ARMO_112_1	Perros-Guirec	île Tomé	94,09550737	0,43%	0	0,00%
ARMO_152		Sept îles	233,2916969	1,07%	51	0,41%
ARMO_114		Anse de Perros	586,3739075	2,69%	120	0,96%
ARMO_115		Pointe du Château	10,34572754	0,05%	6	0,05%
ARMO_116		Plage de Trestrignel	7,760351172	0,04%	0	0,00%
ARMO_117		Pointe du Sphinx	25,45323683	0,12%	0	0,00%
ARMO_118		Plage de Trestraou	28,3256108	0,13%	1	0,01%
ARMO_119		Kerdu	27,75035114	0,13%	6	0,05%
ARMO_120		Ploumanac'h	15,70006183	0,07%	0	0,00%
ARMO_121		Saint Guirec	16,52102972	0,08%	28	0,22%
ARMO_122		Trégastel	Plage de Tourony	15,1645778	0,07%	26
ARMO_123	Port de Ploumanac'h		20,67547448	0,09%	0	0,00%
ARMO_124	île Renote		67,4882687	0,31%	16	0,13%
ARMO_125	Baie de Sainte Anne		50,43139746	0,23%	5	0,04%
ARMO_126	Grève de Toul Drez		34,45909371	0,16%	21	0,17%
ARMO_127	Plage du Coz Pors		25,88099268	0,12%	11	0,09%
ARMO_128	Port de Coz Pors		10,97825486	0,05%	2	0,02%
ARMO_129	Grève blanche		55,77373285	0,26%	20	0,16%
ARMO_130	Grève rose		91,81534495	0,42%	7	0,06%
ARMO_131	Pleumeur-Bodou		Bringuiller	90,63479302	0,42%	2
ARMO_132		Landrellec	99,2165188	0,46%	50	0,40%
ARMO_133		Baie de Kéralie	378,0828238	1,73%	60	0,48%
ARMO_134		île Grande	55,98747239	0,26%	zéro donnée	zéro donnée
ARMO_135		îles Losquet & Canton	124,2328052	0,57%	zéro donnée	zéro donnée
ARMO_136	Pleumeur-Bodou, Trébeurden	Toëno	133,1933697	0,61%	283	2,26%
ARMO_137	Trébeurden	Rulosquet	96,1396079	0,44%	101	0,81%
ARMO_138		Goaz Trez	102,6468706	0,47%	380	3,03%
ARMO_139		Porz Termen	88,73172461	0,41%	90	0,72%
ARMO_140		Île Miliou	56,51208208	0,26%	121	0,97%
ARMO_141		Tresmeur	25,94867961	0,12%	24	0,19%
ARMO_142		Pointe de Bihit	39,73274725	0,18%	38	0,30%
ARMO_143		Trébeurden, Lannion	Pors Mabo	34,55922164	0,16%	28
ARMO_144	Lannion	Gwel a Gorn	42,76910176	0,20%	22	0,18%
ARMO_145		Maez An Aod	13,42347346	0,06%	10	0,08%
ARMO_146	Ploulec'h, Trédrez-Locquémeau	Banc du Guer / Yaudet	94,25103403	0,43%	118	0,94%
ARMO_147	Trédrez-Locquémeau	Locquémeau	91,32319514	0,42%	82	0,65%
ARMO_147d		Pointe de Séhar	31,2939281	0,14%	42	0,34%
ARMO_148		Falaises de Trédrez	76,41476688	0,35%	aucune donnée	aucune donnée
ARMO_149	Plestin Les Grèves	Grève Saint Michel	585,8463837	2,69%	36	0,29%
ARMO_150		Pointe d'Armorique	40,38715297	0,19%	4	0,03%

Cette hiérarchisation des sites en fonction de leur fréquentation permet de cibler les secteurs à couvrir en priorité lors des comptages collectifs ou des actions de sensibilisation.



Photo : Comptage des pêcheurs à pied du site de Martin-Plage depuis la pointe du Roselier. © F. Delisle

Sur l'ensemble des Côtes d'Armor, **55 sites sur 150 concentrent 80% des pratiquants** et méritent une attention particulière : mise en place de panneaux d'information, d'actions de sensibilisation *in situ*, suivi de la fréquentation et des pratiques... Les sites ayant été suivis dans le cadre du projet Life et actuellement suivis dans le cadre de l'Observatoire en font partie.

### 3.3. Les comptages réguliers sur les sites pilotes

#### 3.3.1. Méthodologie



De même que les comptages collectifs, les comptages réguliers ont été réalisés à vue depuis la côte suivant le protocole détaillé dans la partie « Estimer la fréquentation » du cahier méthodologique issu du projet Life Pêche à pied de loisir (**Privat A. et al., 2017**).

La méthode proposée permet d'estimer le nombre de séances de pêche à pied annuel sur un site suivi, à partir de 30 comptages minimum répartis selon les différentes catégories de marée présentées dans le **tableau ci-dessous**.

**Tableau : répartition des comptages par catégories de marées pour l'année 2018 dans les Côtes d'Armor.**

Période	Catégories de marées	Nombre de marées de la catégorie en 2018	Nombre de comptages minimum réalisés sur les sites
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus de novembre à février	19	4
	Coef. de 95 et plus d'octobre et mars	15	2
	Coef. intermédiaire (hiver)	103	2
	Coef. < 50 ou horaires décalés (hiver)	28	2
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	26	6
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	40	4
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	20	2
	Coef. intermédiaire en vacances (saison)	52	4
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	16	2
	Marée basse avant 9h30 ou après 19h30	48	2
<b>Total</b>		<b>367</b>	<b>30</b>

### 3.3.2. Calendrier des comptages

En 2018, **91 comptages réguliers** ont été répartis selon les différentes catégories de marée vues précédemment sur les 3 sites de l'Ouest des Côtes d'Armor suivis dans le cadre de l'Observatoire.



● Comptage Martin-Plage    ● Comptage Les Godelins    ● Comptage Penvénan    ● Comptage national

**Calendrier 2018 des comptages des pêcheurs à pied réalisés sur les sites de l'Ouest des Côtes d'Armor**

### 3.3.3. Résultats : fréquentation des sites pilotes

#### Site de Martin-Plage

Tableau : calcul de fréquentation du site de Martin-Plage en 2018

Période	Catégories de marées	Nb de marées par catégorie	Données de comptages							Moy de la catégorie	Estimation pour la catégorie	
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus novembre à février	19	71	81	92					81	1545	
	Coef. de 95 et plus d'octobre et mars	15	188	101						145	2168	
	Coef. intermédiaire (hiver)	103	5	9						7	721	
	Coef. < 50 ou horaires décalés (hiver)	28	0	7						4	98	
	<b>Total</b>	<b>165</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4532</b>
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	26	111	122	94	90	73	206	106	100	113	2932
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	40	28	0	2	1					8	310
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	20	17	1							9	180
	Coef. intermédiaire en vacances (saison)	52	11	12	34	5					16	806
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	16	0	9							5	72
	Marée basse avant 9h30 ou après 19h30 (saison)	48	0	6							3	144
	<b>Total</b>	<b>202</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4444</b>
<b>Estimation du nombre de séances de pêche à pied de loisir en 2018 sur le site de Martin-Plage</b>											<b>8975</b>	

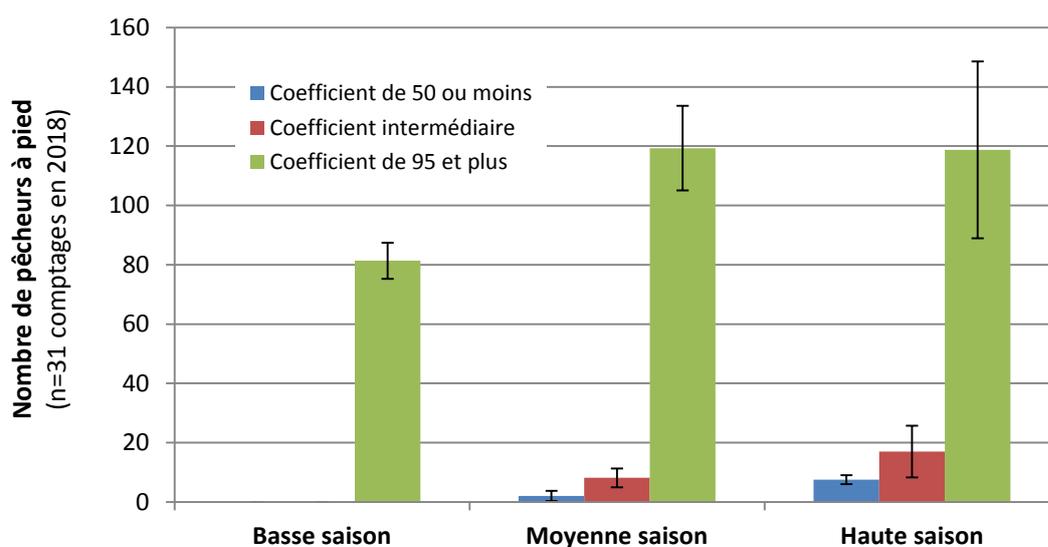


Figure : fréquentation du site de Martin-Plage en fonction de la catégorie de marée et de la période  
 Basse saison : de novembre à février ; Moyenne saison : de mars à juin et de septembre à octobre ; Haute saison : juillet et août

Le site de Martin-Plage est fréquenté par les pêcheurs à pied tout au long de l'année avec près de **9000 séances de pêche estimées en 2018.**

La grande majorité des pêcheurs à pied attendent les grandes marées pour rejoindre le Rocher Martin ou prospecter le bas de l'eau.

Les pics de fréquentation sont observés aux plus gros coefficients de marée d'été (habitués + estivants) et d'équinoxe (ouverture de la pêche de la coquille-St-Jacques) avec une moyenne de 120 pêcheurs à pied.



**Photo : Pêcheurs de crevettes rejoignant le site de Martin-Plage. ©F. Delisle**

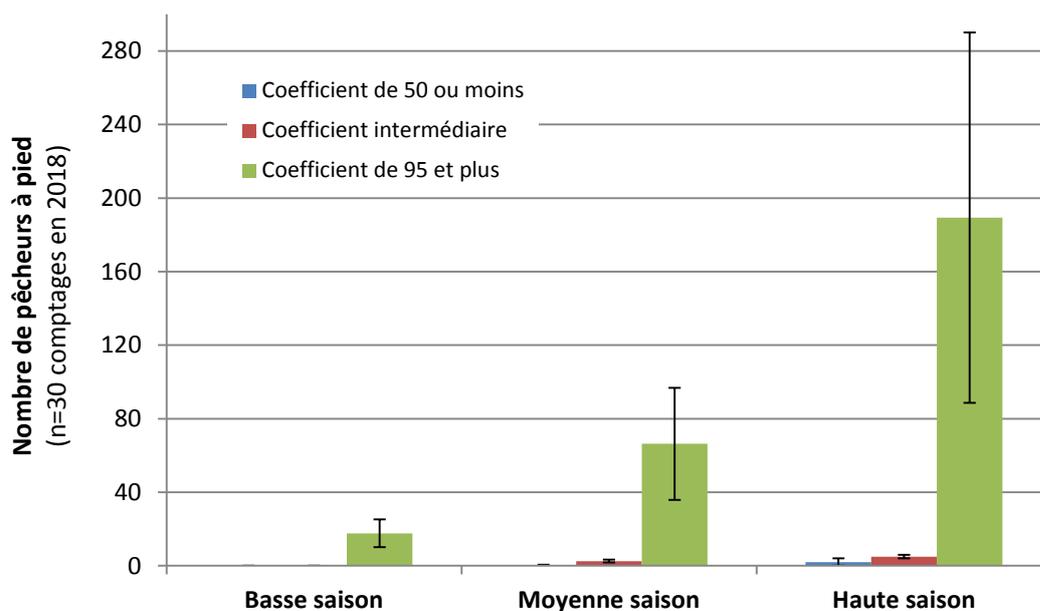
Le site peut être fréquenté par une trentaine de pêcheurs à pied pendant les vacances estivales dès que le coefficient dépasse 70.

**Maximum observé ces dernières années : 454 pêcheurs à pied le 12 août 2014 (coef. 113).**

## Site des Godelins

**Tableau : calcul de fréquentation du site des Godelins en 2018**

Période	Catégories de marées	Nombre de marées par catégorie	Données de comptages							Moyenne de la catégorie	Estimation pour la catégorie
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus novembre à février	19	5	31	17					18	336
	Coef. de 95 et plus d'octobre et mars	15	204	29						117	1748
	Coef. intermédiaire (hiver)	103	0	7						4	361
	Coef. de moins de 50 ou horaires décalés (hiver)	28	0	0						0	0
	<b>Total</b>	<b>165</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2444</b>
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	26	6	20	41	66	113	389	98	105	2723
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	40	5	0	4	1				3	100
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	20	4	2						3	60
	Coef. Intermédiaire en vacances (saison)	52	1	4	7	4				4	208
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	16	0	4						2	32
	Marée basse avant 9h30 ou après 19h30 (saison)	48	0	0						0	0
	<b>Total</b>	<b>202</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>3123</b>
<b>Estimation du nombre de séances de pêche à pied de loisir en 2018 sur le site des Godelins</b>											<b>5566</b>



**Figure : fréquentation du site des Godelins en fonction de la catégorie de marée et de la période**  
 Basse saison : de novembre à février ; Moyenne saison : de mars à juin et de septembre à octobre ; Haute saison : juillet et août

On estime à environ **5600 séances de pêche à pied en 2018** sur le site des Godelins.

Les pics de fréquentation sont observés dès que le coefficient de marée dépasse 100. Le banc de sable des Bancs Roux est alors accessible pour les pêcheurs de couteaux, mactres et coquille St-Jacques.

Le site attire ainsi environ 200 pêcheurs à pied en moyenne lors des grandes marées d'été et plus d'une centaine au moment des équinoxes.



**Photo : Grande marée estivale sur la plage des Godelins. © F. Delisle**

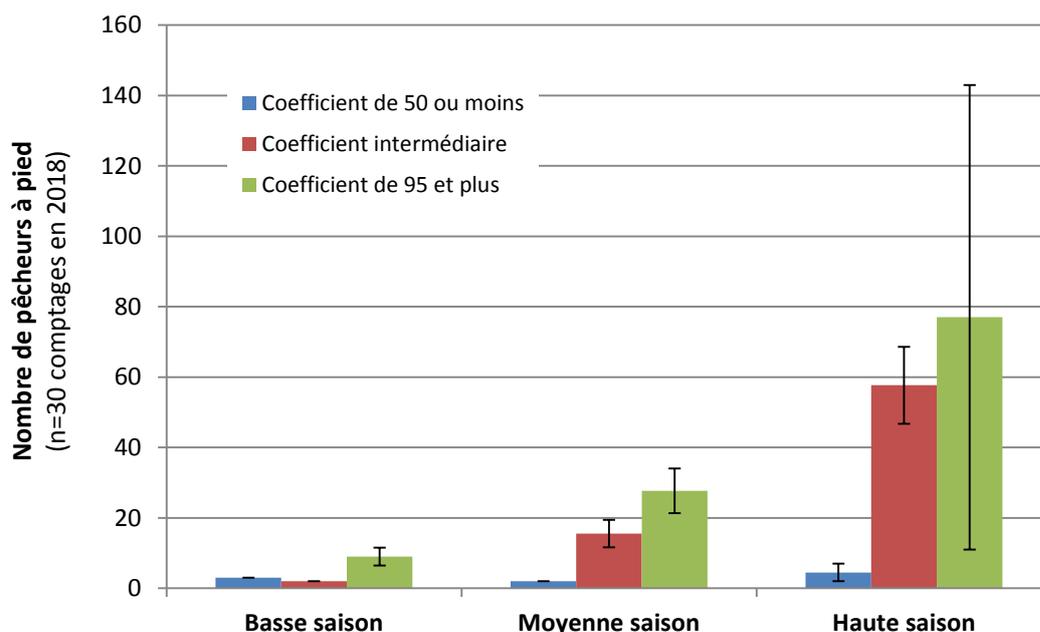
En dehors des grandes marées, quelques rares pêcheurs à pied prospectent le rocher David ou les pointes du Trouquetet et de Vau Burel à la recherche d'huîtres ou de bigorneaux.

**Maximum observé ces dernières années : 389 pêcheurs à pied le 13 août 2018 (coef. 109).**

## Site de Penvénan

**Tableau : calcul de fréquentation du site de Penvénan en 2018**

Période	Catégories de marées	Nombre de marées par catégorie	Données de comptages						Moyenne de la catégorie	Estimation pour la catégorie
Période d'octobre à mars	Coef. de 95 et plus novembre à février	19	2	4	12	11			7	138
	Coef. de 95 et plus d'octobre et mars	15	27	26					27	398
	Coef. intermédiaire (hiver)	103	0	30					15	1545
	Coef. de moins de 50 ou horaires décalés (hiver)	28	2	3					3	70
	<b>Total</b>	<b>165</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>2150</b>
Période d'avril à septembre	Coef. de 95 et plus (saison)	26	9	13	11	143	48	43	45	1157
	Coef. intermédiaire en semaine (saison)	40	16	4	33	29			21	820
	Coef. intermédiaire en week-end (saison)	20	10	8					9	180
	Coef. Intermédiaire en vacances (saison)	52	32	37	74	62			51	2665
	Coef. de moins de 50 en journée (saison)	16	7	2					5	72
	Marée basse avant 9h30 ou après 19h30 (saison)	48	5	4					5	216
	<b>Total</b>	<b>202</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>5110</b>
<b>Estimation du nombre de séances de pêche à pied de loisir en 2018 sur le site de Penvénan</b>										<b>7260</b>



**Figure : fréquentation du site de Penvénan en fonction de la catégorie de marée et de la période**  
 Basse saison : de novembre à février ; Moyenne saison : de mars à juin et de septembre à octobre ; Haute saison : juillet et août

On estime à environ **7300 séances de pêche à pied sur le site de Penvénan**.

Les pics de fréquentation, avec 80 pêcheurs à pied en moyenne, sont observés lors des grandes marées d'été.



**Photo : Pêcheur d'ormeaux rencontré à Penvénan. © Elric Oréal**

À des coefficients intermédiaires, on rencontre régulièrement une trentaine de 30 pêcheurs à pied à la recherche de couteaux, de palourdes et d'huîtres sur le gisement en partie accessible entre Port Blanc et l'anse de Pellinec.

En mortes eaux (coef. < 50), quelques pêcheurs d'appâts ont été observés dans le fond de l'anse de Pellinec.

Tout au long de cette campagne de comptage, **43% des pratiquants ont été observés dans l'anse de Pellinec, pourtant interdite à la pêche à pied pour des raisons sanitaires** (cf. description du site § 1.3.3.). Les raisons du non-respect des interdictions de pêche en zone insalubre sont expliquées dans le chapitre 4, page 77 de ce rapport.

**Maximum observé ces dernières années : 150 pêcheurs à pied le 23 août 2017 (coef. 101).**

## CHAPITRE 4. Evaluation qualitative de la pêche à pied : les enquêtes

### 4.1. Méthodologie

- *Le questionnaire d'enquête*

Afin d'établir un diagnostic des pratiques de pêche et des pratiquants, des informations ont été collectées à l'aide d'un questionnaire auprès des pêcheurs à pied, tous profils confondus, en activité de récolte sur chacun des trois sites suivis, principalement au moment des grandes marées.

Depuis 2008, VivArmor Nature a testé différents questionnaires auprès des pêcheurs à pied. L'association a démontré que ces derniers sont d'autant plus réceptifs si la durée de l'enquête est courte : 78% des personnes réceptives avec un questionnaire de 20 min contre 93% avec un questionnaire de 10 min (F. Delisle, 2017).

L'utilisation d'un questionnaire relativement court permet par ailleurs aux enquêteurs de toucher un plus grand nombre de pêcheurs tout en collectant les informations utiles à la concertation locale : profil et niveau de connaissance des pratiquants, étude qualitative et quantitative des récoltes.

Pour toutes ces raisons, l'étude des pratiques et des pratiquants dans le cadre de l'Observatoire est désormais réalisée dans l'Ouest des Côtes d'Armor à l'aide du **questionnaire d'enquête simplifié** proposé par le réseau Littorea et remis en forme pour faciliter la collecte des informations sur le terrain : cf. page suivante.



Photo : Enquêteurs partant à la rencontre des pêcheurs à pied du site des Godelins. © P. Colas

Fiche n° .....  
 Observateur(s).....  
 Site.....  
 Secteur.....  
 Date.....

**Observatoire Pêche à pied de loisir**  
**Manche – Mer du Nord**  
**Questionnaire simplifié**  
**Ouest Côtes d'Armor**



**I. Informations sur le pêcheur**

	Sexe	Année de naissance
Personne interviewée		
Autres membres du groupe		

Commune de résidence : .....

Êtes-vous :

de passage pour la journée

en séjour, Durée du séjour : .....

Sur quelle commune : .....

**II. Préparation de la sortie**

Avez-vous regardé l'annuaire des marées pour programmer votre sortie ?  Oui  Non

Avez-vous cherché à vous renseigner sur l'état sanitaire du site ?  Oui  Non  Non concerné  
(ne pêche pas de coquillages)

Si oui, où : .....

**III. Connaissance du pêcheur**

Connaissez-vous la taille minimale réglementaire de l'espèce(s) que vous pêchez ?

Oui  Ne sait pas  Cette espèce n'a pas de « maille »

Si oui, quelle est cette taille ? .....

Savez-vous s'il existe une quantité à ne pas dépasser pour l'espèce(s) que vous pêchez ?

Oui  Ne sait pas  Cette espèce n'a pas de « quota »

Si oui, quelle est cette quantité ? .....

Savez-vous s'il existe une période de pêche autorisée pour l'espèce(s) que vous pêchez ?

Oui  Ne sait pas  Pas de période pour cette espèce

Si oui, quelle est cette période ? .....

Comment avez-vous été informé de la législation ? .....

**IV. Récolte du jour**

Heure de l'enquête : .....

Depuis combien de temps ou à quelle heure avez-vous commencé à pêcher ? .....

Dans combien de temps ou à quelle heure pensez-vous arrêter ? .....

Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte ? .....

Outil(s) de pêche ?.....  Conforme  Non conforme

Outil de mesure ?.....  Conforme  Non conforme

**Nb réglettes distribuées :**  
 .....

Espèces	Volume total	Nb d'individus total	Volume maillé	Nb d'individus maillés

**% récolte vérifiée :**  
 .....%  
 Panier vide

Remarques :

Tri des prises si non conformes : Complet - Partiel – Non réalisé  
 Accueil : Refus - Bon – Moyen – Mauvais  
 Sensibilisation : Oui – Moyen – Non

Questionnaire PAPL simplifié Ouest 22 mis à jour le 27-04-2018

- **Mise en œuvre des marées d'enquête dans l'Ouest des Côtes d'Armor :**

**Les méthodes d'approche des pêcheurs, la réalisation des enquêtes et l'analyse des données s'appuient sur la partie « Enquêter auprès des pêcheurs à pied » du cahier méthodologique issu du projet Life (Privat A. et al., 2017).**

Afin de préparer au mieux les enquêteurs bénévoles avant chaque intervention, un briefing est réalisé sur le site par le coordinateur local : présentation générale du site, des principales espèces ciblées par les pêcheurs, des infractions ou mauvaises pratiques les plus couramment rencontrées, quelques consignes pour aborder les pêcheurs et remplir le questionnaire, rappel de l'heure de basse mer et de l'heure du retour.

Généralement les enquêtes s'effectuent en binômes, les novices étant systématiquement formés par un accompagnement sur le terrain pour leurs premiers questionnaires. Le coordinateur propose à chaque binôme de couvrir une zone du site afin d'échantillonner au mieux l'ensemble des pêcheurs présents et d'éviter les doublons.

L'enquête démarre environ une heure avant la basse mer, laissant ainsi le temps aux premiers pêcheurs à pied arrivés sur le site de commencer leur récolte qui pourra être analysée. L'enquête peut se poursuivre jusqu'au retour de pêche et jusqu'à deux heures après la basse mer sur certains sites.

Lors de la prise de contact avec un pêcheur ou un groupe de pêcheurs il est rarement nécessaire de passer beaucoup de temps à se présenter. Une phrase d'accroche « Bonjour, on participe à une étude sur la pêche à pied, accepteriez-vous de répondre à quelques questions ? » suffit à la plupart des gens. Certaines personnes demandent des précisions auxquelles il conviendra alors de répondre. La plupart des personnes étant sensibles à une approche pédagogique, il est alors important de rappeler qu'il s'agit d'un travail de diagnostic sur lequel s'appuient les actions de sensibilisation en place ou à mettre en œuvre pour une gestion durable de la pêche à pied.



Enquête auprès des pêcheurs à pied de Martin-Plage – Plérin. © F. Delisle

Un seul questionnaire est proposé par groupe de pêcheurs à pied. La personne interrogée au sein d'un groupe est sélectionnée aléatoirement en choisissant la personne la plus proche de soi par exemple ou en posant une question du type « Qui a fêté son anniversaire en dernier ? ».

*Nous rappelons qu'il est interdit de solliciter pour un entretien un mineur non accompagné. Par souci de simplicité nous recommandons de ne proposer les questionnaires qu'aux adultes.*

L'entretien dure environ 10 minutes avec le questionnaire simplifié. Cette durée peut varier en fonction de l'expérience de l'enquêteur, de la récolte à analyser et des échanges qui s'engagent.

Afin de gagner du temps, il est possible de collecter un certain nombre d'informations au moment de la marche d'approche, avant la prise de contact : heure, sexe, outils utilisés, espèces ciblées... En cas de refus, ces informations sont conservées.



A noter qu'en sortie de site, l'enquête permet d'analyser la totalité de la récolte du jour mais le taux de refus est souvent plus élevé (pêcheurs fatigués et pressés de rentrer).

A la fin de chaque session d'enquête, un débriefing permet au coordinateur de recueillir les impressions des bénévoles sur le déroulé de l'enquête, l'accueil des pêcheurs à pied et de s'assurer du bon remplissage des questionnaires restitués.

Photo : enquête auprès des pêcheurs à pied de Martin-Plage - Plérin. © P. Colas

#### 4.2. Objectifs, calendrier et saisie des données

Dans le cadre de l'Observatoire, il a été défini un seuil minimal de 50 enquêtes à mener sur chacun des trois sites suivis pour la réalisation d'un diagnostic fiable à partir d'un échantillonnage représentatif des pratiques locales de pêche à pied.

**Objectif largement atteint dans l'Ouest des Côtes d'Armor puisque 272 questionnaires ont été renseignés auprès de 541 pêcheurs enquêtés entre avril et octobre 2018 : cf. calendrier ci-après.**

*L'ensemble des données acquises dans le cadre de l'Observatoire ont été saisies dans la base de données ESTAMP réalisée par l'Agence Française pour la Biodiversité. Les données sont publiques et disponibles [ici](#).*



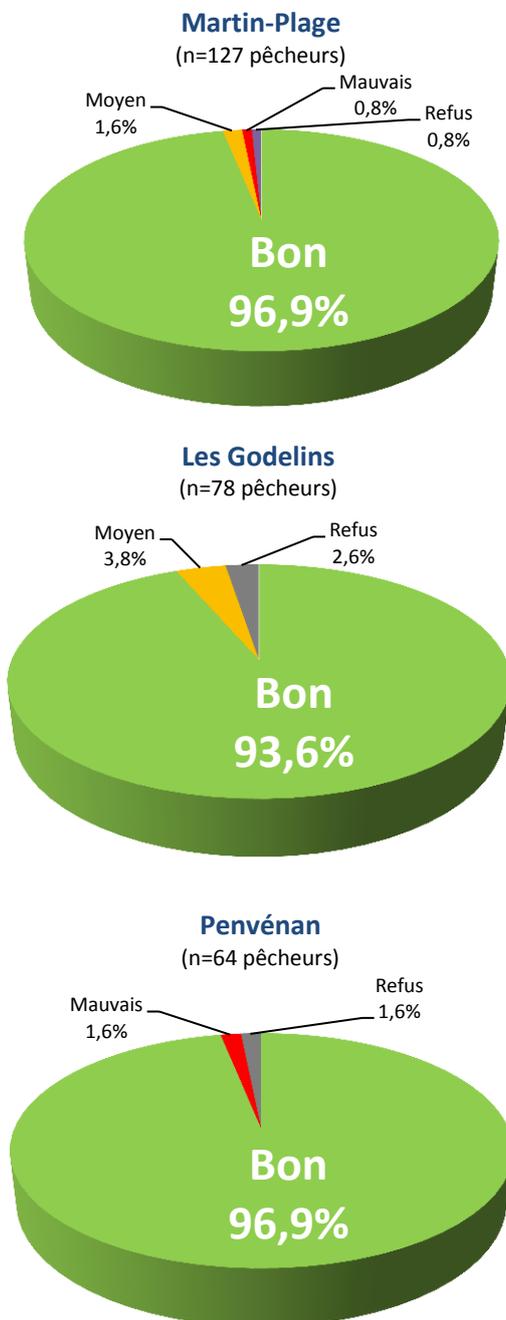
● Enquête Martin-Plage    
 ● Enquête Les Godelins    
 ● Enquête Penvénan

Calendrier 2018 des enquêtes auprès des pêcheurs à pied réalisés sur les sites de l'Ouest des Côtes d'Armor

## 4.3. Résultats d'enquêtes

### 4.3.1. Profil des pêcheurs à pied

- **Accueil réservé aux enquêteurs**



**Tous sites confondus, 96% des pêcheurs accueillent les enquêteurs très favorablement sur le terrain.** Une constante puisqu'ils étaient 94% lors de la dernière campagne d'enquête 2014-2016 dans le cadre du projet Life.

Notre démarche pédagogique facilite les échanges. L'ambiance détendue est indispensable à la récolte de données objectives lors des enquêtes.

Dans la plupart des cas, un climat de confiance s'installe allant jusqu'à la présentation spontanée du panier de récolte.

Certains pêcheurs nous questionnent, à leur tour, sur les objectifs de l'Observatoire et les résultats de l'étude en cours... D'autres peuvent présenter une certaine appréhension qui disparaît rapidement une fois les objectifs de notre étude présentés : la gestion durable de l'activité et non son interdiction.

Quelques-uns nous encouragent spontanément dans notre démarche.

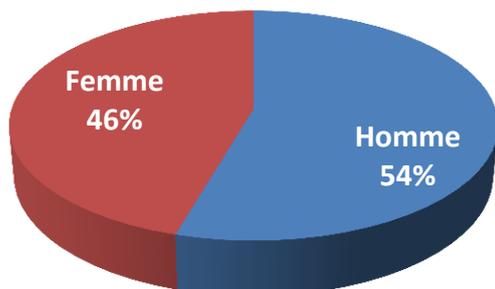
Le taux d'accueil moyen correspond aux personnes qui répondent aux questions sans enthousiasme, s'intéressent peu aux éventuels conseils promulgués et continuent leur récolte. Il s'agit parfois de pêcheurs ayant conscience d'être en infraction et qui redoutent notre présence.

Les refus sont généralement courtois : le pêcheur est pressé, « *la marée n'attend pas* », ou n'a tout simplement pas envie d'être dérangé...

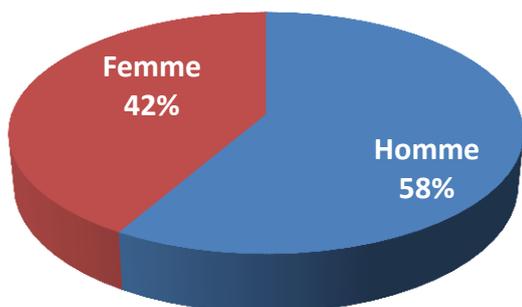
Rares sont les pêcheurs qui perçoivent mal notre présence. Il s'agit de personnes considérant que les pêcheurs à pied n'ont rien à se reprocher et que notre étude risque de les stigmatiser. Il arrive, enfin, que les enquêteurs soient pris à partie par quelques pêcheurs exaspérés du comportement des autres usagers : pêcheurs professionnels, pêcheurs de passage, ostréiculteurs...

- **Sexe ratio**

**Martin-Plage**  
(n=235 pêcheurs)



**Les Godelins**  
(n=144 pêcheurs)



**Penvénan**  
(n=134 pêcheurs)

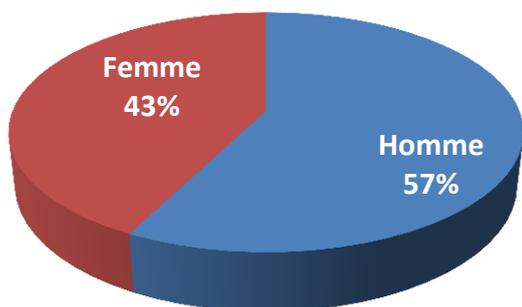


Photo : enquête auprès d'une pêcheuse  
à pied de Martin-Plage.  
© Le Télégramme

**La pêche à pied de loisir est une activité qui compte presque autant de femmes que d'hommes.**

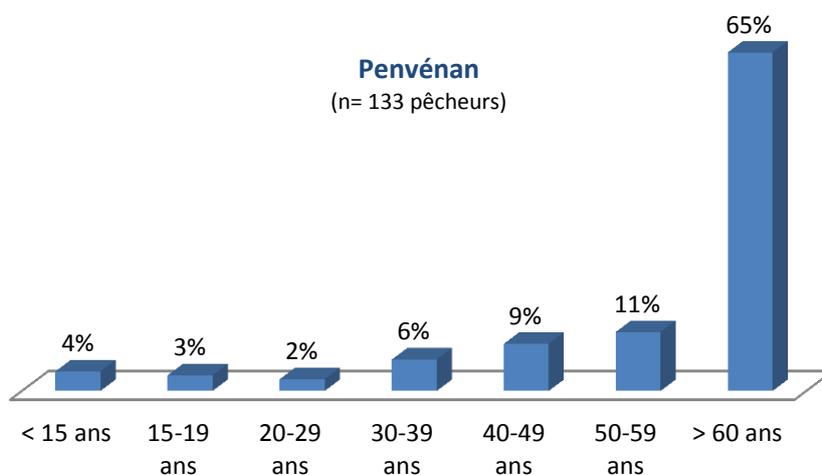
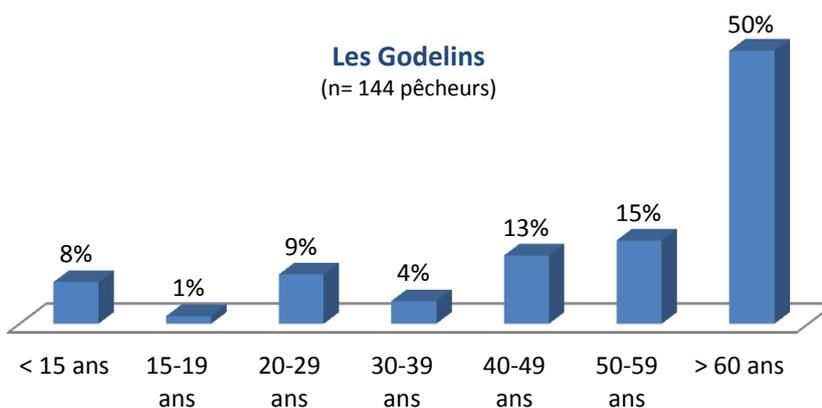
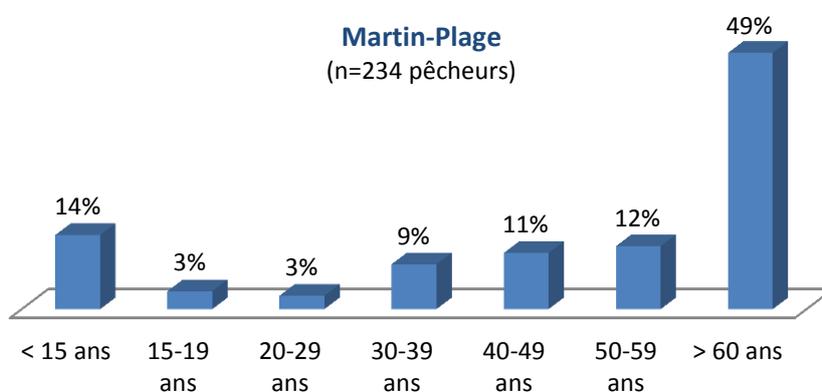
Les femmes y sont bien représentées (44% tous sites confondus en 2018, 47% entre 2014 et 2016), contrairement aux autres pêches de loisir (pêche embarquée, pêche à la ligne, chasse sous-marine) moins familiales et moins accessibles.

Elles représentent 44% des pêcheurs à pied tous sites confondus en 2018 (elles étaient 47% sur les autres sites suivis dans le cadre du Life), contre seulement 18% toutes pêches de plaisance confondues en France (**Levrel H. et al., 2009**). La pêche à pied reste une pratique plus familiale et accessible que la pêche embarquée ou la chasse sous-marine par exemple.

Par ailleurs, jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, ce sont les femmes qui majoritairement pêchaient à pied, souvent pour améliorer le quotidien des familles.



- **Âge des pêcheurs à pied**



**Tous sites confondus, 66% des pêcheurs à pied ont plus de 50 ans**, contre 39% de la population en France métropolitaine (source : [Insee](https://www.insee.fr), population totale par sexe et par âge au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Tout au long de l'année, ce sont surtout des retraités, pour la majorité des pêcheurs de longue date (expérience de plus de 30 ans), qui fréquentent les estrans des Côtes d'Armor.

**Au cours des dix dernières années, les enquêtes réalisées par VivArmor Nature montrent un vieillissement des pêcheurs à pied dans les Côtes d'Armor : cf. tableau suivant.**

Classes d'âge des pêcheurs à pied	< 15 ans	15-59 ans	>60 ans
Contrat Nature 2008-2010	21%	39%	40%
Projet Life 2014-2016	11%	44%	45%
Observatoire 2018	10%	37%	53%

**Tableau : évolution de l'âge des pêcheurs à pied au cours des dix dernières années dans les Côtes d'Armor.**

Ce vieillissement, ressenti par certains habitués, peut s'expliquer par une perte de la culture de cette pratique ancestrale chez les jeunes et les nouveaux arrivants moins présents sur l'estran.

**Cela se traduit également par une baisse de la fréquentation des sites de pêche à pied précédemment suivis sur le territoire comme évoqué dans le rapport de diagnostic du projet Life (F. Delisle, 2017).**

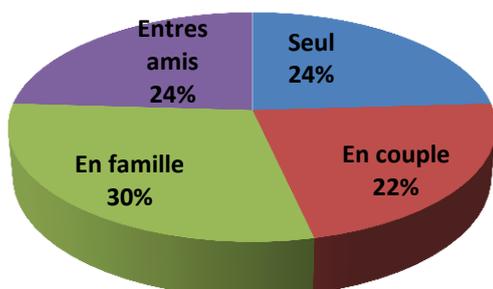


**Photo : Pêcheurs de congre à Martin-Plage. © F. Delisle**

- **Constitution des groupes de pêche**

### Martin-Plage

(n= 241 pêcheurs)



Pour 54% des personnes rencontrées en 2018, la pêche à pied est une activité qui se pratique en famille ou entre amis (60% sur les autres sites suivis entre 2014 et 2016).

Les familles sont davantage présentes sur le site de Martin-Plage où certaines, venues profiter de la plage l'été, improvisent une pêche à pied.

Une personne sur quatre pratique la pêche à pied en solitaire.

### Les Godelins

(n=158 pêcheurs)

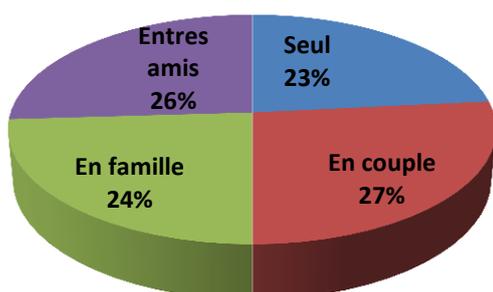
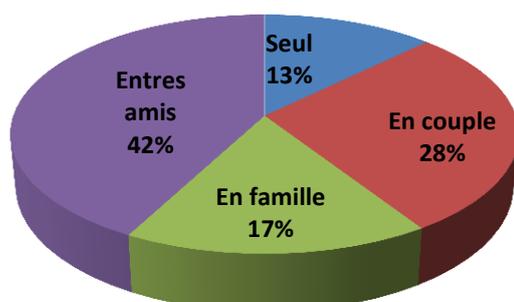


Photo : Une famille venue profiter de la plage et de la grande marée à Martin-Plage. © F. Delisle

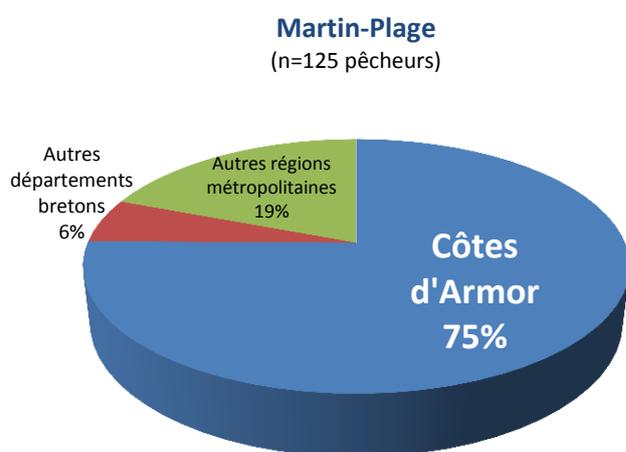
### Penvénan

(n= 142 pêcheurs)



Les groupes de pêche à pied comptent en moyenne 2 personnes (2,1 sur les sites suivis entre 2014 et 2016).

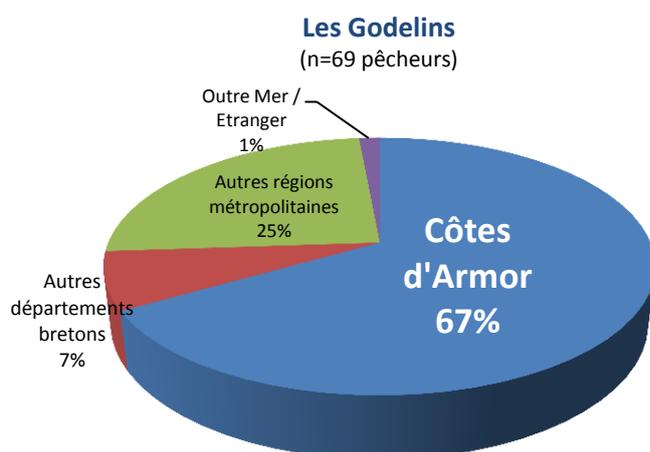
- **Origine géographique des pêcheurs à pied**



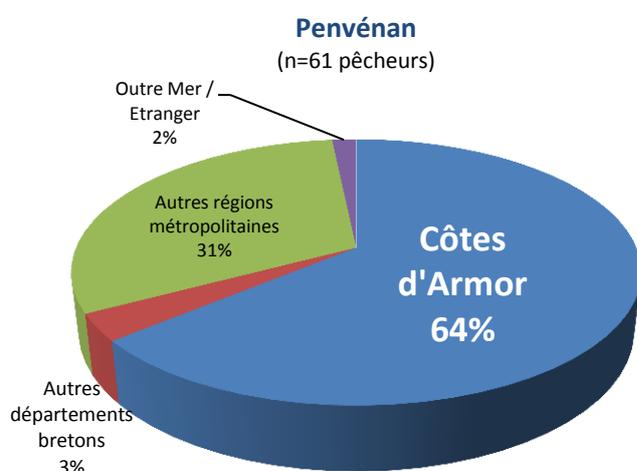
Tous sites confondus dans l'Ouest des Côtes d'Armor, sept pêcheurs à pied sur dix sont originaires du département.

Quant aux pêcheurs de passage, 43% viennent du grand ouest (autres départements bretons, Normandie et Pays de Loire) et 19% d'Île de France.

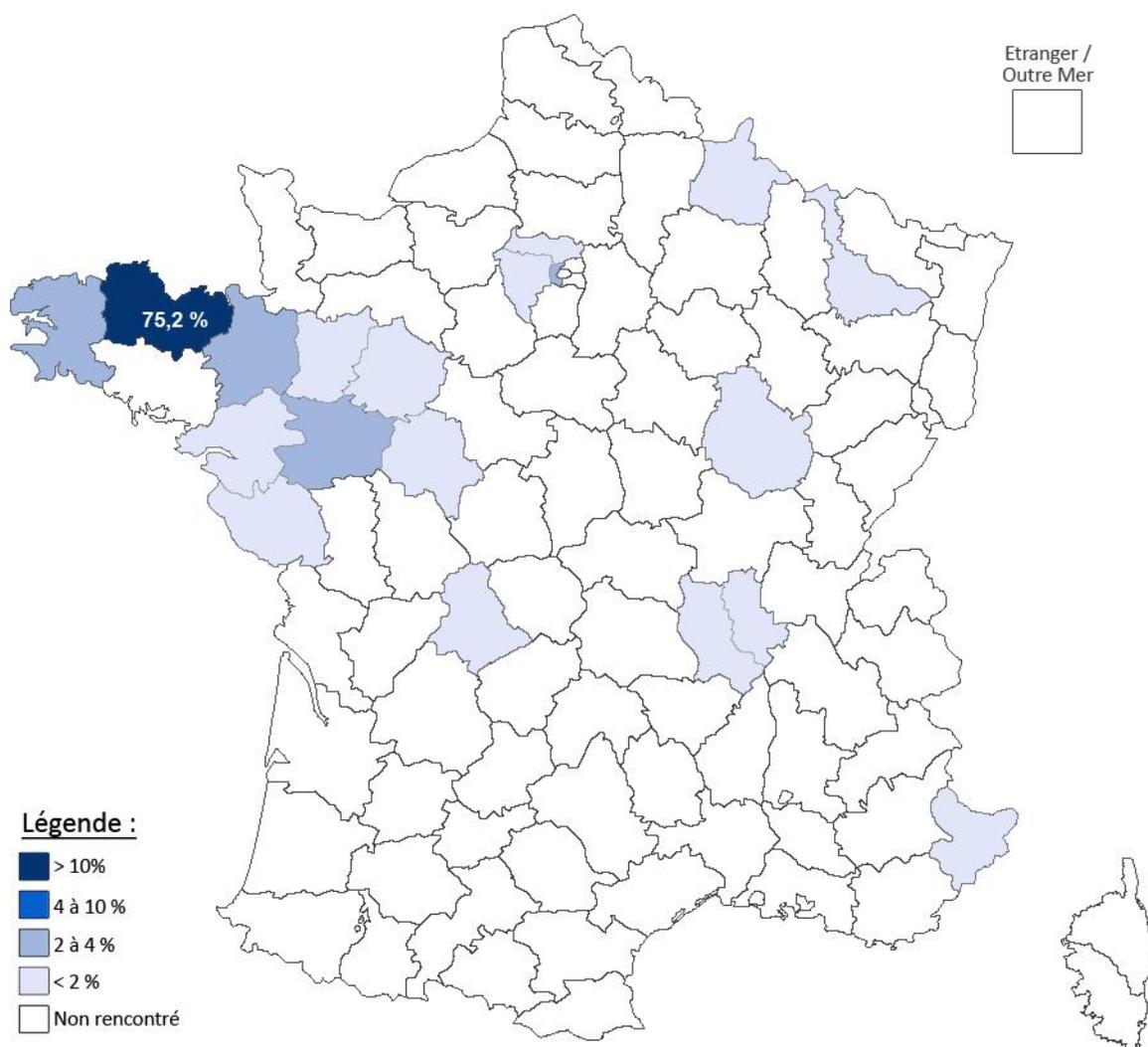
Rares sont les étrangers (0,8%) qui pratiquent la pêche à pied de loisir sur notre territoire.



Les cartes des pages suivantes détaillent les départements d'origine des pêcheurs à pied rencontrés sur chacun des sites pilotes.



## Martin-Plage



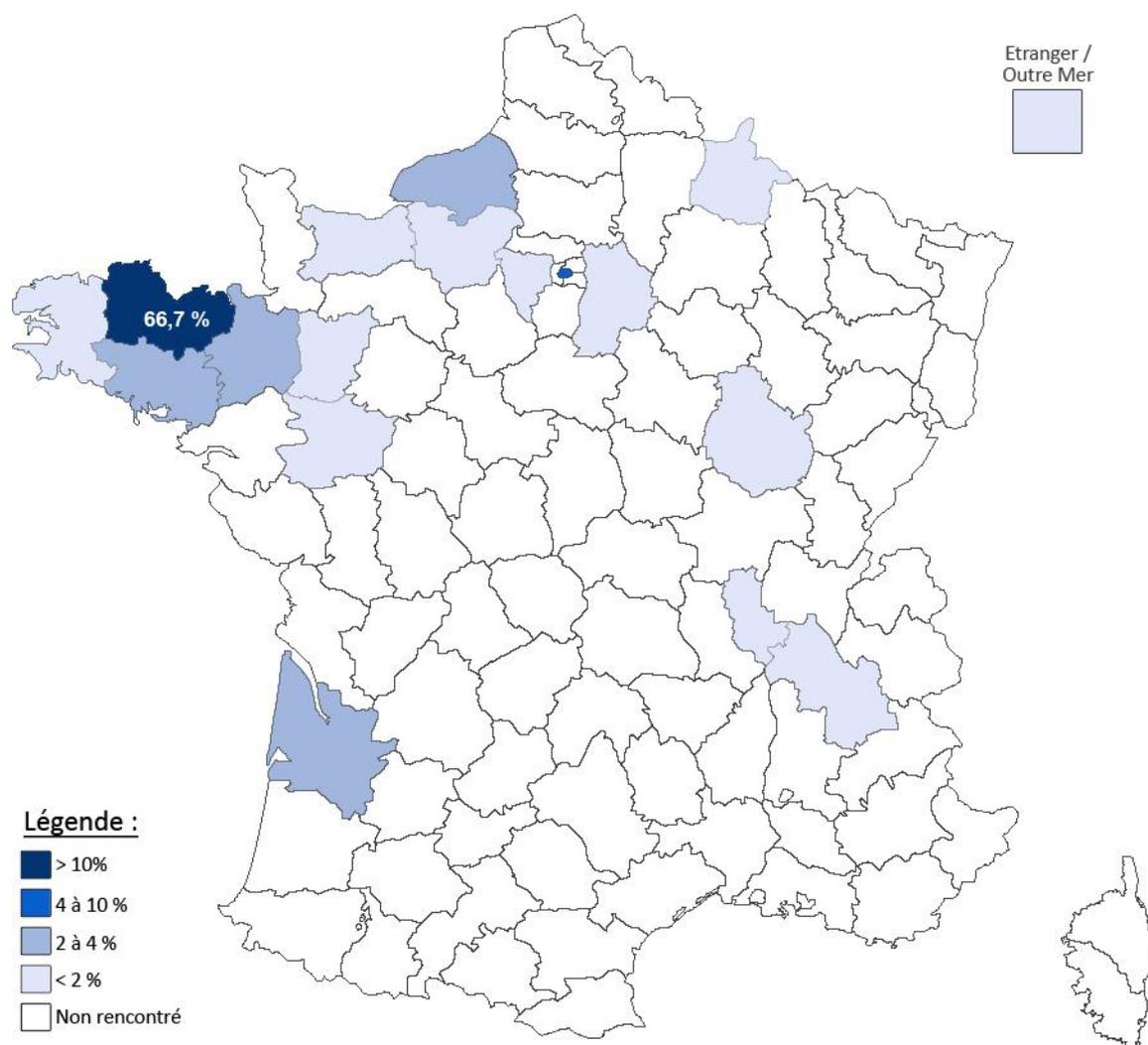
Carte : département d'origine des pêcheurs à pied enquêtés sur le site de Martin-Plage.

Sur le site de Martin-Plage, **trois pêcheurs sur quatre sont costarmoricains.**

**La commune de résidence des pêcheurs locaux est située à 11,9 kms du site en moyenne.** 70% de ces pêcheurs locaux résident à moins de 15 kms du site : 36% à Plérin, 14% à St-Brieuc, 7% à Pordic, etc.

**Quant aux vacanciers, leur commune de séjour est située à 8,6 kms du site en moyenne.** 85% des pêcheurs en vacances séjournent à moins de 15 kms du site : 65% à Plérin, 8% à St-Brieuc, 8% à Trémuson et 4% à Plerneuf.

## Les Godelins



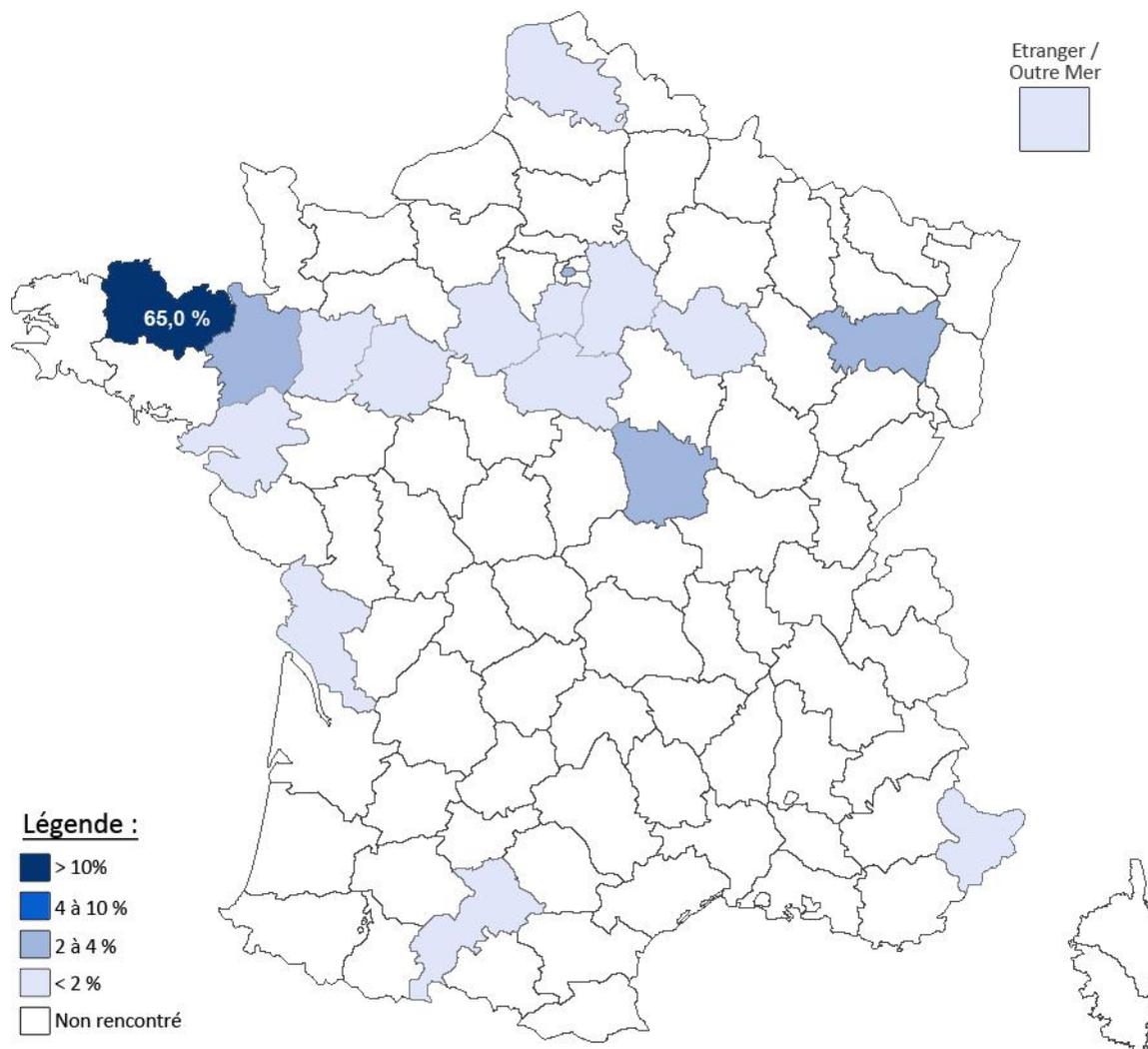
Carte : département d'origine des pêcheurs à pied enquêtés sur le site des Godelins.

Sur le site des Godelins, **sept pêcheurs sur dix sont costarmoricains**.

**La commune de résidence des pêcheurs locaux est située à 12,5 kms du site en moyenne.** 60% des pêcheurs locaux résident à moins de 15 kms du site : 38% à Binic - Etables sur Mer, 11% à Saint-Quay-Portrieux, 4% à Lantic, etc.

**Quant aux vacanciers, leur commune de séjour est située à 10,3 kms du site en moyenne.** 73% des pêcheurs en vacances séjournent à moins de 15 kms du site : 50% à Binic - Etables sur mer, 14% à Saint-Quay-Portrieux, 4,5% à Plourhan et 4,5% à Plouha.

## Penvénan



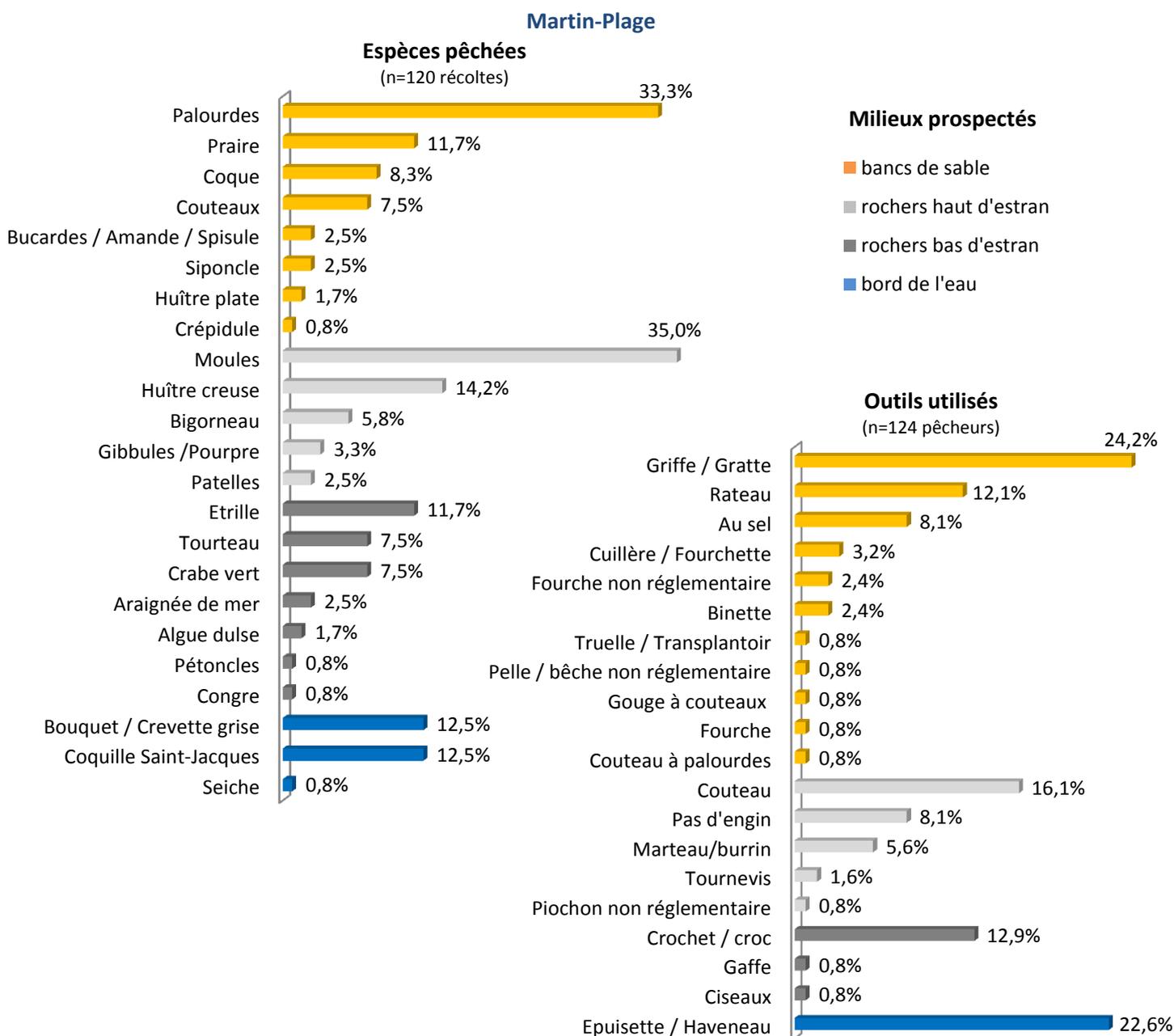
Carte : département d'origine des pêcheurs à pied enquêtés sur le site de Penvénan.

Sur le site de Penvénan, **sept pêcheurs sur dix sont costarmoricains.**

**La commune de résidence des pêcheurs locaux est située à 9,5 kms du site en moyenne.** 78% des pêcheurs locaux résident à moins de 15 kms du site : 43% à Penvénan, 8% à Trévou-Tréguignec, 8% à Tréguier, etc.

**Quant aux vacanciers, leur commune de séjour est située à 5,7 kms du site en moyenne.** 87% des pêcheurs en vacances séjournent à moins de 15 kms du site : 61% à Penvénan, 13% à Trévou-Tréguignec, 5% à Plouguiel, 4% à Plougrescant, 4% à Lanmérin.

### 4.3.2. Espèces pêchées et outils de pêche utilisés



**Le site de Martin-Plage offre une gamme d'habitats et d'espèces pêchées à pied variées.**

Un tiers des pêcheurs vient sans outil ou simplement équipé d'un couteau pour décrocher les **moules** et les **huîtres** sur les rochers. Pour les huîtres certains s'aident d'un marteau, burin, tournevis ou piochon.

Un second tiers est muni d'une griffe ou d'un râteau pour rechercher des **palourdes** et autres fousseurs à la gratte. Quelques pêcheurs initiés, capables de repérer les palourdes par les trous qu'elles laissent à la surface du sable, sont équipés d'un couteau à palourde, d'une fourchette ou d'une cuillère.

Près d'un pêcheur sur dix utilise du sel pour déloger les **couteaux** de leurs galeries facilement repérables par un trou à la surface du sable en forme de 8.

Le croc est utilisé pour déloger les **crabes** sous les blocs ou dans les anfractuosités de la roche.

Près d'un quart des pêcheurs utilise différentes épuisettes en fonction de l'espèce recherchée : havenet pour la recherche de **bouquets**, bichette ou pousseux pour la capture des **crevettes grises**.

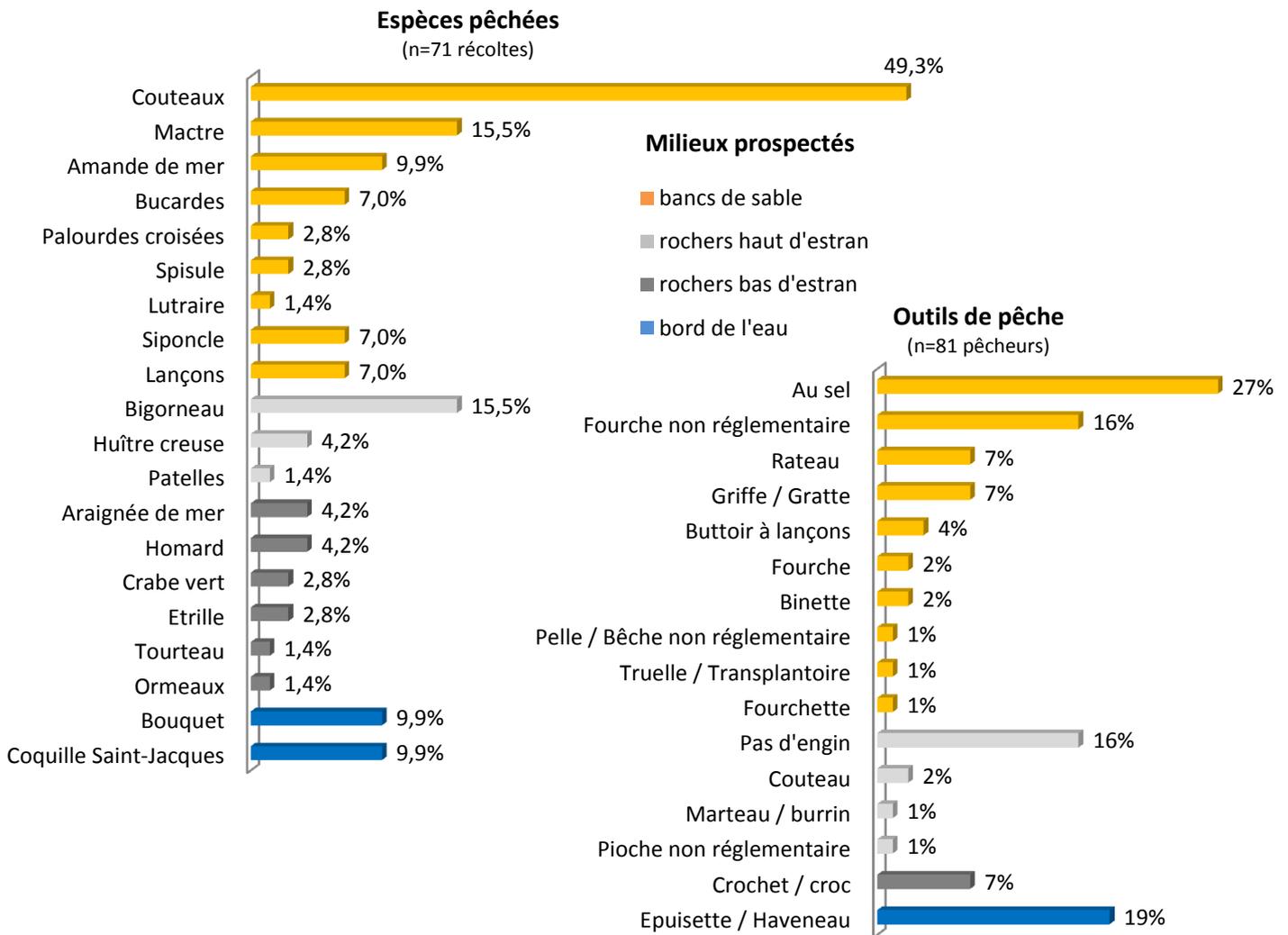


Photo : Pêcheur de crevettes grises à Martin-Plage. © F. Delisle

L'épuisette est également utilisée par quelques pêcheurs de **coquille St-Jacques**. Dans ce cas la réglementation bretonne prévoit pour le filet un diamètre maximal de 40 centimètres et un maillage minimum de 16 millimètres étiré (8 millimètres de côté), et de 8 millimètres étirés (4 millimètres de côté). Ces mesures ne s'appliquent pas aux pêcheurs de crevettes.

**4% des pêcheurs enquêtés étaient équipés d'outils non conformes** à la réglementation en vigueur en Bretagne : fourches et bêches utilisées pour la recherche de fousseurs ou piochons utilisés pour les huîtres. La fourche n'est autorisée que pour la collecte des vers marins et des espèces non soumises à quota, à condition qu'elle soit munie d'un maximum de 4 dents de moins de 20 cm de longueur.

## Les Godelins



Photos : Utilisation de sel pour déloger un couteau de sa galerie sur la plage des Godelins. © F. Delisle.

Une majorité des pêcheurs à pied du site des Godelins recherche des coquillages fouisseurs sur le bas de la plage et les Bancs Roux, un banc de sable qui découvre lors des grandes marées. Les deux coquillages les plus recherchés sont les **couteaux** (moitié des récoltes) et les **mactres** aussi appelées « clams » par les locaux. D'autres fouisseurs constituent des prises auxiliaires qui viennent compléter les récoltes : **lutraires, amandes de mer, spisules, palourdes** ou **bucardes**.

Un quart des pêcheurs utilise du sel pour déloger les couteaux de leurs galeries.

De nombreux outils sont également utilisés pour la recherche des fouisseurs dont certains sont prohibés : fourche, pioche ou bêche. **18% des pêcheurs sont ainsi équipés d'outils interdits.**

Les pêcheurs de **siponcles** (7% des pratiquants) aussi appelés « bibis » sont autorisés à utiliser une fourche à condition que celle-ci soit munie de 4 dents maximum d'une longueur de 20 cm maximum.



Photos : Récolte de siponcles à l'aide de fourches sur la plage des Godelins. © F. Delisle.

Les Bancs Roux sont également convoités par un pêcheur sur dix lors des marées d'équinoxe par les pêcheurs de **Coquille-St-Jacques**, parfois équipés d'épuisettes.

Un autre quart prospecte les rochers du Vau Burel, du Trouquetet ou de l'Ours seul à la recherche de **bigorneaux**, sans outil, de **crabes**, de **homards** et d'**ormeaux**, souvent à l'aide d'un croc.

Près de 10% des pêcheurs recherchent du **bouquet** le long des pointes rocheuses qui bordent le site.

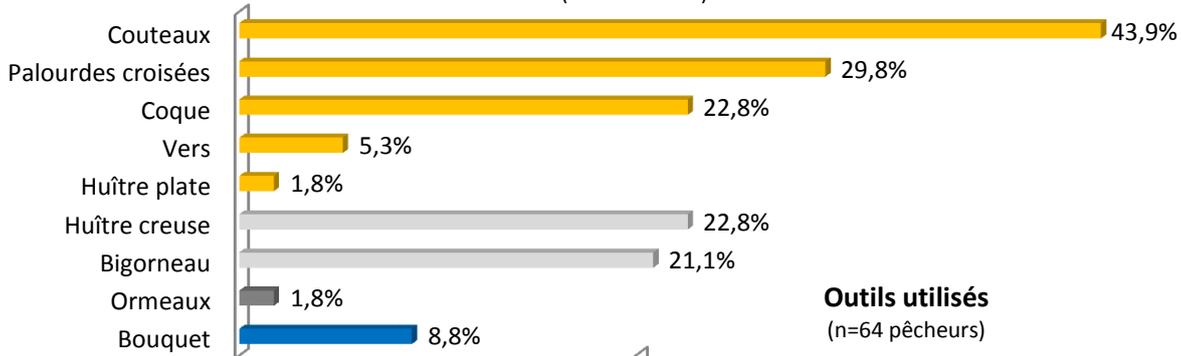
Enfin, 7% des pêcheurs pratiquent la pêche des **lançons** à l'aide d'un butoir pour creuser des sillons dans le sable afin de déloger les petits poissons.



Photo : Pêche de lançons à l'aide d'un butoir aux Bancs Roux. © F. Delisle

## Penvénan

### Espèces pêchées (n=57 récoltes)



### Outils utilisés (n=64 pêcheurs)

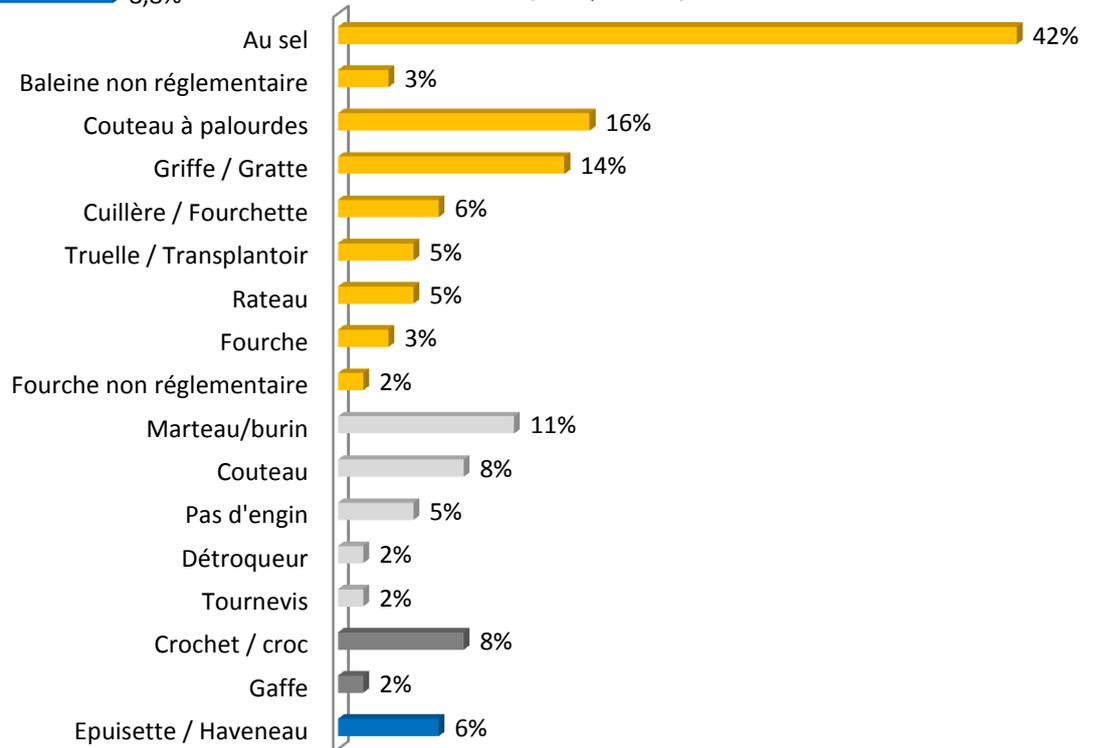


Photo : Pêcheurs de couteaux à Port Blanc. © F. Delisle

Près de la moitié des pêcheurs à pied de Penvénan récolte des **couteaux** à l'aide de sel, entre l'anse de Pelinec et Port Blanc. Ils sont **5% à utiliser des outils non réglementaires** pour cette pêche : une fourche (outil destructeur pour le sédiment) ou une baleine à parapluie (qui entraîne des lésions chez les animaux capturés). Les couteaux sont généralement pêchés pour être consommés mais peuvent également servir d'appâts à poissons.

**Photo : Une fourche, outil interdit pour la recherche de couteaux © F. Delisle**



Un pêcheur sur trois recherche des **palourdes** (90% européennes, 10% japonaises) dans le même secteur. La majorité des récolteurs de palourdes sur ce site pratique la pêche au trou (technique respectueuse du milieu naturel) à l'aide d'un couteau à palourdes ou de petits ustensiles (fourchette, cuillère, truelle). Les moins initiés grattent le sable à l'aide d'une griffe ou d'un râteau.

Les **huîtres** ou les **bigorneaux** se retrouvent dans près d'une récolte sur quatre. Les huîtres creuses sont décrochées des rochers à l'aide d'un martin, burin, tournevis, couteau ou détrocateur. Les bigorneaux sont simplement collectés à la main.

Les **coques** sont également présentes dans près d'une récolte sur quatre mais il s'agit de quelques prises non ciblées, capturées par opportunité.

10% des pêcheurs sont équipés d'un croc et/ou d'une époussette pour rejoindre l'archipel St-Gildas lors des grandes marées et y rechercher des crevettes **bouquet** (été et arrière-saison) ou des **ormeaux** (de septembre à mi-juin aux plus forts coefficients de marée).

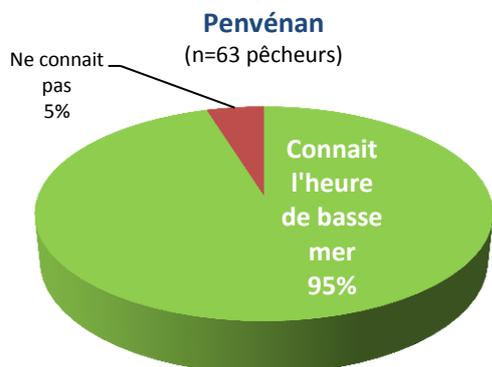
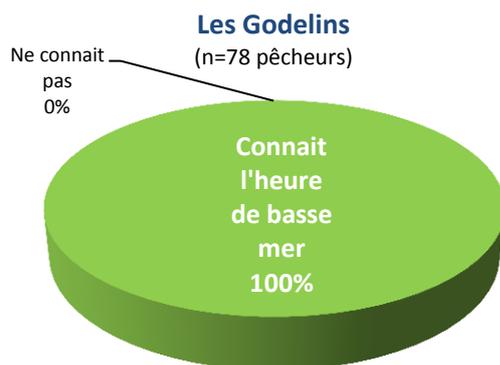
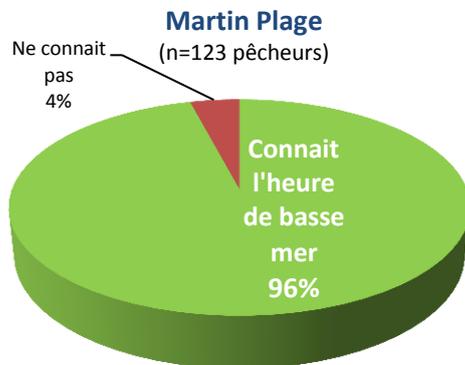


**Photo : Pêcheurs de bouquets à St-Gildas. © F. Delisle**

5% des pêcheurs recherchent différentes espèces de **vers marins** qui servent d'appâts à poissons. Cette pêche se pratique quel que soit le coefficient des marées, principalement dans le fond de baie de Pelinec. Certains sont équipés d'une fourche, outil autorisé pour la récolte des vers à condition qu'il soit muni de 4 dents de 20 cm maximum.

### 4.3.3. Niveau d'information des pêcheurs à pied

- Niveau d'information sur les horaires des marées



Dans le cadre de la préparation de leur pêche à pied, 97% des pratiquants se renseignent sur l'heure de basse mer.

Ils étaient 90% sur les sites suivis entre 2014 et 2016.

Les rares enquêtés non renseignés sont des personnes improvisant une pêche à l'occasion d'une sortie sur le bord de mer ou des novices accompagnant des pêcheurs du coin.

Nos équipes rappellent à ces personnes l'importance de s'informer sur l'heure de basse mer afin d'éviter tout risque d'encerclement par la marée. Ce risque est particulièrement élevé sur les Bancs Roux, sur le site des Godelins, où la totalité des pêcheurs rencontrés étaient attentifs à l'heure du retour.

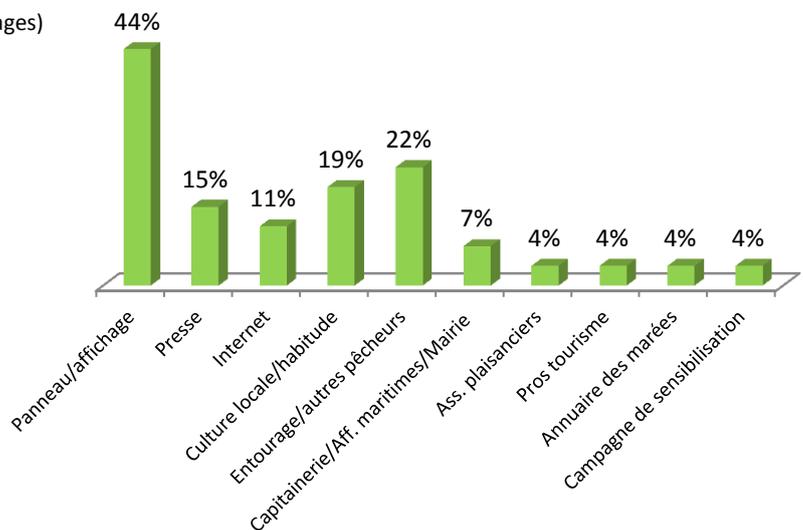
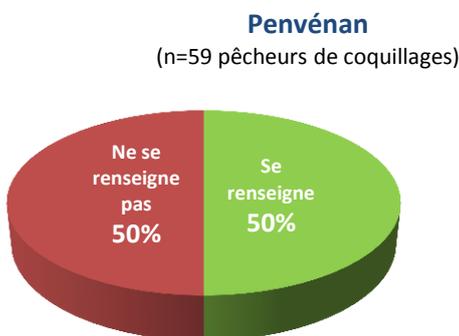
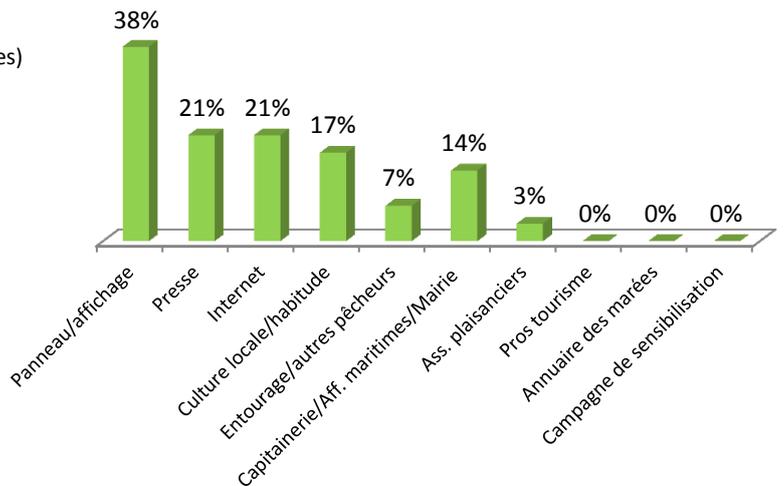
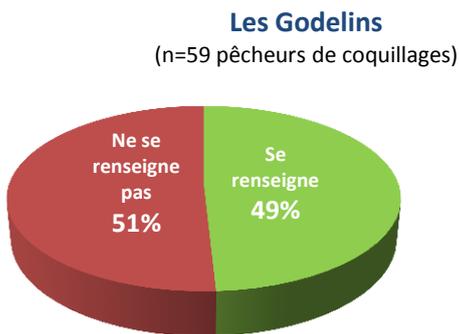
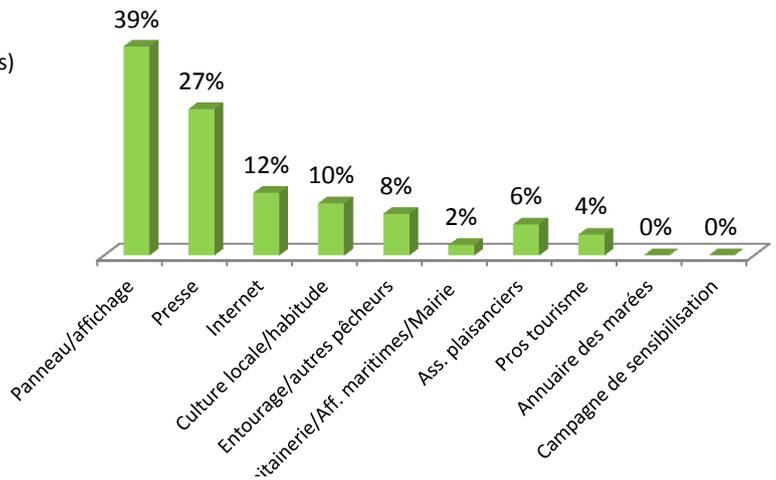
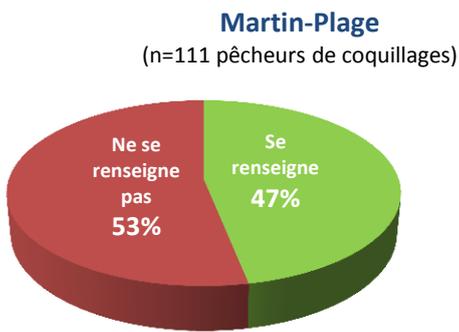
Toutefois, il nous est arrivé, ainsi qu'aux secouristes présents l'été sur les plages, d'interpeler des promeneurs ou des pêcheurs rejoignant les zones de pêche à la marée montante, inconscients du risque encouru.



Photo : Traversée du chenal entre les Godelins et les Bancs Roux à marée montante. © F. Delisle

• Niveau et sources d'information sur l'état sanitaire du site

La question sur l'état sanitaire des gisements n'a été posée qu'aux pêcheurs de coquillages concernés par les risques de contamination. Les pêcheurs de crustacés, vers ou poissons sont exclus de l'analyse.



Tous sites confondus, 48% des pêcheurs de coquillages déclarent s'être renseignés sur la qualité sanitaire du gisement qu'ils fréquentent. Ils n'étaient que 37% sur les autres sites suivis entre 2014 et 2016 dans l'Ouest des Côtes d'Armor.

Les panneaux d'information et les affichages qui équipent les entrées des trois sites suivis sont les premiers supports d'information pour 40% des pêcheurs à pied. La fermeture permanente de l'anse de Pellinec pour raison sanitaire est en effet affichée à l'entrée de la route submersible et depuis quelques mois dans la vitrine de l'amicale du bout du quai située sur la cale de Port Blanc.



Photo : Vitrine de l'Amicale du Bout du Quai à Port Blanc rappelant les bonnes pratiques de pêche et la fermeture permanente de l'anse de Pellinec. Documents fournis par VivArmor Nature en août 2018 à l'amicale. © F. Delisle.

Nous rappelons aux pêcheurs qu'en cas d'interdiction sanitaire temporaire, seul un affichage en mairie est obligatoire, ce qui n'est pas le cas aux accès de beaucoup de sites de pêche à pied.

Viennent ensuite la presse (22% des pêcheurs), qui communique régulièrement les appels à vigilance de la Préfecture avant chaque grande marée ainsi que les fermetures temporaires, et internet (14% des pêcheurs).

Internet est un outil de plus en plus utilisé et plébiscité par l'ensemble des usagers. Nos équipes rappellent systématiquement l'existence du site [www.pecheapied-responsable.fr](http://www.pecheapied-responsable.fr) lancé fin 2013 et animé par l'ARS Bretagne et l'Ifremer. Depuis 2016, le site dépasse les 100 000 visites par an, avec des pics de fréquentation au moment des grandes marées. Mais la marge de progression du site

internet reste encore importante, sachant que le public cible représente près de 500 000 pêcheurs à pied par an en Bretagne. (Chevé J. et al., 2017).

**Certaines sources d'information ne sont pas toujours fiables** comme l'entourage ou les pêcheurs du coin qui, par habitude, considèrent le site qu'ils fréquentent sans risque.

Les administrations compétentes et associations de plaisanciers sont très peu contactées. De même pour les professionnels du tourisme qui restent de bons médiateurs auprès des pêcheurs de passage, à condition que les agents d'accueil soient formés à cette problématique.

#### **Éléments d'explication sur l'exposition aux risques sanitaires par les pêcheurs à pied :**

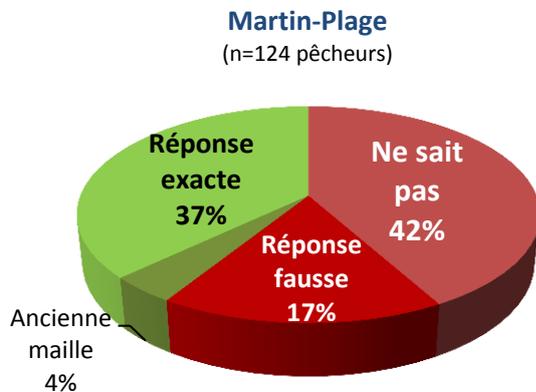
Les commentaires des enquêtés, ainsi qu'une étude réalisée en 2016 sur l'exposition des pêcheurs à pied de loisir aux risques sanitaires en Bretagne Nord (Chevé J, Lahellec G., 2017) apportent plusieurs explications au manque d'intérêt ou d'information des pêcheurs à pied vis-à-vis des risques sanitaires encourus :

- Beaucoup de pêcheurs sont persuadés que les interdictions sont systématiquement affichées à l'entrée des sites concernés... Ce qui n'est pas toujours le cas. La présence d'autres pêcheurs suffit donc à les rassurer.
- Le manque de volonté des municipalités de communiquer sur les zones contaminées qui nuisent à leur image est souvent avancé.
- Quand l'information existe, de nombreux pêcheurs à pied la juge incomplète, obsolète voire injustifiée.
- Certains pêcheurs déclarent ne donner aucun crédit au suivi qu'ils considèrent irrégulier et trop rarement mis à jour.
- D'autres pensent que les réglementations sanitaires sont faites pour protéger l'activité des professionnels, privilégier les pêcheurs locaux ou tout simplement pour dédouaner les collectivités locales en cas d'infection déclarée.
- les messages sur la qualité des eaux de baignade et la qualité des coquillages peuvent être discordants sans être illogiques (les coquillages concentrant les contaminants de l'eau). Mais sans des efforts de pédagogie et d'explication, ces informations paraissent contradictoires et non-recevables pour les pêcheurs à pied.

L'étude de 2016 montre que **les pêcheurs connaissant les risques sanitaires ont tendance à prendre moins de risques, le corollaire étant que les individus prenant des risques connaissent mal ces derniers. Ceci permet de légitimer la sensibilisation des pêcheurs aux risques sanitaires et la mise à disposition des informations sanitaires.**

- **Niveau et sources d'information sur la réglementation**

Connaissance des tailles minimales réglementaires :



Tous sites confondus, 45% des pêcheurs enquêtés en 2018 connaissent la taille minimale de capture de la principale espèce pêchée. Ce niveau de connaissance correspond à celui des pêcheurs des sites précédemment suivis par VivArmor Nature au début du projet Life en 2014.

Dans les Côtes d'Armor, les pêcheurs n'étaient que 17% en 2008 à connaître les mailles. Ils étaient 23% en 2009, 42% en 2014 puis 55% en 2016.

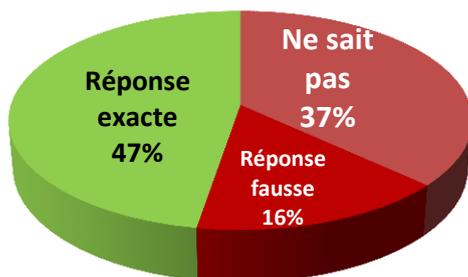
On doit cette amélioration de la connaissance aux actions de sensibilisation engagées depuis une dizaine d'années dans les Côtes d'Armor par VivArmor Nature et ses partenaires.

La mobilisation de tous les acteurs du littoral (professionnels du tourisme, de la pêche et de l'environnement, collectivités locales, services de l'Etat, associations de plaisanciers, etc.) et les campagnes d'information à l'échelle nationale lancées en 2014 avec le projet Life, aujourd'hui assurées par l'ensemble des partenaires du réseau Littorea, démontrent également leur efficacité.

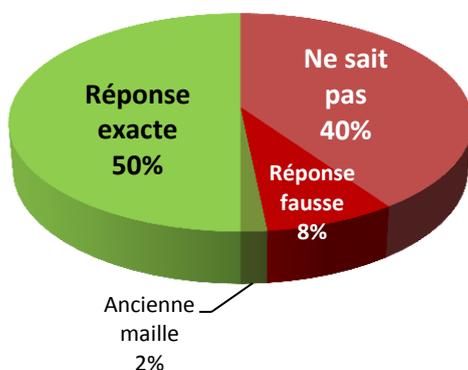
Certains pêcheurs enquêtés en 2018 nous ont fait part de précédentes rencontres d'enquêteurs ou de médiateurs sur l'estran comme ces pêcheurs de Bordeaux et Niort déjà sensibilisés par les éco-gardes de l'île de Ré.

**La majorité des récoltes non conformes dans les Côtes d'Armor sont liées au non-respect des mailles.** A la fin de chaque enquête, les conseils portent le plus souvent sur le tri des captures en incitant les pêcheurs à relâcher les animaux trop petits.

**Les Godelins**  
(n=76 pêcheurs)



**Penvénan**  
(n=62 pêcheurs)



Face au changement récent des tailles minimales réglementaires de la coque (passée de 3 à 2,7 cm) et de la palourde japonaise (passée de 4 à 3,5 cm), les pêcheurs concernés ayant cité l'ancienne maille (2% des enquêtés) peuvent être considérés comme sensibles au tri des captures.

Par ailleurs, la plupart des pêcheurs ne sachant pas distinguer la palourde japonaise de la palourde européenne, les enquêteurs préconisent de retenir une maille de 4 cm pour toutes les espèces de palourdes.

### Connaissance des quantités maximales autorisées :

#### Martin-Plage

(n=102 pêcheurs de coquillages et vers marins)



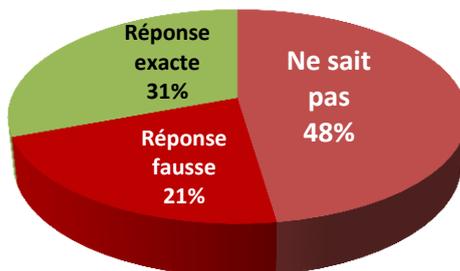
**Tous sites confondus, 32% des pêcheurs enquêtés en 2018 connaissent la quantité maximale autorisée de l'espèce principalement pêchée.**

L'analyse exclut les pêcheurs à pied de crustacés et de poissons non soumis à quota en Bretagne.

La plupart des quotas s'appliquant aux pêcheurs de coquillages rencontrés ne sont entrés en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en Bretagne.

#### Les Godelins

(n=65 pêcheurs de coquillages ou vers marins)

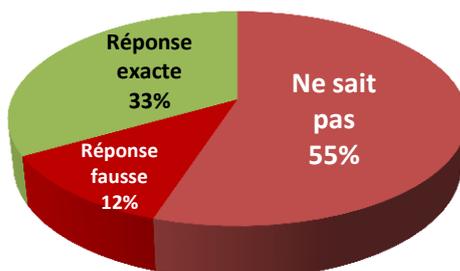


Au cours de cette première année de mise en application, seulement 14% des pêcheurs des sites précédemment suivis dans les Côtes d'Armor connaissaient les quotas.

En 2018, ces dispositions réglementaires commencent à être connues mais une majorité de pêcheurs restent mal informés ou se réfèrent à des quotas applicables dans d'autres régions.

#### Penvénan

(n=102 pêcheurs de coquillages ou vers marins)

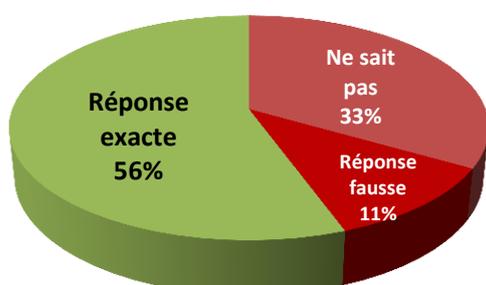


**Malgré tout, les quotas sont rarement dépassés compte tenu de la moyenne des quantités prélevées mesurées : de l'ordre de 1kg/pêcheur/marée. 94 % des pêcheurs interrogés ne récoltent pas au-delà de 3 kg (poids approximatif correspondant au nombre maximum de prises autorisé pour la plupart des espèces soumises à quota) : voir aussi § 4.3.4.**

## Connaissance des périodes de pêche autorisées :

### Martin-Plage

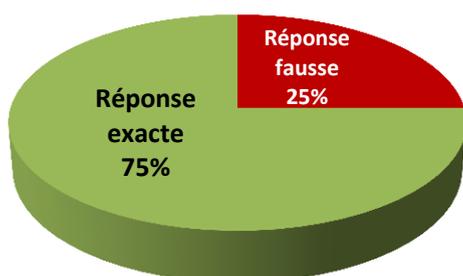
(n=18 pêcheurs de C. St-Jacques ou d'ormeaux)



L'analyse porte uniquement sur les pêcheurs d'ormeaux et de coquille St-Jacques, ces deux espèces faisant l'objet d'interdictions saisonnières : la pêche à pied de la coquille St-Jacques est interdite du 15 mai au 30 septembre ; celle de l'ormeau du 15 juin au 31 août. L'amande de mer est également interdite du 1<sup>er</sup> mai au 31 août mais le questionnaire porte uniquement sur les espèces ciblées par les pêcheurs. Or, l'amande est généralement une prise accessoire dans les paniers des pêcheurs.

### Les Godelins

(n=8 pêcheurs de C. St-Jacques)



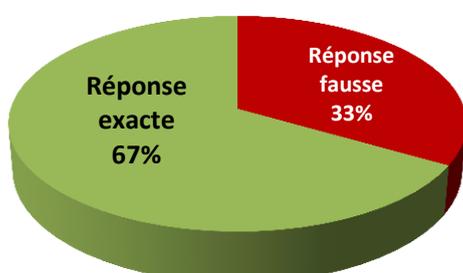
Les périodes d'interdiction couvrant une partie de la campagne d'enquête, l'analyse porte sur un échantillon relativement faible de 29 pêcheurs tous sites confondus.

**62% des pêcheurs d'ormeaux ou de coquille-St-Jacques connaissent parfaitement la réglementation et 17% connaissent l'existence d'une fermeture saisonnière sans se souvenir des dates précises.**

Il s'agit de pêcheurs initiés dont les sorties se limitent pour certains aux grandes marées d'équinoxe.

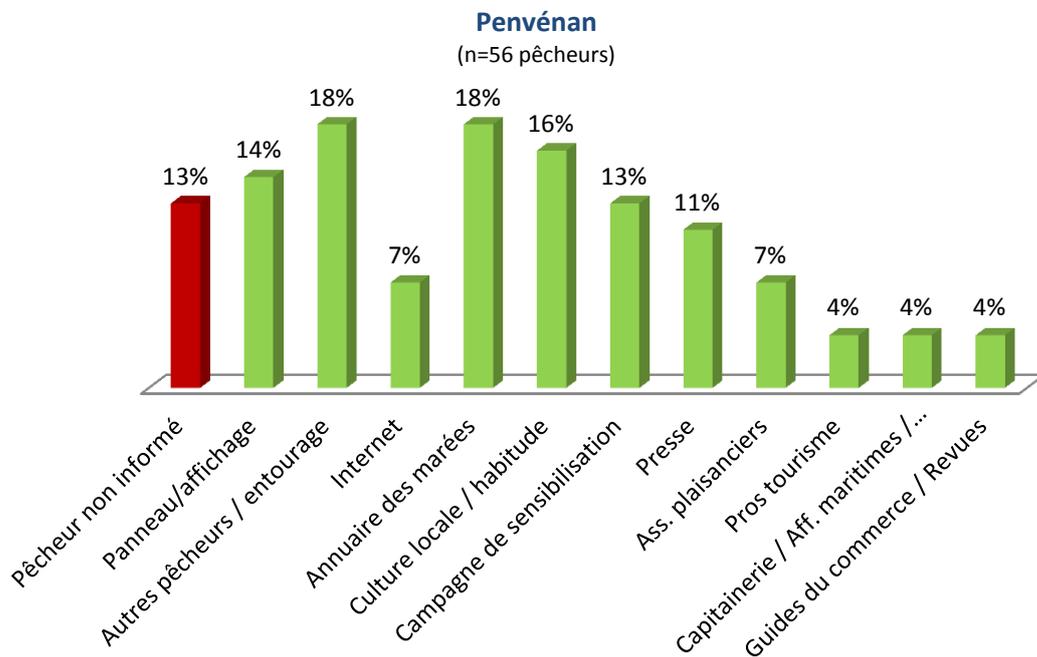
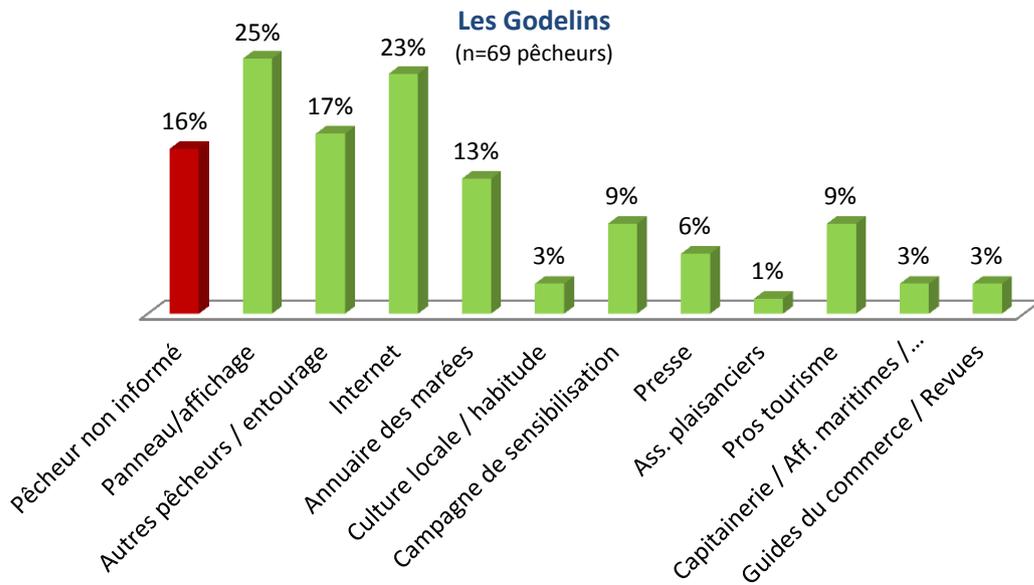
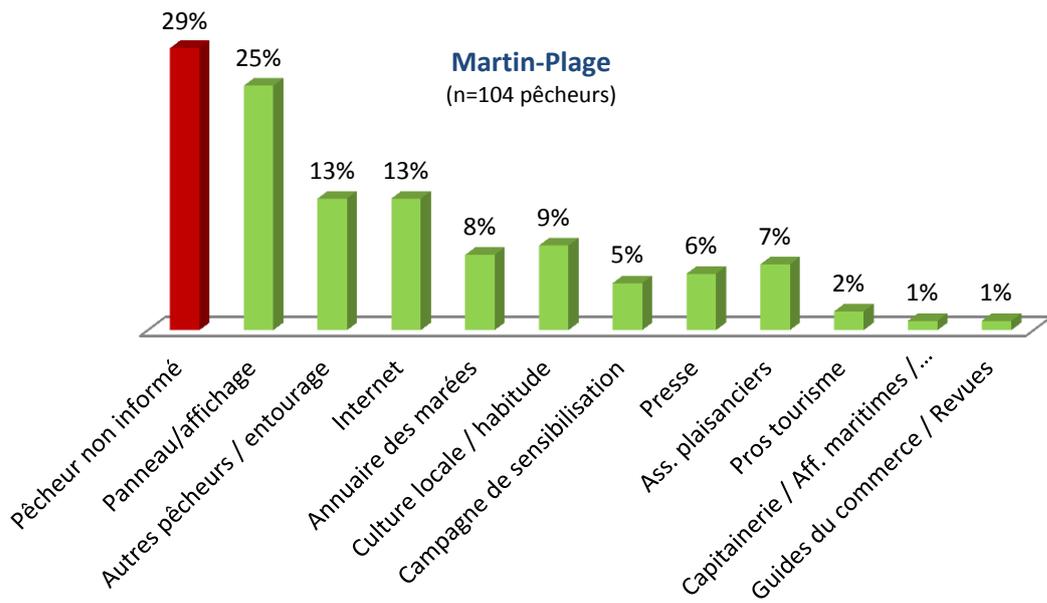
### Penvénan

(n= 3 pêcheurs d'ormeaux)



**Le non-respect des périodes d'interdiction fait l'objet de contrôles ciblés, plus nombreux ces dernières années en sortie de marée.** En cas d'infraction, les pêcheurs peuvent être lourdement sanctionnés. Ces opérations de contrôle font écho sur l'estran (bouche à oreille entre pêcheurs, observations des enquêteurs). Elles sont dissuasives pour les pêcheurs peu soucieux des règles à respecter, et bien perçues des pêcheurs responsables (baisse du sentiment d'impunité).

Sources d'information concernant la réglementation :



Tous sites confondus, **21% des pêcheurs ne se sont pas renseignés sur la réglementation** (24% sur les sites suivis entre 2014 et 2016).

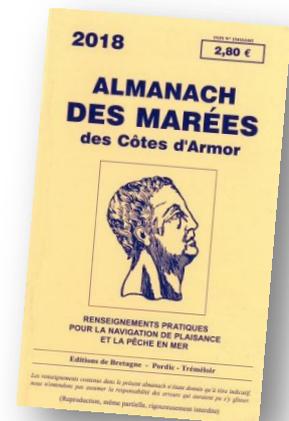
Pour 22% des pêcheurs à pied, **le panneau ou les affichages à l'entrée des sites restent la première source d'information.**



Photo : Panneau et vitrines à l'entrée du site de Martin-Plage. © F. Delisle

Viennent ensuite le **bouche à oreille** (16% évoquent l'entourage ou les autres pêcheurs), **internet** (15%).

**Plus d'un pêcheur sur dix consulte l'annuaire des marées.** Depuis 2010, les Éditions de Bretagne se sont associées à VivArmor Nature pour proposer des pages rappelant la réglementation et les bonnes pratiques de pêche à pied dans les 19 000 exemplaires annuels de l'Almanach des marées des Côtes d'Armor.



Les **actions de sensibilisation menées par les médiateurs de l'estran et les associations locales des pêcheurs plaisanciers** sont également citées par 13% des pêcheurs.

Photo : Enquête et sensibilisation d'une famille de pêcheurs de bouquets à Martin-Plage. © Le Télégramme

Les **professionnels du tourisme** restent les premiers interlocuteurs des pêcheurs de passage.

#### 4.3.4. Analyse des récoltes

- **Quantités pêchées et temps de pêche**

##### Martin-Plage

Quantités prélevées (n=102 récoltes*)			
R/P/M** en kg	Nb pêcheurs	% pêcheurs	% cumulé
0 à 0,5 kg	70	40,0%	40,0%
0,5 à 1 kg	39	22,3%	62,3%
1 à 1,5 kg	18	10,3%	72,6%
1,5 à 2 kg	13	7,4%	80,0%
2 à 2,5 kg	10	5,7%	85,7%
2,5 à 3 kg	12	6,9%	92,6%
3 à 3,5 kg	3	1,7%	94,3%
3,5 à 4 kg	4	2,3%	96,6%
4 à 4,5 kg	0	0,0%	96,6%
4,5 à 5 kg	3	1,7%	98,3%
4,5 à 5 kg	0	0,0%	98,3%
5 à 5,5 kg	2	1,1%	99,4%
...	0	0,0%	99,4%
7,5 à 8 kg	1	0,6%	100,0%
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,0%</b>	

\*Evaluation à partir du moment où 1/3 du temps de pêche est réalisé avec un minimum de pêche de 15 min.

\*\*R/P/M = rendement par pêcheur et par marée.

**Récolte moyenne :**  
**1,160 Kg/pêcheur/marée**

80% des pêcheurs à pied rencontrés à Martin-Plage ont une récolte inférieure à 2 kg et 93% à 3 kg.

**Temps de pêche moyen :**  
**93 min +/- 43 min**

85% des enquêtés pêchent moins de deux heures.

#### Récoltes moyennes et record pour les espèces les plus recherchées :

- ✓ Moules : 1,590 kg/pêcheur/marée soit 160 prises environ.
- ✓ Palourdes : 0,260 kg/pêcheur/marée soit 15 prises environ.
- ✓ La récolte « record » observée en 2018 sur le site de Martin-Plage est de 7,5 kg de moules pêchées par un homme de 79 ans habitant Plérin, soit plus du double de la quantité maximale autorisée en Bretagne, à savoir 300 moules (environ 3 kg) par pêcheur et par marée.

**Photo : Pêcheurs de moules à Martin-Plage.**



© F. Delisle

## Les Godelins

Quantités prélevées (n=55 récoltes*)			
R/P/M** en kg	Nb pêcheurs	% pêcheurs	% cumulé
0 à 0,5 kg	43	41,7%	41,7%
0,5 à 1 kg	37	35,9%	77,7%
1 à 1,5 kg	8	7,8%	85,4%
1,5 à 2 kg	5	4,9%	90,3%
2 à 2,5 kg	1	1,0%	91,3%
2,5 à 3 kg	2	1,9%	93,2%
3 à 3,5 kg	0	0,0%	93,2%
3,5 à 4 kg	1	1,0%	94,2%
4 à 4,5 kg	6	5,8%	100,0%
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>100,0%</b>	

\*Evaluation à partir du moment où 1/3 du temps de pêche est réalisé avec un minimum de pêche de 15 min.

\*\*R/P/M = rendement par pêcheur et par marée.

**Récolte moyenne :**  
**0,890 Kg/pêcheur/marée**

78% des pêcheurs à pied rencontrés aux Godelins ont une récolte inférieure à 1 kg et 93% à 3 kg.

**Temps de pêche moyen :**  
**84 min +/- 31 min**

91% des enquêtés pêchent moins de deux heures.

### Récoltes moyennes et record pour les espèces les plus recherchées :

- ✓ Couteaux : 0,470 kg/pêcheur/marée soit 15 prises environ.
- ✓ La récolte « record » observée en 2018 sur le site des Godelins est de 6 kg de couteaux pêchés en à peine 20 min par deux hommes très affairés, d'origine étrangère. Cette quantité dépasse le cadre d'une consommation familiale.



Photo : Retour de marée aux Godelins.  
© F. Delisle

## Penvénan

Quantités prélevées (n=43 récoltes*)			
R/P/M**en kg	Nb pêcheurs	% pêcheurs	% cumulé
0 à 0,5 kg	25	41,0%	41,0%
0,5 à 1 kg	22	36,1%	77,0%
1 à 1,5 kg	5	8,2%	85,2%
1,5 à 2 kg	4	6,6%	91,8%
2 à 2,5 kg	2	3,3%	95,1%
2,5 à 3 kg	0	0,0%	95,1%
3 à 3,5 kg	1	1,6%	96,7%
3,5 à 4 kg	2	3,3%	100,0%
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>100,0%</b>	

\*Evaluation à partir du moment où 1/3 du temps de pêche est réalisé avec un minimum de pêche de 15 min.

\*\*R/P/M = rendement par pêcheur et par marée.

**Récolte moyenne :**  
**0,770 Kg/pêcheur/marée**

92% des pêcheurs à pied rencontrés à Martin-Plage ont une récolte inférieure à 2 kg et 95% à 3 kg.

**Temps de pêche moyen :**  
**86 min +/- 38 min**

85% des enquêtés pêchent moins de deux heures.

### Récoltes moyennes et record pour les espèces les plus recherchées :

- ✓ Couteaux : 0,920 kg/pêcheur/marée soit 30 prises environ.
- ✓ Palourdes : 0,350 kg/pêcheur/marée soit 20 prises environ.

- ✓ La récolte « record » observée en 2018 sur le site de Pellinec est de 100 couteaux pêchés en moins d'une heure dans l'anse de Pellinec par un homme de 60 ans venu de Lanmodez... Près du double de la quantité maximale autorisée récoltée dans une zone présentant des risques sanitaires importants.

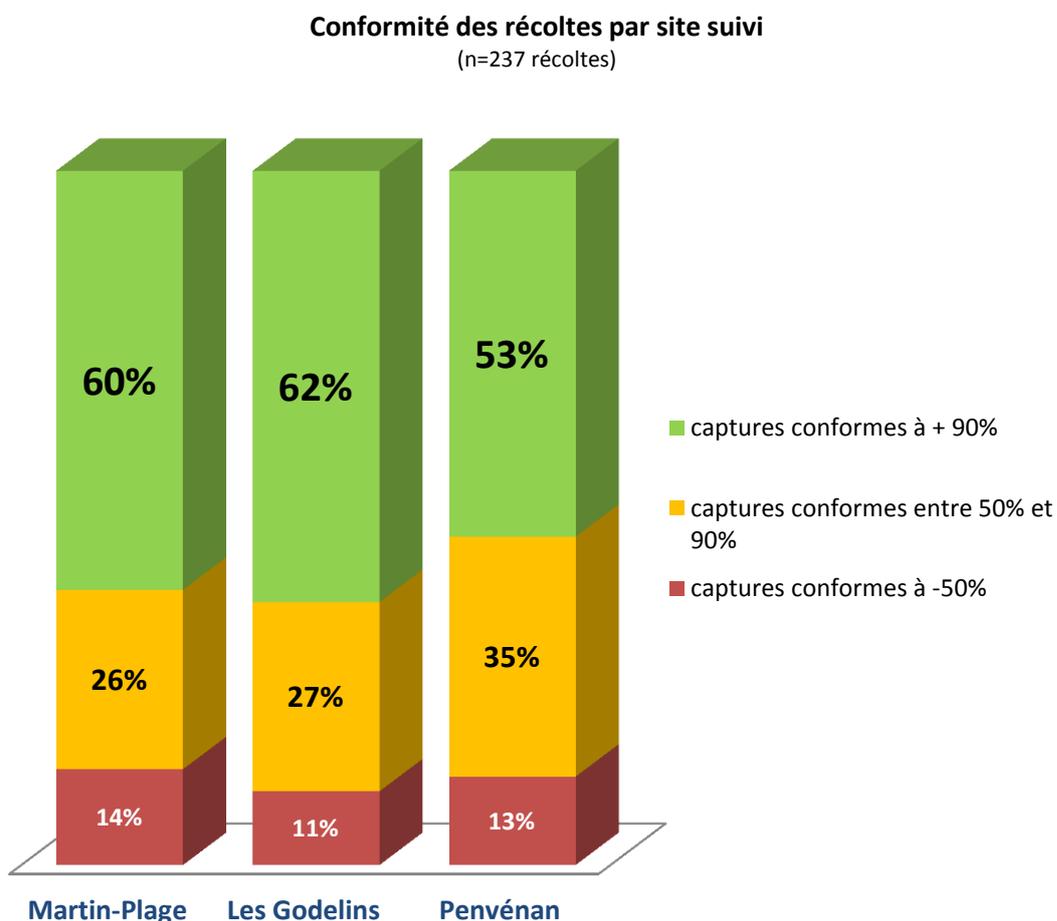


**Photo : Récolte d'un pêcheur de bouquets à St-Gildas.**  
© F. Delisle

Quel que soit le site, une sortie pêche à pied dure entre 1h30 et 2h pour la grande majorité des pratiquants, la récolte s'effectuant le plus souvent entre 1h30 avant et 30 minutes après l'heure de basse mer. Rares sont les personnes ne respectant pas les quotas autorisés. Le panier moyen ne dépasse pas 1 kg par pêcheur et par marée.

- **Conformité des récoltes**

L'appréciation de la qualité de la récolte se fait systématiquement pour peu que l'on ait pu trier les captures en présence des pêcheurs enquêtés. Dès lors, le taux de conformité du panier se décline dans l'une des trois classes indiquées dans le **graphique suivant**. Sans tri exhaustif de la totalité des récoltes, une tolérance est admise : une récolte est considérée conforme si plus de 90% des prises sont jugées conformes à la réglementation en vigueur.



**41% des récoltes analysées sur les sites suivis en 2018 ne sont pas conformes.** Il s'agit surtout de paniers contenant des prises n'atteignant pas la taille minimale réglementaire :

- 12% des 15 600 prises mesurées par les enquêteurs étaient trop petites.
- 10 récoltes sur 237 dépassaient les quotas autorisés (moules, couteaux) ou contenaient des espèces en dehors des périodes autorisées (coquille St-Jacques, amande de mer).

Les infractions sont moins nombreuses que sur les autres sites suivis entre 2014 et 2016 (46% des récoltes non conformes). Les pratiquants rencontrés en 2018 ne sont pas pour autant mieux informés : cf. § 4.3.3. Cela s'explique sans doute par un plus grand nombre d'espèces ciblées non soumises à des tailles minimales de capture : bigorneau, patelle, crépidule, bucarde, mactre, lutraire, vers marins, lançons et crabe vert.



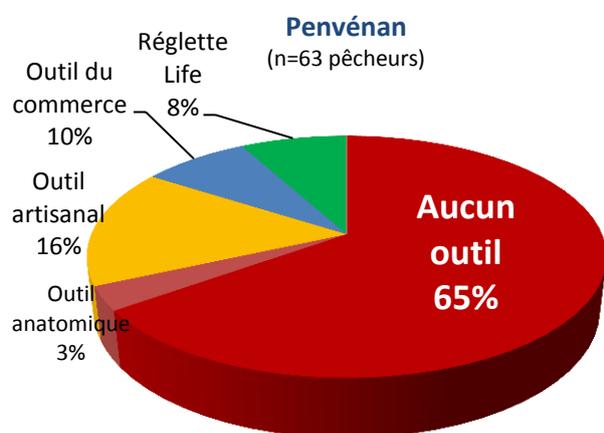
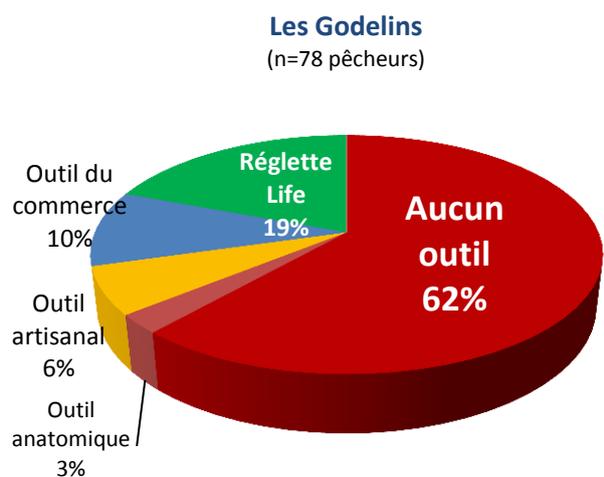
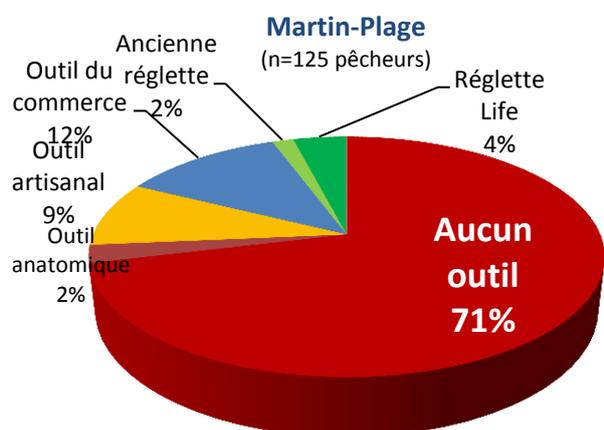
Photo : Tri de la récolte d'un couple de pêcheurs à pied à Port Blanc – Penvénan. © F. Delisle

**Le taux de conformité des récoltes dépend de trois facteurs principaux (F. Delisle, 2017) :**

- **Le niveau d'information des pêcheurs à pied** : un pêcheur à pied sensibilisé et muni d'outils de mesure respectera d'avantage les réglementations en vigueur qu'un pêcheur non avisé (F. Delisle, 2017).
- **Le type d'espèce pêchée** : il est plus facile pour un pêcheur de trier ses captures quand celles-ci sont faciles d'accès et présentent des densités importantes (huître creuse, moule). A l'inverse, pour les espèces nécessitant un effort de pêche plus important (bouquet, praire) ou soumises à des règles plus restrictives (orveau, coquille St-Jacques), les infractions sont plus nombreuses.
- **L'état du gisement qui peut varier d'une année sur l'autre** : à défaut de trouver de belles prises quand la ressource se fait rare, beaucoup de pêcheurs à pied se rabattent sur des prises sous-maillées afin de ne pas rentrer bredouilles.

#### 4.3.5. Utilisation d'un outil de mesure

La part de pêcheurs à pied de loisir utilisant un moyen de mesure de leurs captures est un bon indicateur de la vigilance des pratiquants à respecter la réglementation (tri des récoltes) et permet d'évaluer les actions de sensibilisation engagées (pêcheurs équipés des réglottes distribuées par les enquêteurs).



**La majorité des pêcheurs à pied n'est pas équipée d'un outil de mesure.**

Plusieurs raisons à cela :

- La méconnaissance de l'existence de tailles minimales de capture pour les autres espèces réglementées.
- Certains pêcheurs connaissent les règles mais pêchent « à l'œil » en ne conservant que les plus grosses prises... parfois sous-maillées.
- Pour 7% des pratiquants, les espèces ciblées ne sont pas soumises à des tailles minimales de capture (bigorneaux, mactres, vers marins, lançons, etc.).

**20% des pêcheurs à pied se servent d'outils artisanaux** (marques sur le manche du râteau, pige en bois, etc.) **ou d'outils du commerce** (pied à coulisse, mètre, etc.). Il convient de vérifier ces outils qui peuvent se référer à d'anciennes tailles réglementaires et être obsolètes.

**9% des pêcheurs sont équipés des réglottes Life** distribuées par les structures relais mobilisées par VivArmor Nature (pros du tourisme...) ou les enquêteurs au cours des marées précédentes.

**L'utilisation de repères anatomiques par 3% des pêcheurs** est très approximative pour mesurer les prises : largeur de la paume de la main pour l'ormeau, longueur du pouce pour tel ou tel coquillage...



Réglette Life utilisée par un pêcheur de bouquets rencontré à Penvénan © F. Delisle



Marque sur le manche d'un couteau à palourde utilisée par un pêcheur de palourdes à Penvénan © P. Colas



Pige artisanale en bois utilisée par un pêcheur de palourdes à Penvénan © P. Colas

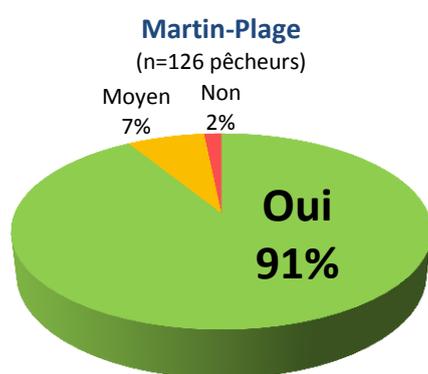
L'utilisation d'un outil de mesure a montré son efficacité dans le cadre du projet Life. Ainsi, sur les sites ayant fait l'objet d'action de sensibilisation depuis plusieurs années dans les Côtes d'Armor, **47% des pêcheurs non équipés d'un outil de mesure présentent une récolte conforme contre 82% des pêcheurs équipés des réglettes distribuées par les médiateurs (F. Delisle, 2017).**

#### 4.3.6. Attitude des pêcheurs à pied face aux enquêteurs

Au cours des enquêtes et études de récoltes, les enquêteurs sont amenés à rappeler les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur.

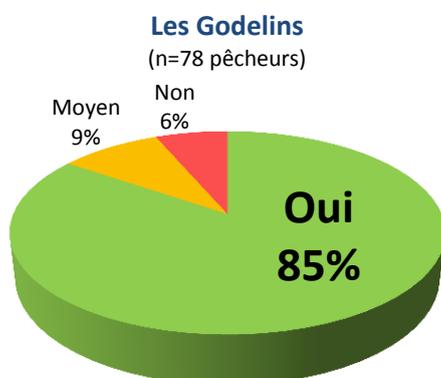
Afin de quantifier la part d'usagers sensibilisés aux cours de ces opérations, nous avons demandé aux enquêteurs de catégoriser, à la fin de chaque entretien, la réceptivité du pêcheur face aux conseils promulgués et l'effort de tri des récoltes.

- Réceptivité des pêcheurs face aux conseils promulgués



« **Oui** » : signifie que la discussion a permis au pêcheur de s'informer sur la réglementation, le respect du milieu, l'effet de son action sur la ressource ; en vue d'améliorer son comportement.

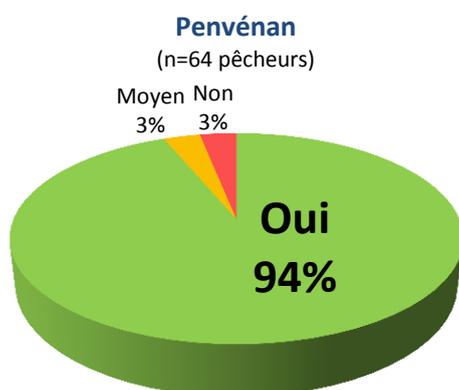
« **Moyen** » : signifie que le contact a été l'occasion de diffuser un certain nombre de renseignements, sans trop insister ou sans pouvoir dire si l'interlocuteur en a tiré des conclusions concernant son activité.



« **Non** » : signifie que l'enquête s'est limitée à une collecte d'informations par manque de temps ou parce que l'enquêté semblait non réceptif.

À l'image des enquêtes réalisées les années précédentes, **90% des pêcheurs à pied de loisir rencontrés en 2018 sont réceptifs aux conseils promulgués.**

Ce résultat coïncide avec le bon accueil des pêcheurs (96%) réservé aux enquêteurs.



Le climat de confiance qui s'instaure entre les pratiquants et les enquêteurs, pour la plupart bénévoles, facilite les échanges qui vont souvent au-delà du cadre du questionnaire : anecdotes de pêche, demande de précisions sur la biologie des espèces, les pratiques respectueuses, rappel des consignes de sécurité, des risques sanitaires, ressenti vis-à-vis de l'état de ressource, encouragements...



**Photo : Enquête auprès d'une famille de pêcheurs à pied à Martin-Plage. © F. Delisle**

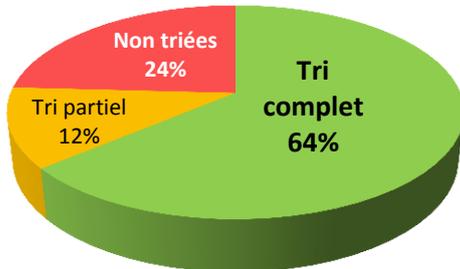


**Photo : Une jeune bénévole en plein comptage des pêcheurs à pied des Godelins © F. Delisle**

- **Tri des récoltes en présence des enquêteurs**

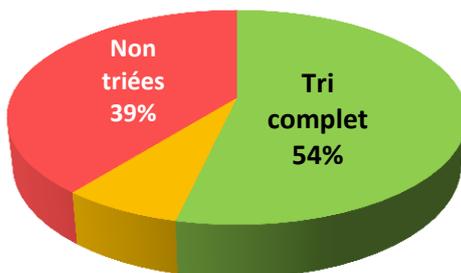
### Martin-Plage

(n=58 récoltes non conformes)



### Les Godelins

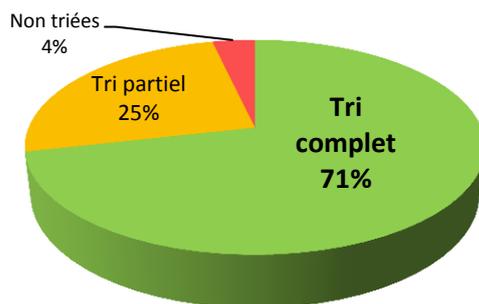
(n=28 récoltes non conformes)



Tri partiel  
7%

### Penvénan

(n=28 récoltes non conformes)



**77% des pêcheurs en infraction acceptent de trier tout ou partie de leur récolte.** Un taux similaire aux années précédentes : 76% sur les sites suivis entre 2014 et 2016.

L'effort de tri est plus important quand l'enquête se déroule au début de la récolte. En fin de marée, si la majeure partie de la récolte du jour n'est pas conforme, il est plus difficile d'obtenir le consentement des pêcheurs qui ne souhaitent pas rentrer bredouilles.

Alertés sur la nécessité de préserver la ressource et les risques de sanction, ces derniers nous assurent qu'ils seront plus attentifs la prochaine fois en triant leurs futures récoltes à l'aide de la réglette fournie.



Photo : relâché d'un homard trop petit à l'Ours Seul – Penvénan. © P. Colas

## CHAPITRE 5. Description des actions de sensibilisation et de communication

Dans ce chapitre, il s'agit de valoriser les actions de sensibilisation menées parallèlement au diagnostic 2018 des pratiques de pêche à pied. Elles n'ont pas pu être financées cette année dans le cadre de l'Observatoire mais ont pu bénéficier du soutien logistique et financier des collectivités locales ou d'associations partenaires.

### 5.1. Enjeux de la sensibilisation

#### 5.1.1. Objectifs de la sensibilisation

Les premières enquêtes réalisées dans les Côtes d'Armor en 2008 ont montré que seulement 17% des pêcheurs à pied de loisir rencontrés connaissaient la réglementation s'appliquant à leur activité (F. Delisle, 2012) et que, même si une majorité de pêcheurs à pied sont conscients des effets potentiels des mauvaises pratiques sur la ressource, cela ne se traduit pas toujours dans leur comportement. En cause, une mauvaise information et le sentiment que leur activité est anodine. Grâce aux actions de sensibilisation mises en place ces dix dernières années, on assiste à une amélioration de la connaissance et des pratiques avec 45% des pratiquants bien informés sur les sites de l'Observatoire en 2018.

Reste qu'une majorité de pêcheurs reste mal informée et que le maintien des actions de sensibilisation est essentiel pour changer les comportements et rendre l'activité plus durable.

#### 5.1.2 Organisation de la sensibilisation sur le territoire

VivArmor Nature et les acteurs locaux bénéficient de l'expérience de précédents programmes de suivi et de sensibilisation des pêcheurs à pied dans les Côtes d'Armor : Contrat Nature « Gestion durable de la pêche à pied de loisir » 2007-2011, projet Life « Pêche à pied de loisir » 2013-2017.

Les actions et supports pédagogiques déployés les années passées ont déjà prouvé leur efficacité et sont désormais plébiscités par les pêcheurs et l'ensemble des acteurs du littoral. La mise en place d'un Observatoire de la pêche à pied de loisir est une opportunité pour le maintien de la mobilisation de tous et l'amélioration des pratiques de pêche à pied sur le département : déploiement des actions sur de nouveaux sites pilotes, mise à jour et édition de nouveaux supports pédagogiques, animation d'un important réseau de structures relais, travail conjoint avec les collectivités et les services de l'Etat sur les volets santé et sécurité.

### 5.3. Les actions de sensibilisation et de communication menées en 2018

#### 5.3.1. Diffusion des réglottes

Les enquêtes réalisées en 2018 sur les 3 sites suivis ont été l'occasion de rappeler aux groupes de pêcheurs rencontrés les bonnes pratiques et de les sensibiliser à la préservation des milieux littoraux. Cette sensibilisation se fait par des conseils ciblés (rappel des mailles, quotas, périodes, engins de pêche autorisés, interdiction saisonnière, zones interdites, techniques respectueuses du milieu naturel, etc.) et par la diffusion de réglottes éditées au cours du projet Life 2014-2017 permettant de trier les captures. Ainsi près de **500 réglottes ont été distribuées sur l'estran auprès d'environ 700 pêcheurs à pied** enquêtés ou rencontrés.

Les réglettes sont également diffusées au travers d'autres actions touchant un plus large public :

- ✓ 40 réglettes ont été distribuées aux secouristes sur les plages des Godelins et de Martin-Plage au cours de l'été.
- ✓ 200 réglettes ont été transmises aux gardes jurés du comité des pêches et à la brigade maritime en charge de contrôler et sensibiliser les pêcheurs à pied.
- ✓ 100 réglettes ont été distribuées aux professionnels du tourisme au cours d'une formation des agents d'accueil : cf. § 5.3.2.
- ✓ 450 réglettes ont été distribuées au cours de conférences et de la tenue de stands aux 700 visiteurs rencontrés : cf. § 5.3.3.



Photo : Enquêteurs se préparant pour aller à la rencontre des pêcheurs des Godelins. © M. Le Renard

**Au total 1300 réglettes ont été diffusées en 2018**, contre 6000 exemplaires par an en moyenne ces dix dernières années.

Rappelons que cette année l'ensemble des sorties ont été consacrées aux enquêtes et qu'aucune marée de sensibilisation n'a été programmée, limitant ainsi le nombre de pratiquants rencontrés et de réglettes distribuées *in situ*. Par ailleurs, le stock était insuffisant pour satisfaire les demandes de réapprovisionnement en supports pédagogiques des offices du tourisme.

### 5.3.2. Formation de structures relais

#### Formation à destination des plaisanciers de la baie de Lancieux le vendredi 2 mars 2018 :

Le centre nautique et l'association des pêcheurs plaisanciers ont fait appel à VivArmor Nature pour des conseils pratiques à destination des bénévoles en charge d'actions de sensibilisation des pêcheurs à pied programmées en avril 2018 en baie de Lancieux (l'un des sites les plus fréquentés par les pêcheurs à pied dans le département).

Supports pédagogiques, exposition nationale du projet Life « Pêche à pied », bonnes pratiques, réglementation, de nombreux aspects ont été évoqués et mis directement en pratique lors d'une marée d'initiation sur la plage de St-Cieux. Une trentaine de pêcheurs a ainsi été sensibilisée lors de cette grande marée.

Le lendemain, les stagiaires accompagnés d'autres bénévoles de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux ont organisé une grande marée de sensibilisation. Résultats : 20 pêcheurs à pied venus le matin au centre nautique pour voir l'exposition et profiter d'un échange sur les règles de base d'une pêche respectueuse, et 150 réglottes distribuées auprès des 452 pêcheurs à pied comptabilisés sur l'estran l'après-midi.



**Photos : Bénévoles du centre nautique et de l'association des pêcheurs plaisanciers de Lancieux.  
© Centre nautique de Lancieux**

#### Formation à destination des professionnels de tourisme le mercredi 4 avril 2018 :

En prévision de la saison touristique, la vingtaine d'agents d'accueil des points d'information de la destination Guingamp – Baie de Paimpol a participé à une journée d'échange sur les bonnes pratiques de pêche à pied, animée par VivArmor Nature.

Au programme : une présentation en salle à la Maison des Plaisanciers de Paimpol le matin suivie d'une sortie sur l'estran de Port Lazo l'après-midi afin de savoir répondre aux questions des pêcheurs à pied de loisir :

- ✓ *Quelles sont les principales espèces pêchées à pied dans les Côtes d'Armor ?*
- ✓ *Où peut-on pêcher sans risque pour sa santé ?*
- ✓ *Quelles sont les règles en vigueur pour préserver la ressource ?*
- ✓ *Quelles sont les pratiques respectueuses de l'environnement ?*
- ✓ *Quelles sont les consignes de sécurité ?*

Merci à l'équipe de l'office de tourisme de Paimpol pour l'organisation logistique et le financement de cette journée.

### 5.3.3. Stands et conférences « Quand pêche à pied rime avec Biodiversité »

Plus de 500 personnes sensibilisées à la préservation de l'estran les 8, 9 et 10 juin 2018

Ils étaient nombreux ce weekend de juin à venir échanger sur les coquillages, les crustacés et les bonnes pratiques de pêche à pied en baie de Saint-Brieuc.

Environ 90 personnes ont participé à la soirée d'échanges co-animée par VivArmor Nature « La vie secrète d'un plateau de fruits de mer » du vendredi 8 juin à Hillion.

Malgré une météo maussade, plus de 450 visiteurs ont pu profiter des différentes animations proposées sur le stand « Quand pêche à pied rime avec Biodiversité » le samedi 9 et le dimanche 10 juin 2018 sur la digue du Val-André.

Près de 250 réglottes pour faciliter le tri des récoltes en pêche à pied ont été distribuées aux personnes soucieuses de préserver la ressource.



Photos : Les visiteurs sensibilisés aux bonnes pratiques de pêche à pied sur le stand de VivArmor Nature  
© M. Even.

Merci aux communes d'Hillion et de Pléneuf-Val-André pour leur accueil et les équipements mis à disposition. Merci également aux intervenants et aux bénévoles qui ont transmis leur passion pour la préservation de l'estran.

### Les autres stands « Pêche à pied » de l'année 2018 :

- ✓ Journée éco-citoyenne du 7 juillet 2018 à Binic - Etables sur Mer : environ 60 visiteurs sensibilisés.
- ✓ Fête de la science des 6 et 7 novembre 2018 à Ploufragan : plus de 300 visiteurs sensibilisés.

#### **5.3.4. Animation découverte de l'estran**

Le lundi 28 août la ville de Plérin organisait à Martin Plage un « safari des bords de mer » animé par VivArmor Nature.

Cette balade de deux heures a permis à la soixantaine de participants de découvrir la faune et la flore de l'estran :

- ✓ le crabe vert : équipé pour survivre à marée basse
- ✓ l'arénicole : un ver marin qui sauve des vies
- ✓ la crépidule : une envahisseuse bientôt dans vos assiettes
- ✓ les dents de la patelle : le matériau naturel le plus résistant du monde
- ✓ le bigorneau : distinguer le vrai du faux
- ✓ l'araignée de mer et son odysée bretonne
- ✓ la moule : une super colle pour les chirurgiens
- ✓ la coquille Saint-Jacques : des yeux comme des télescopes
- ✓ la balane et son « zizi » surdimensionné...

Des anecdotes et quelques conseils à destinations des pêcheurs à pied pour rappeler que le littoral n'est pas qu'un garde-manger. Il s'agit d'un milieu riche mais fragile qui compte plus de 1000 espèces à préserver.



Un siponcle récolté par un pêcheur à pied présenté aux participants du safari. © Jacques Aumont

### 5.3.5. Mobilisation des médias

14 articles de presse mentionnant les actions programmées par VivArmor Nature dans le cadre de l'Observatoire et/ou rappelant les bonnes pratiques de pêche à pied sont parus entre avril et octobre 2018.



**Grandes marées. Une enquête auprès des pêcheurs à pied à Penvénan**  
L'association Vivarmor nature va enquêter auprès des pêcheurs à pied pendant les grandes marées à Penvénan, mardi et mercredi.  
Publié le 11 Sep 18 à 7:01

**Martin-plage. Appel aux bénévoles pour les grandes marées**  
Publié le 07 août 2018 à 23h40 Modifié le 08 août 2018 à 16h45

Extraits d'articles de presse relayant les actions engagées sur les sites de l'Observatoire de la Pêche à pied dans l'Ouest des Côtes d'Armor.

Sources : Le Trégor du 11 septembre 2018, Le Télégramme du 7 août 2018

L'émission radio du 18 juin 2018 « La vie en bleu » à (ré)écouter :

Retrouvez l'intervention de VivArmor Nature sur les actions de gestion durable de la pêche à pied sur [France Bleu Armorique](#).



Photo : tournage de l'émission Midi en France sur le site de Martin-Plage. © G. Auproux  
Le reportage du 28 nov. 2017 est disponible sur le site de VivArmor Nature, dans la [rubrique Pêche à pied](#).

## CHAPITRE 6. Conclusions et perspectives

### 6.1. Limites et difficultés rencontrées

#### 6.1.1. Une base de données perfectible

Au cours de cette première année de déploiement de la base de données nationale ESTAMP, plusieurs bugs signalés ont été corrigés mais le temps de saisie s'est avéré beaucoup plus long que celui prévu dans l'appel d'offre. Des propositions de révision d'interface seront soumises à l'Agence Française pour la Biodiversité afin notamment d'éviter des doubles saisies.

En fonction des possibilités techniques, il serait pertinent de proposer des conversions automatiques des quantités des récoltes évaluées sur le terrain en poids, en volume ou en nombre de captures en fonction des espèces.

#### 6.1.2. Des supports pédagogiques insuffisants

Les réglottes issues du projet Life détenues par VivArmor Nature ont été diffusées sur l'estran par les enquêteurs et mises à disposition de quelques partenaires (services de contrôle, collectivités locales, etc.).

En 2018, le stock étant limité et faute de financement pour l'édition d'un nouveau lot de réglottes, l'association n'a pu répondre à toutes les demandes d'approvisionnement des offices du tourisme très sollicités par les pêcheurs de passage.

### 6.2. Actions à prévoir en 2019

#### 6.2.1. Un diagnostic à compléter

La campagne d'enquêtes et de comptages 2018 s'est déroulée d'avril à novembre. Afin de suivre la fréquentation des sites et les pratiques en hiver, il serait pertinent de compléter le diagnostic par **quatre marées d'enquêtes et de comptages** au moment des grandes marées d'équinoxe du 20 au 23 mars 2019 (coef. 107 à 115).

Le maintien du **comptage collectif national** est préconisé afin de suivre la fréquentation à l'échelle du territoire et mobiliser un grand nombre de bénévoles et de partenaires à l'occasion de cet évènement annuel.

#### 6.2.2. Mise en œuvre de marées de sensibilisation sur les sites suivis

Après une première phase de diagnostic en 2018, VivArmor Nature a proposé à la coordination de l'Observatoire d'engager une seconde phase consacrée à la sensibilisation en 2019. Des marées de sensibilisation permettraient de toucher un nombre de pêcheurs à pied beaucoup plus important qu'au cours des enquêtes : environ 100 pêcheurs par médiateur et par marée contre 30 pêcheurs par enquêteur et par marée.

Les grandes marées sont à privilégier sur les sites suivis pour toucher un maximum de pêcheurs à pied. **24 sorties peuvent être programmées en 2019.** En fonction des moyens disponibles, quelques

marées de coefficient intermédiaire sur le site de Penvénan en été permettraient de toucher les pêcheurs fréquentant la zone interdite de Pellinec.

Afin d'évaluer l'efficacité des actions de sensibilisation, des indicateurs de progrès pourront être collectés par les médiateurs sur l'estran à l'aide d'une « fiche sensibilisation » testée par VivArmor Nature au cours du projet Life et compatible avec la base de données ESTAMP : nombre de pêcheurs sensibilisés, nombre de réglottes distribuées, qualité des récoltes, etc.

### 6.2.3. Mise à jour et déploiement des supports pédagogiques à l'échelle du territoire

#### Mise à jour des réglottes de pêche :

Afin de tenir compte des nouvelles réglementations et adapter les réglottes du Life aux sites suivis dans le cadre de l'Observatoire, des mises à jour sont à prévoir :

- Maille de la coque passée de 3 à 2,7 cm
- Maille de la palourde japonaise passée de 4 à 3,5 cm
- Ajout des espèces suivantes : bigorneau, crevette grise, huîtres creuse et plate
- Refonte du contenu pour plus de visibilité des quotas et périodes de pêche

VivArmor Nature détient la maquette et pourra effectuer les mises à jour en interne.



Réglotte Life diffusée depuis 2013 par les équipes de VivArmor Nature. © F. Delisle

Un lot de 6000 réglottes est nécessaire pour équiper les pêcheurs à pied des Côtes d'Armor chaque année.

## Déploiement des panneaux d'information :

Lannion Trégor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont fait appel à VivArmor Nature pour équiper différents points d'accès aux sites de pêche à pied. La mise en place d'une **dizaine de panneaux par an** identiques à ceux déjà installés dans le cadre du Life nécessitera de nombreux échanges avec les mairies et associations de plaisanciers des communes concernées.



Projet de panneau réalisé par VivArmor Nature pour la commune de Plérin en 2018. © F. Delisle

VivArmor Nature détient la maquette et pourra effectuer les adaptations nécessaires : logos des financeurs, mises à jour réglementaires.

### 6.2.4. Animation et formation de structures relais et de bénévoles

À l'image des formations qui se sont tenues au cours du projet Life, certains offices de tourisme souhaitent bénéficier de nouvelles sessions en 2019 à destination de leurs agents permanents et saisonniers souvent sollicités par les vacanciers sur les grandes marées et la pêche à pied.

VivArmor Nature est en possession de tous les supports utiles à ces formations et y associe généralement l'Unité Littorale des Affaires Maritimes, l'Agence Régionale de Santé, l'Ifremer et le Comité départemental des pêches afin d'aborder différents volets : réglementation, environnement, sécurité, santé, métiers de l'estran.

Ces formations sont ouvertes aux bénévoles, aux professionnels du tourisme, de la mer et de l'environnement. Chaque participant intègre par la suite la liste de diffusion animée par VivArmor Nature afin de continuer à échanger et recevoir les informations relatives à la pêche à pied dans les Côtes d'Armor : appel à mobilisation pour participer aux actions de terrain, bilans réalisés dans le

cadre de l'Observatoire, nouvelles réglementations, fermeture sanitaires temporaires portées à connaissance, etc.



Photo : Formation à destination des professionnels du tourisme à Paimpol en 2015. © VivArmor Nature.

En 2019, quatre formations pourraient se tenir dans les secteurs de Lannion, Penvénan, Paimpol et St-Brieuc.

#### 6.2.5. Participation aux instances de concertation nationales et locales

En 2019, VivArmor Nature, co-animateur du Réseau Littorea, organisera **un comité de concertation national** à Paris en janvier et **deux comités techniques** en présence de l'ensemble des coordinateurs locaux de chaque façade au cours de l'année : Manche – Mer du Nord en lien avec la coordination de l'Observatoire, et Atlantique – Méditerranée.

Au niveau local, VivArmor Nature est membre permanent du **comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir** animé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Un bilan des actions engagées et à venir dans le cadre de l'Observatoire pourra être présenté à l'occasion de la prochaine réunion du comité en présence des services de l'Etat, des représentants de la pêche professionnelle et des plaisanciers.

### 6.3. Conclusions et retours sur le diagnostic 2018

#### 6.3.1. Un diagnostic nécessaire

Les Côtes d'Armor ont attiré entre 8 000 et 14 000 pêcheurs à pied lors des plus grandes marées estivales de ces dix dernières années. Ils étaient 21 000 à arpenter les 150 sites de pêche à pied identifiés lors de la dernière grande marée du siècle du 21 mars 2015.



Photo : Retour de pêche à pied à Plouézec le 21 mars 2015, lors de la dernière grande marée du siècle.

© V. Trémel

Ces scènes de foules peuvent donner une impression de « pillage » de la ressource et être à l'origine de conflits d'usage entre locaux et touristes, professionnels et amateurs, pêcheurs à pied et autres usagers de l'estran.

Suivre la fréquentation des sites, les pratiques et les récoltes permet d'établir un constat objectif et partagé de la réalité de la pression de pêche.

#### 6.3.2. Aller vers la résolution des problèmes... Ensemble

L'important travail de diagnostic engagé bénéficie à l'ensemble des acteurs du littoral associés aux actions de gestion durable de la pêche à pied de loisir depuis plusieurs années dans les Côtes d'Armor. Il contribue au dépassement des conflits entre acteurs locaux et permet la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de messages adaptés, acceptés du plus grand nombre, pour résoudre les problèmes identifiés : récoltes non conformes, dégradation des milieux naturels (non remise en place des pierres, labourage des herbiers de zostères, utilisation d'engins de pêche destructeurs), pêche dans des zones interdites, risques sanitaires encourus, etc.

### 6.3.3. Des actions qui ont prouvé leur efficacité

La combinaison d'un travail de diagnostic, de concertation et de pédagogie lancée dans les Côtes d'Armor avec le Contrat Nature 2007-2011 a ensuite été déployée sur plusieurs territoires en France dans le cadre du projet Life 2013-2017.

Aujourd'hui le Réseau Littorea et l'Observatoire de la pêche à pied de loisir en Manche – Mer du Nord peuvent s'appuyer sur des méthodes innovantes qui ont prouvé leur efficacité :

- ✓ Une sensibilisation à la fois massive et efficace sur le terrain, au plus près des pratiquants, utilisant des messages cohérents et des supports pédagogiques communs à tous les territoires engagés en France.

	2008	2016
<b>% de pêcheurs à pied connaissant les tailles minimales de capture</b> (Côtes d'Armor)	 17%	 55%

- ✓ De nombreux bénévoles et partenaires mobilisés sur le terrain au côté de VivArmor Nature et des autres partenaires de l'Observatoire.

	Pêcheurs non équipés d'un outil de mesure	Pêcheurs sensibilisés munis d'une réglette
<b>% de paniers de pêche conformes à +90%</b> (Côtes d'Armor)	 47%	 82%

- ✓ Jusqu'à 8000 pêcheurs à pied sensibilisés par an dans les Côtes d'Armor.

- ✓ Une crédibilité totale de VivArmor Nature et de ses partenaires vis-à-vis des décideurs, des pêcheurs, des scientifiques...

- ✓ Une meilleure prise en compte de la pêche à pied de loisir dans les politiques publiques et les instances de concertation : Natura 2000, GIZC, SAGE, PAMM...

L'augmentation de la part de pêcheurs informés, la nette amélioration de la qualité des récoltes chez les pêcheurs sensibilisés sont encourageantes. Face au nombre et au renouvellement important des pratiquants, l'ensemble des partenaires et des structures relais mobilisés expriment leur volonté de pérenniser et de développer les actions engagées dans le cadre de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord.

#### 6.3.4. Merci aux bénévoles !

**Un grand merci aux 51 bénévoles et partenaires qui ont assisté VivArmor Nature sur le terrain, les stands et les soirées débats en 2018 :**

Alain Ponsero  
Anthony Sturbois  
Denise Carrin  
Didier Bouchée  
Dominique Sagot  
Emma Delalande  
Emmanuelle Pezzerà  
Florence Gully  
Florent Corbain  
Franck Delisle  
François Le Guern  
Ghislaine Guillemot  
Guy Prigent  
Gwenaëlle Auproux  
Hervé Guyot  
Huguette Blanloeil  
Jacques Aumont

Jean-Jacques Gicquel  
Jean-Pierre Guillosson  
Jérémy Richeux  
Jérémy Allain  
Justine Louis  
Laëtitia Mahé  
Laetitia Tual  
Léna Cherbonnel  
Louise Deleu  
Marc Cochu  
Marianne Torchard  
Marie-France Le Boulzec  
Marion Le Renard  
Mélanie Even  
Michel Laloi  
Monette Gestin  
Nathalie Dubois-Lavergne  
Nicolas Malandain

Noémie Delisle  
Odile Guérin  
Pascal De Rammelaere  
Patrick Larmet  
Philippe Colas  
Philippe Delalande  
Pierre Cottin  
Sarah Boillot  
Servan Nuliac  
Séverine Levourch  
Shannon Bariller  
Tounn Richard  
Vincent Rebours  
Viviane Monterrat  
Yvan Haugomat  
Yves Faguet





Les actions « pêche à pied » 2018 représentent 299 heures de bénévolat... Rejoignez-nous !

## BIBLIOGRAPHIE

**Anonyme, 2018.** Stratégie de gestion du domaine public maritime naturel des Côtes d'Armor. Préfecture des Côtes d'Armor. Septembre 2018. 52 pp.

**Chevé J., Le Merdy R., Passelergue S., Prigent J-L., 2017.** Qualité sanitaire des gisements naturels de coquillages. Ille-et-Vilaine & Côtes d'Armor. Pêche à pied récréative. Année 2017. Ifremer/ODE/LITTORAL/LERBN-17-011. 111 pp.

**Chevé J., Lahellec G., 2017.** L'exposition aux risques sanitaires des pêcheurs de coquillages en Bretagne Nord. Etude réalisée en 2016. Ifremer/ODE/LITTORAL/LERBN-17-008. 74 pp.

**Delisle F., Bernard M., Ponsero A., Dabouineau L., Allain J., 2012.** Rapport final du Contrat Nature « Gestion durable de l'activité récréative de pêche à pied et préservation de la biodiversité littorale », VivArmor Nature, 215 pp.

**Delisle F., 2017.** Rapport de diagnostic du projet Life Pêche à pied de loisir. Territoire Ouest Côtes d'Armor. Rapport final 2014-2017. VivArmor Nature. 156 pp.

**Levrel H., Herfaut J., Berthou P., Thebaud O., Morizur Y., Veron G., Dintheer C., Guyader O., Tranger H., Senac S., Le Guen C., Soulier L., Fossecave P., Popovsky J., 2009.** Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM. Synthèse des résultats finaux. Ifremer, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, BVA, 13pp.

**Privat A., Bonnin J-B., Olivier S., Piques B. /CPIE Marennes-Oléron ; Delisle F., Sturbois A. /VivArmor Nature ; Bernard M., Poisson P. /IUEM ; Ponsero A./RNN baie de Saint-Brieuc ; Amice G., Gamp E., Mannaerts G., Bauvais S., Birolleau A., Coz R., Giannasi P., Mermet S./AFB ; Veron L., Pasco R. /PNRGM ; Jeune N., Costales L./FNPP ; Soulier L., Popovsky J., Fossecave P./IMA ; Sénéchale F./Brest Métropole ; Brockbank A. /CPIE Littoral basque ; Baudinière E./COREPEM. 2017.** Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative. Cahier méthodologique et recueil d'expériences, 297 pp.

**Référence du document :**

Delisle F., 2018. Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir dans l'Ouest des Côtes d'Armor. Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord. Année 2018. VivArmor Nature. 107 pp.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20

# Pêcher intelligent, pêcher durablement

Fish smart,  
fish sustainable

Vernünftig sammeln,  
nachhaltig sammeln

Pesca inteligente,  
pesca sostenible

Arrantza zentzuduna,  
arrantza iraunkorra

Pesketaer speredek,  
pesketa padus

Intelligent vissen,  
duurzaam vissen

ici  
le territoire s'engage  
pour une pêche à pied  
récréative durable  
au travers du projet européen Life :

**Pêche à pied**  
DE LOISIR

pecheapied-loisir.fr

Logo of the European Union (Life project)  
Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
Conservatoire du littoral  
VivArmor Nature  
PESCOLEPES  
LITTORAL SOCIÉTÉ ÉCUEIL  
LITTORAL SOCIÉTÉ ÉCUEIL  
Plan de Mer du Nord  
Ima  
Brest  
FNPPSF

[www.vivarmor.fr](http://www.vivarmor.fr)